

# Les Cahiers

## de la multifonctionnalité

Numéro 7

Multifonctionnalité des activités,  
pluralité des identités

**Coordination : Catherine LAURENT, Jacques RÉMY**

### Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	3
<b>Multifonctionnalité, activités, identités</b>	
Catherine LAURENT, Jacques RÉMY.....	5
<b>La multifonctionnalité des activités agricoles, nouvel avatar du fait social total</b>	
Marcel JOLLIVET .....	17
<b>Multifonctionnalité agricole et production identitaire</b>	
Denis BARTHÉLEMY, Martino NIEDDU .....	41
<b>Multifonctionnalité et stratégies de reproduction familiale à partir de l'analyse de budgets domestiques Quelques indications sur les « assentamentos » ruraux dans l'agriculture brésilienne</b>	
Sérgio LEITE.....	55

<b>La diversification innovante des exploitations agricoles, une alternative au modèle spécialisé ?</b>	
Patrick BONNAFOUS, Alain REVEL,.....	71
<b>Gestes et cadre d'activité du facteur rural : une autre multifonctionnalité ?</b>	
Philippe SAHUC.....	85
<b>De la pioche à l'aiguille » : confection domestique et multifonctionnalité de l'agriculture.</b>	
Maria José CARNEIRO .....	97
<b>La multifonctionnalité de l'agriculture sous condition Le cas de l'entretien du paysage</b>	
Jacqueline CANDAU, Philippe DEUFFIC.....	109
<b>Multifonctionnalité de l'agriculture : demandes locales et attitudes des agriculteurs</b>	
Anne GUILLAUMIN, Dominique BOUSQUET, Arnault VILLARET .....	125
<b>Le CTE : un bilan en demi-teintes révélateur des tensions de l'agriculture française ?</b>	
François LÉGER, Dominique VOLLET, Ghislaine URBANO .....	137

# Avant-propos

Ce numéro des *Cahiers de la multifonctionnalité* rassemble des communications présentées lors du séminaire « Multifonctionnalité des activités, pluralités des identités » qui s'est tenu à Paris les 16 et 17 décembre 2003.

Ce séminaire a été financé par le programme INRA-CIRAD-CEMAGREF « Recherches et expertises sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux », à la suite d'une proposition déposée par Catherine Laurent (INRA-SAD) et Jacques Rémy (INRA-ESR) (coord.) avec la collaboration de Gilles Bazin (INA-PG), Jacqueline Candau (CEMAGREF), Geneviève David (INA-PG), Marcel Djama (CIRAD TERA), Jean Jacques Léogier (DRAF Rhône Alpes), Marie Françoise Mouriaux (CNRS / Centre d'Etudes de l'Emploi), Christophe Perrot (Institut de l'Elevage) et Sergio Leite (Université Fédérale Rurale de Rio de Janeiro). Un premier séminaire s'était tenu en septembre 2001.

Nous avons eu la chance de bénéficier des encouragements des coordinateurs du programme INRA/CIRAD/CEMAGREF, de l'aide de Caroline Kitonyi-Kasperski qui a assuré toute l'organisation matérielle de ces rencontres, de la vigilance de Liz Libbrecht pour les traductions vers l'anglais et de l'appui (et de la patience) de François Véron pour la publication de ces actes. Nous tenons à les remercier chaleureusement.

## Les participants au séminaire

Le séminaire des 16 et 17 décembre 2003 a rassemblé une cinquantaine de personnes, d'origines géographiques et institutionnelles très diverses. Certaines ont présenté des communications (\*\*), d'autres ont tenu le rôle de discutant (\*), toutes ont participé aux débats et contribué à en préciser la teneur. Les textes présentés ici résultent donc d'une réflexion collective qui dépasse la seule liste des auteurs des contributions écrites, et qui a impliqué <sup>1</sup>:

*W. Anseeuw (INRA-SAD, UMR SAD-APT),  
D. Barthélemy (INRA, UR Mona, SAE2)\*\*, G. Bazin (INA-PG), J.-P. Billaud (CNRS, Ladyss), P. Bonnafous (INRA, UMR SAD-APT)\*\*, P. Bonnal (Cirad-Tera),  
D. Bousquet (Institut de l'Elevage)\*\*, H. Brives (INA-PG)  
D. Cairol (Cemagref), J. Candau (Cemagref)\*\*,  
F. Daniel (Université Wageningen, Pays-Bas), P. Deuffic (Cemagref)\*\*,  
M.J. Carneiro (Université Fédérale Rurale de Rio de Janeiro, Brésil)\*\*  
M. Djama (CIRAD Tera) \*, A. Dufour (Isara), M. Dufumier (INA-PG)\*,  
C. Giraud (Université Paris V), D. Gouin (Université Laval, Quebec, Canada),  
A. Guillaumin (Institut de l'Elevage)\*\*,*

---

<sup>1</sup> Selon les listes d'émargement.

A. Havet (INRA SAD, UMR SAD-APT),  
M. Jollivet (CNRS)\*\*,  
C. Kitonyi-Kasperski (INRA-SAD, UMR SAD-APT),  
P. Labarthe (INRA SAD, UMR SAD-APT), C. Laurent (INRA, UMR SAD-APT)\*\*,  
F. Léger (INA-PG, UMR SADAPT) \*\*, D. Legros (FAO, SDAR, Italie)\*,  
S. Leite (Université Fédérale Rurale de Rio de Janeiro, Brésil)\*\*,  
B. Lémery (ENESAD / INRA-SAD)\*,  
P. Martinand (Cemagref), F. Maxime (INRA SAD, UMR SAD-APT), H. Moisan (INRA SAD, UMR SAD-APT), M.-F. Mouriaux (CNRS/CEE)\*,  
M. Nieddu (Université Reims, ESSAI-OMI, UFR Sciences éco. et gestion)\*\*,  
E. Pluinage (INRA SAD, UMR Innovation)\*,  
J. Rémy (INRA, UR Mona)\*\*, A. Revel (INRA, UMR économie publique)\*\*,  
B. Roux (UMR économie Publique)\*\*, A. Royer (Université Laval, Quebec, Canada),  
P. Sahuc (ENFA de Toulouse-Auzeville)\*\*, F. Streiffeler (Université Humbolt, Berlin, RFA),  
M. Tichit (INRA-SAD, UMR SAD-APT),  
G. Urbano (MAAPAR, DAF)\*\*,  
A. Vaucelle (INA-PG, UMR SAD-APT), G. Vedel (ADAR),  
A. Villaret (Institut de l'élevage)\*\*, D. Virgili (MAAPAR, DGER), D. Vollet (Cemagref)\*\*

# Multifonctionnalité, activités, identités

*Multifunctionality, activities, identities*

**Catherine LAURENT\* et Jacques RÉMY\*\***

\*UMR SAD-APT, INRA-INA-PG

16 rue Claude Bernard

75 231 Paris cedex 5

\*\*UR MONA, INRA

63 Bd de Brandebourg 94205 Paris cedex

laurent@inapg.inra.fr

remy@ivry.inra.fr

## Résumé

Cette présentation s'attache à tirer de premiers enseignements du séminaire *Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités*. L'objectif de ce séminaire était de mettre en discussion diverses analyses des rapports entre la reconnaissance de la multifonctionnalité des activités et l'évolution des systèmes d'activité et des identités professionnelles en agriculture. Les débats attestent de la nécessité de renouveler les approches des formes d'activité pour saisir toutes les transformations en cours et analyser leurs conséquences pour le développement. Pour dépasser les barrières disciplinaires qui entravent la connaissance des modes d'articulation des différentes fonctions des activités, de nouveaux objets scientifiques doivent être construits, en partant d'une approche globale des faits sociaux. Ces résultats incitent à développer une nouvelle génération de travaux assumant explicitement les racines anthropologiques de la question de la multifonctionnalité des activités.

## Abstract

*This presentation aims at drawing first lessons from the seminar Multifunctionality of activities, plurality of identities. The objective of this seminar was to confront different analyses of the actual relationship between the recognition of the multifunctionality of activities and the evolution of activities and occupational identities in agriculture. The contributions which were discussed confirm the necessity of renewing the studies on patterns of activities to understand the on-going changes and to analyse they consequences for development. They also show the necessity of building new scientific facts based on a global approach of activities to go beyond the disciplinary boundaries which prevent from understanding properly the links between different functions of the activities. These results call for a new generation of researches which would explicitly accept the anthropological roots of the question of the multifunctionality of activities.*

## Introduction

La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture conduit à encourager des formes d'activité qui peuvent s'écarter des normes antérieures d'activité agricole et à analyser de façon nouvelle celles qui existent. L'objectif des séminaires dont sont issus ces *Cahiers de la multifonctionnalité*<sup>2</sup> était de mettre en débat diverses analyses de ces évolutions<sup>2</sup>. Cette question s'éclaire différemment selon les contextes nationaux, c'est pourquoi, nous avons choisi de ne pas nous cantonner à l'expérience française. Cette question dépasse aussi le simple cadre de l'agriculture. Elle renvoie à un débat plus large sur la transformation de l'activité et du travail et fait écho à ceux d'autres secteurs d'activité où l'on s'interroge sur la métamorphose des formes de travail et des modes de vie qui leur sont associées (Boissonat, 1995 ; Supiot, 1999). C'est pourquoi ont été mis en regard des résultats de recherche portant sur différents secteurs d'activité.

Dans le débat sur la reconnaissance de l'évolution de l'agriculture, la multifonctionnalité de l'agriculture peut être définie *comme « l'ensemble des contributions de l'agriculture à un développement économique et social considéré dans son unité ; la reconnaissance officielle de la multifonctionnalité exprimant la volonté que ces différentes contributions puissent être associées durablement de façon cohérente selon des modalités jugées satisfaisantes par les citoyens. Ces contributions peuvent être en partie énumérées dans une liste positive »* (Laurent 1999). En France, cette liste de contribution peut notamment inclure la production, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, l'entretien du paysage, le maintien d'un tissu économique et social rural par la diversification des activités. Toutefois, il n'est pas possible d'établir de liste universelle de ces contributions car l'appréciation de ce qui est satisfaisant diffère selon les contextes nationaux et peut évoluer dans le temps. Ainsi la question de l'entretien du territoire est-elle perçue de façon très différente dans le Nouveau Monde, amateur d'« espaces naturels », et dans l'Union européenne où domine le rejet de la « friche » et des espaces fermés.

---

<sup>2</sup> Un premier séminaire s'est tenu le 27 septembre 2001, à l'INA-PG. Les conclusions de ce séminaire sont largement reprises dans l'axe 3 de l'appel à propositions de recherche 2002 lancé dans le cadre du dispositif INRA-CEMAGREF-CIRAD sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux (cf. n° 2 des *Cahiers de la multifonctionnalité*, pages 21-22). La démarche que nous avons empruntée pour ces deux séminaires est également exposée dans ce même n° 2 des *Cahiers de la multifonctionnalité* (pages 59-62). Le programme du second séminaire, qui s'est tenu également à l'INA-PG, les 16 et 17 décembre 2003, figure dans le n° 6 des *Cahiers de la multifonctionnalité* (pages 67-68). Les travaux de ce dernier séminaire sont publiés dans le présent numéro des *Cahiers de la multifonctionnalité*. Nous tenons à remercier les auteurs et participants de ces deux ateliers et à mentionner la liste des participants au premier atelier de 2001, dont les apports n'ont pu être repris dans le présent volume bien qu'ils aient contribué à construire la réflexion. Il s'agissait de W. Anseeuw (INRA-SAD), G. Allaire (INRA-ESR/ETIC), G. Bazin (INA-PG), P. Bonnal (CIRAD-TERA), M. Djama (CIRAD-TERA), A. Dufour (Isara), M. Durand (CIRAD-EMVT), A. Guillaumin (Institut de l'élevage), C. Laurent (INRA-SAD), B. Lémery (INRA-ENESAD Dijon), B. Losh (CIRAD), H. Moisan (INRA), M-F. Mouriaux (CNRS/Centre d'Etude de l'Emploi), P. Mundler (ISARA), F. Papy (INRA-SAD), C. Perrot (Institut de l'élevage), D. Perron (SAF Agriculteurs de France), M-G. Picketty (CIRAD-Ecopol), J. Pluinage (INRA), R. Pocard-Chapuis (CIRAD-EMVT), J. Rémy (INRA-ESR/STEPE), B. Roux (INRA-ESR).

## Activités

Dès lors que la multifonctionnalité de l'activité agricole est « reconnue », il est possible d'y voir une source de renouvellement des stratégies économiques pour l'agriculture, via la rémunération de ces activités dans les exploitations agricoles. Un large pan de la littérature sur la multifonctionnalité de l'agriculture traite de cette question.

Ainsi, dans ce numéro des *Cahiers*, Patrick Bonnafous, Alain Revel en collaboration avec Bernard Roux, Emilie Ledein, Guillem Vialle et Estelle Fournel défendent-ils l'idée que la diversification des activités des exploitations constitue une voie privilégiée pour échapper aux limites et à l'essoufflement du modèle spécialisé. La multifonctionnalité de l'activité agricole permet en effet que se développent, à partir de la production primaire, des activités de service nouvelles (services environnementaux, agro-tourisme, etc.). Partant d'une analyse de cette « diversification innovante » des exploitations agricoles dans le cadre européen, ces auteurs proposent une typologie d'exploitations développant ces services.

Mais le développement de tels systèmes ne va pas de soi, même lorsque les agriculteurs concernés sont très motivés. Les nombreuses adaptations qui seraient nécessaires pour qu'existe un véritable statut de l'exploitation agricole diversifiée sont soulignées de façon récurrente qu'il s'agisse du statut de l'exploitation ou de l'aménagement des formes de concurrence nouvelles avec les autres secteurs d'activité (Couturier, 1994, 2002 ; Blanchemanche *et al.*, 2000)<sup>3</sup>.

C'est pourquoi Bonnafous, Revel *et al.* insistent sur la nécessité de faire évoluer les cadres institutionnels pour favoriser l'agriculture diversifiée, en notant que les politiques agricoles dressent encore trop d'obstacles au développement de ces formes de multifonctionnalité.

Cependant, comme le note Christophe Perrot, on peut se demander si la diversification des exploitations est réellement une voie d'avenir ? Il fait observer que le modèle spécialisé, en particulier en production laitière, loin de s'essouffler, va peut-être bénéficier de la réforme de la PAC pour poursuivre son développement. Et si l'avenir est à la diversification, comment raisonner les relations entre exploitations diversifiées et spécialisées ? Le modèle diversifié est-il un modèle appelé à se substituer au modèle spécialisé ? Ou y aura-t-il coexistence ? Et de quelle façon ? Il s'interroge ainsi sur les formes que pourraient prendre une agriculture duale : les régions se répartiraient-elles entre spécialisation accrue et diversification des activités liées à l'exploitation ? Une telle configuration pourrait à la fois conduire à un excès d'offre de ces services dans certaines zones et poser à terme des problèmes d'aménagement du territoire.

Cette attention portée à la diversification des activités des exploitants agricoles conduit très directement à relier les problématiques de la

---

<sup>3</sup> La loi de modernisation actuellement en préparation se donne notamment comme objectif d'améliorer cette situation.

« multifonctionnalité » à celles de la « pluriactivité ». En effet, la pluriactivité peut être définie comme « l'exercice simultané ou successif par une même personne de plusieurs activités professionnelles différentes » dans une période de temps donnée (Cornu 1987), c'est-à-dire l'exercice de plusieurs activités ayant un objectif principalement lucratif et reconnues comme différentes. Tant qu'elles restent en deçà d'un certain seuil de chiffre d'affaire, les activités diverses liées à l'exploitation sont, en France, depuis 1988, considérées comme de l'activité agricole. Au-delà elles doivent être séparées de l'exploitation et deviennent des activités indépendantes, différentes de l'activité agricole. Sont également considérées comme différentes toutes les activités sources de revenu, salariées ou indépendantes, exercées par un agriculteur à l'extérieur de son exploitation. Dès lors pluriactivité et multifonctionnalité sont en relation de deux façons.

- D'une part, les exploitants qui pratiquent une activité agricole productive et se consacrent à d'autres activités, liées ou non à l'exploitation, deviennent pluriactifs si ces activités sont considérées comme des activités professionnelles « différentes ». La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, en incitant à la rémunération d'activités liées à l'exploitation peut favoriser le dépassement du seuil autorisant à considérer ces activités de diversification comme agricoles, et par là même est susceptible de faire basculer une fraction plus grande des agriculteurs dans la pluriactivité.

- D'autre part, dès lors que l'on met en avant le rôle de l'agriculture dans le maintien d'un tissu économique et social rural, les emplois pluriactifs, liant activité agricole et autres activités, prennent une importance nouvelle car ils contribuent à atténuer les effets négatifs de la précarisation croissante de l'emploi en offrant des possibilités de combiner deux (ou plusieurs) emplois à temps partiel (Laurent et Mouriaux, 1999).

Ces transformations contribuent à l'insertion des agriculteurs dans des systèmes d'activité complexes. Ce qui est nouveau, ce n'est pas que de tels systèmes existent — ils ont été décrits depuis longtemps (Lacombe 1984) —, mais qu'ils n'apparaissent plus comme résiduels, voués à une disparition rapide et, par là même, qu'il ne soit plus légitime de les exclure des analyses de l'agriculture. C'est ainsi que, avec des approches théoriques différentes, les problématiques de la multifonctionnalité de l'agriculture ont conduit à une nouvelle génération de travaux sur les systèmes d'activité complexes liés à l'agriculture<sup>4</sup>.

La recherche exposée par Sergio Leite en est un autre exemple. Il propose ainsi une approche micro-économique des activités des ménages qui tient compte des différentes fonctions que remplit l'activité agricole comme source de revenu mais aussi comme source d'autoconsommation et point d'appui pour des activités sources de revenu réalisées hors de

---

<sup>4</sup> Voir par exemple les nombreuses communications sur ce thème dans les actes du colloque SFER de mars 2002 (Barthélemy *et al.*, 2003), ou encore dans le numéro spécial de *Sociologia Ruralis* sur le thème de la multifonctionnalité de 2000 (Vol 40), ou publiées sur des supports divers (Kitonyi Kasperski 2003).

l'exploitation. *In fine*, il s'agit de saisir la logique de comportement d'activités qui tendent à valoriser la complémentarité de ces fonctions (en jouant notamment sur le rôle contra-cyclique des productions vivrières) plutôt qu'à optimiser le revenu monétaire. Comme le note Marc Dufumier, cette approche permet de saisir des stratégies peu étudiées où les systèmes de production agricoles doivent être ajustés à des activités extérieures ; cependant de nombreux problèmes restent posés lorsqu'on cherche à analyser dans un même mouvement des activités dont le sens est totalement différent pour les ménages concernés (activité de subsistance *versus* activité marchande notamment).

Une des principales difficultés de l'analyse est en effet de construire une approche globale des systèmes où se combinent des activités incommensurables, au sens précis du terme, c'est-à-dire des activités qui ne peuvent être mesurées correctement de façon comparable, parce que ceux qui les exercent considèrent qu'il y a entre elles une altérité radicale. Les approches attentives aux diverses fonctions que remplissent les activités pour les ménages qui les exercent ont la vertu de faire ressortir cette altérité, et d'obliger à préciser le degré des approximations qui sont faites lorsque l'on considère que ces activités sont substituables, ou que l'on tente de les rapporter à un équivalent monétaire.

## **Identités**

Mais la question de la MFA ne renvoie pas aux seules stratégies économiques nouvelles que peuvent développer des exploitations. Toute activité n'est pas productive, toute activité n'a pas vocation à fournir un revenu. L'activité peut être définie comme un comportement humain qui a un sens pour celui qui l'exerce<sup>5</sup>, et les disciplines scientifiques, chacune au travers de ses procédures de réduction spécifiques, peuvent reconnaître un ou plusieurs déterminants (rationalité économique, déterminants de l'action collective, etc.) qui contribuent à expliquer ses modalités. Comme cela a été plusieurs fois analysé pour l'agriculture (Laurent *et al.*, 1998), et comme le rappellent plusieurs communications présentées dans ces *Cahiers*, les motivations qui conduisent des personnes à exercer une activité agricole restent très diverses. L'exercice de l'activité agricole répond pour les individus à des motivations complexes où peuvent se mêler les diverses fonctions qu'elle peut remplir : revenu monétaire, sécurité domestique par le biais de l'auto consommation de denrées et de ressources diverses, insertion dans des réseaux permettant une mutualisation élargie des risques (sécurité sociale, échange de nourriture...), épargne, contribution à la construction d'une identité sociale, etc.

Les activités inscrivent aussi ceux qui les exercent dans des rapports sociaux, de façon plus ou moins intentionnelle. De ce point de vue, La reconnaissance de la multifonctionnalité, en élargissant le champ de

---

<sup>5</sup> en s'inspirant de la définition de Max Weber, 2003 [1956], p. 28.

l'activité agricole, invite, au sein même de la profession agricole, à la recomposition des métiers et des identités professionnelles, infléchissant ce mouvement incessant par lequel les individus et les groupes s'efforcent de se faire reconnaître à la fois comme semblables et comme différents des autres groupes et des autres individus, et s'efforcent d'attacher des droits à cette reconnaissance<sup>6</sup>.

Dans ce mouvement, l'activité agricole prend parfois un sens qui échappe, voire entre en contradiction, avec le sens premier que lui accordait l'agriculteur. Le rôle de repoussoir que continue de jouer en France la notion de « jardinier du territoire » pour nombre d'agriculteurs confrontés à des demandes environnementales, constitue un exemple de tels désajustements.

Cette question de l'identité transparaît de façon plus ou moins importante dans tous les textes présentés dans ces *Cahiers*, et on ne peut que suivre Jacqueline Candau lorsque, discutant les résultats présentés par M.J. Carneiro, elle invite à penser cette question dans sa diversité et sa polysémie.

Elle revient sur ce thème avec Philippe Deuffic dans une contribution qui s'attache à nous faire sentir combien les agriculteurs peuvent donner des sens différents à leur activité : l'entretien de l'espace et du paysage apporte simplement un soutien supplémentaire au revenu pour les uns, s'inscrit dans l'exercice ordinaire du métier pour d'autres, constitue un service spécifique à considérer en professionnels pour d'autres encore, ou même un métier nouveau. Les auteurs attirent l'attention sur l'inquiétude, voire le désarroi que peuvent susciter l'imposition (même rétribuée) de normes esthétiques étrangères au milieu agricole et l'importance attribuée par les autres groupes sociaux à la question du paysage alors que la pérennité des exploitations semble menacée.

Cependant, comme le rappelle Bruno Lémery, s'il est utile de préciser l'évolution du sens de l'activité agricole pour ceux qui l'exercent, il est aussi nécessaire de relier le point de vue des acteurs avec une analyse des rapports sociaux dans lesquels ils sont insérés. Pour progresser dans cette voie, il invite à considérer la notion de multifonctionnalité à la fois comme un opérateur et comme un analyseur, et à articuler une sociologie de la connaissance à une sociologie des mouvements sociaux et du champ professionnel agricole, pour faciliter ainsi, en l'éclairant, le débat public sur les orientations de l'agriculture.

Cette suggestion est centrale car, comme le remarquent Anne Guillaumin, Dominique Bousquet et Arnault Villaret dans leur présentation, les changements identitaires qu'appellerait l'évolution du sens que donnent les agriculteurs à leur activité apparaissent d'autant plus difficiles à assumer qu'ils sont parfois perçus comme une dévalorisation sociale. Ainsi, la tertiarisation de l'agriculture suppose, comme pour toute activité de service, que se nouent des relations entre prestataires et bénéficiaires du

---

<sup>6</sup> De la reconnaissance sociale des individus et des groupes professionnels peuvent découler certains avantages, comme l'accès au système d'aide en agriculture, ce que d'autres groupes, à leur tour, peuvent contester (Rémy, 1987 ; Laurent *et al.*, 2002 ; Butault *et al.*, 2002).

service. Or les auteurs soulignent que ces nouvelles relations de production peuvent être vécues par certains agriculteurs comme l'entrée dans des rapports de subordination, à l'encontre de ce que l'on peut observer dans d'autres secteurs de service (santé, informatique, etc.) où la co-production des services relève de l'éthos professionnel.

Comme le fait remarquer Dominique Legros, la méconnaissance de tels mécanismes peut conduire à sous-estimer gravement les freins au développement d'activités que de nombreuses institutions appellent de leurs vœux et contribue à rendre plus difficile les processus d'évaluation (Allaire et Dupeuble, 2003).

En effet, comme en témoigne un premier bilan des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) présenté par François Léger, les métiers d'agriculteur comme les identités professionnelles, en ajustement constant, ne sont pas malléables à volonté. En l'occurrence, le succès relatif de cet outil de la mise en œuvre de la multifonctionnalité témoigne de l'ambiguïté de la position des agriculteurs et de leurs responsables : si ce sont les agriculteurs les mieux formés, disposant d'exploitations de bonne dimension et proches de l'appareil d'encadrement qui ont le plus souvent signé un tel contrat, les premières réticences sont également venues des organisations professionnelles agricoles ; celles-ci craignaient une mise sous tutelle, une répartition inégale des aides (zonage) et un passage au second plan de la fonction productive de l'agriculteur (« l'entrepreneur agricole »), au bénéfice de sa fonction territoriale (le « jardinier de l'espace »). Comme le fait observer Jacques Rémy, si les agriculteurs et bien des conseillers ont interprété la démarche de projet comme impliquant un changement radical de pratique, auquel ils n'étaient pas préparés, les promoteurs des CTE ont peut-être eux-mêmes sous-estimé la complexité du processus engagé et le temps qui devait être laissé aux apprentissages.

En fait, ce qui ressort des observations de terrain, c'est que la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture incite aussi la profession établie à accepter progressivement comme légitime l'exercice d'activités non agricoles par le conjoint mais aussi par le chef d'exploitation qui devient ainsi pluriactif — non sans réticences en France cependant, au-delà des régions d'agriculture de montagne —. Il est vrai que pour ceux qui exercent une activité agricole afin d'en tirer un revenu, c'est le statut professionnel d'agriculteur, avec les droits qu'il confère, qui est ainsi mis en question. En effet, classiquement « *le statut professionnel désigne la position reconnue par la société à une personne en fonction de son travail, tout statut repose sur une communauté de représentations et une réciprocité des attentes au sein d'un espace donné de légitimation. Il définit les droits et les devoirs de l'individu, il lui dicte des comportements et surtout, il lui confère une identité sociale. Dans certains pays, l'ouverture de droits sociaux particuliers est liée à l'exercice d'une activité professionnelle donnée. Le statut professionnel renvoie alors à une catégorie juridique du droit social permettant de définir les droits et obligations des intéressés* » (Laurent et Mouriaux, 2000). Dès lors que se pose la question de la reconnaissance de la multifonctionnalité des

activités, la communauté de représentations sur laquelle peut se fonder cette reconnaissance du travail se fissure, au moins dans un premier temps. Il peut en résulter tout à la fois une crise des identités professionnelles, comme celle que traverse l'agriculture française, mais aussi une difficulté à préciser les contours du métier et les critères de son évaluation comme l'exposent deux recherches fondées, l'une sur l'exemple de la Poste et présentée par P. Sahuc, l'autre conduite dans une région montagneuse de l'Etat de Rio de Janeiro et exposée par M.J. Carneiro.

Dans ces deux analyses, la question du désajustement entre les dispositifs formels attachés à un statut et la réalité des métiers est centrale.

A partir de l'exemple des facteurs ruraux, Philippe Sahuc met en relation la « polyvalence » du facteur rural avec la « multifonctionnalité » attendue de l'activité agricole. Il montre ainsi comment cette polyvalence contribue au maintien de liens sociaux et il réfléchit à ce que pourrait être un facteur jouant un rôle d'« animateur de territoire ». Dans le même temps, il souligne toutes les difficultés que rencontrerait ce projet qui suppose de préciser ce que seraient les limites d'un tel métier. Il met ainsi en évidence que les questions que soulèvent l'exercice et la reconnaissance d'une activité multifonctionnelle se retrouvent dans d'autres secteurs d'activité que la seule agriculture. A partir de cette expérience, Marie-Françoise Mouriaux nous interroge sur les implications d'une reconnaissance officielle de la multifonctionnalité des activités lorsque ces dernières relèvent d'une mission de service public et elle nous invite à réfléchir aux problèmes précis que soulève la perspective de donner de telles missions à l'agriculture.

Marie José Carneiro aborde, elle aussi, cette question du statut professionnel mais pour traiter d'une autre forme de désajustement entre statut et métier effectivement exercé. Elle décrit ainsi comment des systèmes fondés sur le travail de la famille, de la parentèle et du voisinage au sein d'ateliers de confection peuvent rester adossés au statut d'agriculteur et à la protection sociale qui y est attachée, alors même que l'activité agricole peut être réduite à presque rien. La référence à l'exploitation agricole (et au lieu) contribue donc toujours à fonder l'identité sociale dans la région considérée. Elle observe que l'agriculture familiale sert aussi comme modèle pratique, comme ethos, dans la construction des relations de travail au sein des ateliers domestiques et des rapports à autrui, au monde et à la nature.

Cette question de l'identité n'est pas étrangère à certaines approches macro-économiques. Ainsi celle proposée par Denis Barthélemy et Martino Nieddu vise à renouveler les procédures classiques de réduction de l'économie en rapatriant dans l'analyse la dimension identitaire et patrimoniale de l'activité. Comme le souligne Jean Pluvinage, cette approche appelle une seconde génération de travaux pour préciser dans quelle chaîne de causalité jouent précisément les processus identitaires décrits, et notamment quel rôle y joue le marché.

## Vers une approche globale

Cet ensemble d'analyses démontre la richesse des observations qui traitent de l'évolution des activités, et appelle à relier les approches de différentes disciplines pour traiter de façon concertée des diverses facettes de l'évolution des formes d'activité et échapper à un certain réductionnisme économique qui a parfois prévalu dans les débats sur ce thème.

Pour autant, il n'est pas si simple de réviser les approches antérieures. Comme on le remarque à l'analyse des difficultés spécifiques que pose la notion d'activité à la pratique interdisciplinaire (Laurent, 2003), il s'agit d'une notion centrale, mais qui divise profondément les sciences sociales car chacune appréhende l'activité par des procédures de réduction spécifiques qui conduisent à n'en considérer qu'un aspect et à ne plus rendre compte de la complexité de l'objet de départ. Par exemple, l'économie analyse l'activité de production des biens pouvant faire l'objet d'un échange marchand (comme l'activité agricole) principalement par le concept de travail (Méda, 1995) (et parfois de loisir). Ce concept est central quelles que soient les approches théoriques considérées<sup>7</sup>. Il renvoie donc à la fois à un principe de rationalité économique et à l'idée que l'ensemble des activités ainsi décrites sont comparables, qu'elles peuvent être appréhendées par une notion commune et mesurées par une même unité. Or, précisément, ce que souligne le débat sur la multifonctionnalité de l'agriculture, nous l'avons déjà vu, c'est qu'il peut y avoir une altérité radicale entre différents types d'activités.

A partir de constats de ce type, plusieurs voies s'offrent pour réviser les programmes de recherche en cours et tenter de reconstruire des approches plus globales de l'activité<sup>8</sup>. L'une d'entre elle est explorée par Marcel Jollivet. Mettant en avant la nécessité d'analyses interdisciplinaires, il confronte le concept de « fait social total » élaboré par Mauss à la notion de multifonctionnalité, et s'interroge sur la pertinence de ce rapprochement. Marcel Jollivet nous invite ainsi à revisiter le concept de « fait social total » en prenant le temps de resituer les conditions de naissance de cette notion chez Marcel Mauss, dans le cadre d'une recherche sur le don dans les sociétés archaïques. Ce faisant, il montre comment cette démarche ouvre également la réflexion sur les formes de l'échange et du don dans nos sociétés contemporaines. Il définit ainsi les conditions qui, selon lui, l'autorisent — et nous invitent — à une interrogation sur les rapports entre la question du don et celle du développement durable, en resituant la question de la multifonctionnalité dans cette perspective holiste. On peut, comme Marcel Djama, saluer la

---

<sup>7</sup> Travail *mesure* de la valeur chez Adam Smith, les prix reflétant la « loi » de l'offre et de la demande, *versus* travail *constitutif* de la valeur chez Ricardo et les marxistes, les prix reflétant l'offre et la demande dans les limites permises par la théorie de la valeur, d'où l'altérité radicale de la catégorie « travail ».

<sup>8</sup> Plusieurs communications du colloque SFER de 2000 sur la MFA (Barthélemy *et al.*, Coord. 2003) ont été consacrées à ce thème. Il revient également dans plusieurs numéros des *Cahiers de la multifonctionnalité*.

vertu heuristique du retour sur cette notion et y voir un intérêt essentiellement métaphorique ou, au contraire, lui accorder un statut plus directement central. Mais dans tous les cas, ainsi que le souligne Marcel Djama, ce débat met en avant l'intérêt d'un retour aux problématiques de l'anthropologie pour recomposer une analyse des transformations en cours des formes d'activité et dépasser les réductionnismes disciplinaires.

Certes, le constat de ce qu'une même activité peut remplir simultanément plusieurs fonctions est une trivialité. Cependant, le jeu de communications présenté dans ces *Cahiers*, comme les travaux sur lesquels ils s'appuient, montrent que dès lors qu'on prend au sérieux cette multifonctionnalité des activités, cela remet profondément en cause la façon de les observer, de les analyser, d'en évaluer les effets. Pour dépasser les barrières disciplinaires qui entravent la connaissance des différentes fonctions d'une activité les unes par rapports aux autres, de nouvelles procédures de réduction doivent être conçues, de nouveaux objets scientifiques doivent être construits, en partant d'une approche globale de l'activité. Cet ensemble de communications et les échanges qui ont accompagné leur présentation invitent ainsi à développer une nouvelle génération de travaux assumant explicitement les racines anthropologiques de la question de la multifonctionnalité des activités.

## Références bibliographiques

Allaire G., Dupeuble T. 2003. De la multifonctionnalité à la multiévaluation de l'activité agricole. *Economie Rurale*, 275 : 51-65.

Barthélemy D., Delorme H., Losch B., Moreddu C., Nieddu M., (Coord.) 2003. Actes du Colloque international de la SFER 21-22 mars 2002 « La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques ». Educagri Ed. 922 p.

Blanchemanche S., Laurent C., Mouriaux M.-F., Peskine E., 2000. Multifonctionnalité de l'agriculture et statuts d'activité. *Economie Rurale*, 260 : 41-51.

Boissonnat J. 1995. *Le travail dans 20 ans*. Ed. Odile Jacob / La documentation Française, 373 p.

Butault J.-P., Chantreuil F., Dupraz P. 2002. Critères d'équité et répartition des aides directes aux agriculteurs. *Economie Rurale*, 271 : 84-91.

Cornu, 1987. *Vocabulaire juridique*. Association Henri Capitant, PUF, Paris.

Couturier I., 2002. *La multifonctionnalité et le droit rural*. In Actes du colloque international de la SFER « La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques ». Educagri. p. 807-816.

Couturier I., 1994. *La diversification en agriculture*. L'Harmattan, Paris 555 p.

- Kitonyi Kasperski C., 2003. *Agriculture et Multifonctionnalité des activités. Bibliographie de référence*. Document de Travail, INRA, 15 p.
- Lacombe Ph., 1984. La pluriactivité et l'évolution des exploitations agricoles. A.R.F. Association des ruralistes français. *La pluriactivité dans les familles agricoles*. ARF, Paris, p. 35-53.
- Laurent C., 1999. *Activité agricole, multifonctionnalité, pluriactivité*. Rapport rédigé pour le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cadre du comité d'experts sur les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), 27 p.
- Laurent C., 2003. *Pour une épistémologie de l'interdisciplinarité*. INRA, Paris I, 65 p.
- Laurent C., avec la collaboration de Rueda C., Vounouki E., 2002. Multifonctionnalité et éligibilité aux aides de la PAC dans l'UE. *Economie Rurale* 268-269 : 144-158.
- Laurent C., Cartier S., Fabre C., Mundler P., Ponchelet D., Rémy J., 1998. L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. *Economie Rurale*, 244 : 12-21.
- Laurent C., Mouriaux M.-F., 1999. La multifonctionnalité dans le champ de la pluriactivité. *La lettre du Centre d'Etudes de l'Emploi*, 59 : 1-10.
- Méda D. 1995. *Le travail, une valeur en voie de disparition ?* Aubier. Champs Flammarion, 285 p.
- Ploeg J.D. van der, Renting H., Brunori G., Knickel K. Mannion J., Marsden T., Roest K., Sevilla-Guzman E., Ventura F., 2000. Rural Development : From practices and policies towards theory. *Sociologia Ruralis*, 40 : 391-408.
- Rémy, J., 1987. La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur. *Sociologie du travail*, 4 (87) : 415-441.
- Supiot A., 1999. *Au-delà de l'emploi. Transformation du travail et devenir du droit du travail en Europe*. Flammarion, 321 p.
- Weber M., 1971. *Economie et société. Les catégories de la sociologie*. Paris, Plon, 651 p.



# La multifonctionnalité des activités agricoles, nouvel avatar du fait social total

*The multifunctionality of agricultural activities – a new avatar of the total social fact?*

**Marcel Jollivet**

*Directeur de recherche émérite au CNRS,  
LADYSS, Bât. Max Weber, Université de Paris X, 92001 Nanterre cedex  
e-mail : marcel.jollivet@u-paris10.fr*

## Résumé

Le concept de « fait social total » a été énoncé par le sociologue Marcel Mauss en 1923. Il résulte d'une analyse du phénomène du don dans les sociétés « archaïques ». Une présentation en est faite à partir du texte fondateur. Elle en montre le caractère interdisciplinaire lié au choix de respecter la complexité du phénomène étudié. Cette interdisciplinarité reste interne aux sciences sociales. S'interroger sur l'éventuelle application de ce concept à la question de la multifonctionnalité des activités agricoles conduit à en proposer deux extensions pour tenir compte de la dimension environnementale de celle-ci : l'une incluant les effets sur le milieu naturel des activités agricoles, l'autre prenant en compte les techniques agricoles qui produisent ces effets. Une confrontation avec d'autres textes de Marcel Mauss montre que ces extensions sont tout à fait conformes à sa démarche. Elles conduisent à s'interroger sur la pertinence des découpages disciplinaires entre les sciences sociales, les sciences des milieux naturels et les sciences techniques. Et, par conséquent, sur la façon d'aborder l'analyse de la multifonctionnalité des activités agricoles en respectant son caractère multidimensionnel. Une utilisation rigoureuse du concept de fait social total suppose en outre de tenir strictement compte de sa dimension anthropologique. Ceci conduit à s'interroger sur les rapports entre le don et la question du développement durable. Et, par voie de conséquence, sur ceux qui peuvent exister entre l'intérêt porté à la multifonctionnalité des activités agricoles et cette dernière.

## Abstract

*The concept of the "total social fact" was put forward by sociologist Marcel Mauss in 1923, as the product of his analysis of the phenomenon of the gift in "primitive" societies. Here the author presents this concept, based on Mauss' seminal work. He shows its inter-disciplinary nature, related to the choice of respecting the complexity of the phenomenon*

*studied. This inter-disciplinarity remains internal to the social sciences. Questioning the possibility of applying the total social fact concept to the issue of multifunctionality of agricultural activities, the author proposes two extensions that allow the environmental dimension of multifunctionality to be taken into account: one includes the effects of agricultural activities on the natural environment; the other takes into consideration the agricultural techniques that produce those effects. A comparison with other texts by Marcel Mauss shows that these extensions are fully consistent with his approach. They raise the question of the relevance of disciplinary divisions between the social, environmental and technical sciences, and of the way of approaching the analysis of the multifunctionality of agricultural activities without disregarding its multidimensional character. Rigorous use of the concept of the total social fact also requires strict consideration for its anthropological dimension. This leads the author's investigation onto relations between the gift and the question of sustainable development and, consequently, onto those relations that can exist between the interest in multifunctionality of agricultural activities and this question.*

## **Introduction**

Nous sommes ici pour réfléchir ensemble, car le thème de la multifonctionnalité des activités agricoles fait essentiellement appel à la connaissance que vous en avez. En ce qui me concerne, je me contenterai d'introduire à cette réflexion par une sorte de « leçon » en m'appuyant sur l'œuvre de Marcel Mauss qui est de toute évidence la référence à laquelle fait appel l'intitulé de cet exposé. J'espère que cette leçon éveillera en vous des échos, à partir de votre expérience, ce qui est quand même mon inquiétude de départ.

Je dois ma présence ici à une imprudence. En effet, lorsque j'ai vu passer les messages exposant le programme de vos travaux, je n'ai pas pu retenir une manifestation d'intérêt en lisant l'intitulé qui est précisément celui de mon exposé. Je trouvais en effet excellente l'idée — qui est loin d'être évidente — d'associer la notion de « multifonctionnalité » et le concept de « fait social total ». Je vais essayer d'expliquer pourquoi. Je ne vous cache pas qu'il vous faudra parfois faire le « grand écart » pour en être convaincus, mais je compte sur vous : c'est le travail du chercheur que de savoir faire au bon moment les détours inattendus. C'est ainsi qu'il sort des sentiers battus.

Il me semble judicieux d'appliquer le concept de « fait social total » à la question de la multifonctionnalité des activités agricoles tout d'abord parce que cette dernière est, déjà en elle-même, un « fait social ». Il est significatif qu'elle ne vienne pas des sciences techniques de l'agriculture. C'est un mot d'ordre qui a été lancé dans l'espace social et politique ; il est intéressant du point de vue de l'évolution des conceptions de l'agriculture : des conceptions, je dirais, « sociétales » de l'agriculture. De ce point de

vue, il n'est pas inutile de rappeler que, contrairement aux apparences, les interrogations qui sont à l'arrière-plan de cette expression ne datent pas d'aujourd'hui. Il n'est pas abusif de dire que, dans leur formulation actuelle, elles sont déjà présentes dans les années 70-80, constance qui témoigne tout à la fois du caractère fondamental des questions sous-jacentes et de la capacité d'inertie de la société<sup>9</sup>. Et ceci d'autant plus qu'il ne serait pas abusif non plus de les situer dans l'histoire longue des représentations de la paysannerie et des débats qu'elles ont suscités sur les plans économique, social, idéologique et politique. Vous voyez donc qu'en fait notre discussion d'aujourd'hui a déjà une histoire.

Il me faut paradoxalement préciser d'entrée que je n'ai pas été le moins du monde amené à suivre les travaux de recherche auxquels a donné lieu la multifonctionnalité de l'agriculture, surtout depuis qu'elle a été remise au goût du jour par la mise en place des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE). C'est pourquoi je vais être assez extérieur à votre démarche, c'est-à-dire en fin de compte à ce que vous faites. Cette situation a son avantage et son inconvénient. Nous en jugerons à la fin.

Pour vous faciliter la tâche (mais aussi, je l'avoue, pour faciliter la mienne), j'ai pris le parti de mettre mes pas dans ceux de M. Mauss, c'est-à-dire de partir de l'œuvre qui a fondé ce concept de fait social total. Ce n'est peut-être pas la bonne méthode parce qu'elle est quelque peu scolaire ; j'espère qu'elle aura les avantages de ses inconvénients. C'est donc ce parti pris qui va servir de colonne vertébrale à mon exposé. Il me semble d'ailleurs pédagogiquement tout particulièrement se justifier, car on ne peut pas dire que le concept en question ait fait florès en sociologie (et pas plus, tout compte fait, en anthropologie) : il n'est donc pas inutile de revenir aux sources et de rappeler les angles de recherche qu'il ouvre et qu'il est, selon moi, très regrettable d'ignorer. La sociologie d'aujourd'hui est incapable de savoir même utiliser son patrimoine intellectuel. Cet exposé est une occasion de montrer ce qu'elle y perd.

Se référer directement à Marcel Mauss a, en outre, plusieurs avantages. Tout d'abord, cela permet de s'entendre sur ce dont on parle. S'il est vrai que le concept de « fait social total » est peu utilisé en tant que concept, il est par contre banalisé par l'usage linguistique qui en est fait. En plus, et c'est ma seconde raison, c'est la conception de Marcel Mauss qui m'intéresse et non pas ses formes vulgarisées. Elle m'intéresse par son contenu, par les pistes de recherche qu'elle contient et qu'elle ouvre et qui sont restées à peu près complètement inexploitées en dépit de l'utilisation qui est faite ici ou là du terme. Vous aurez noté que je parle du concept – et non pas de la notion – de fait social total. Le terme de notion est assez souple et flou. Il permet de désigner des expressions qui prennent place dans le langage scientifique, mais sans avoir forcément une portée heuristique. Je dis concept parce que parler de « fait social total » me semble avoir une portée heuristique. Et j'essaierai de vous le montrer. La troi-

---

<sup>9</sup> J'avais personnellement activement participé à ces réflexions et ceci avait donné lieu à un ouvrage qui abordait finalement la même question (cf. Marcel Jollivet (dir.) 1988).

sième raison, c'est que je crois que ce concept convient parfaitement pour analyser la notion de multifonctionnalité appliquée aux activités agricoles ; c'est donc l'occasion de montrer ce rapport.

Toujours en manière de préambule, il convient de dire deux mots de Marcel Mauss. Il était le neveu de Durkheim. Né en 1872, il est mort en 1950. C'est donc quelqu'un qui est à la fois loin de nous, mais pas si loin que cela. Il est qualifié à la fois de sociologue et d'anthropologue ; j'insiste sur ce point parce que cette double appartenance va traverser tout ce que je vais dire et il faudra que j'en explicite le sens, car elle me semble essentielle pour notre propos.

L'ouvrage le plus cité à son propos reprend l'essentiel de ses travaux, en général des extraits de *l'Année sociologique*. Il s'agit de *Sociologie et anthropologie* (1950)<sup>10</sup>. Vous le voyez, le croisement de la sociologie et de l'anthropologie est explicite ; on a bien affaire à une articulation qui va peser beaucoup sur l'approche de Mauss. Dans son introduction à l'ouvrage, Claude Lévi-Strauss présente d'ailleurs Mauss comme un précurseur du structuralisme. Mais c'est en fait quelqu'un qui ne se soucie pas de développer de grandes théories. Sa ligne de conduite, c'est le rapport au concret pour en arriver à des généralités, dont celle de fait social total.

Mon exposé comportera trois parties. Dans la première, je rappellerai de façon aussi précise que possible - je crois que cette précision est indispensable - ce que Marcel Mauss entendait par « fait social total » et pour cela je m'appuierai sur l'un de ses plus fameux écrits : *Essai sur le don*. Ensuite, mon propos sera d'examiner la possibilité d'appliquer cette notion à la multifonctionnalité en agriculture. C'est bien de cela qu'il s'agit ici. Mais pas d'une façon directe, par deux détours. En premier lieu, je proposerai deux extensions du concept, qui me semblent indispensables pour couvrir le champ de cette multifonctionnalité. Et puis, je me demanderai toujours dans cette partie, si cette extension est vraiment une extension. C'est-à-dire si elle est légitime par rapport à la démarche de Marcel Mauss lui-même ou si d'une certaine manière, elle sort du concept initial et le tord dans une direction qui lui est étrangère. Je terminerai cette partie en essayant de construire un concept de fait social total qui me semblerait pouvoir être adapté à la notion de multifonctionnalité. Dans la troisième partie, je reviendrai sur une des dimensions fondamentales de cette notion, qui est sa dimension anthropologique. C'est pourquoi j'ai insisté sur le fait que Mauss était qualifié à la fois de sociologue et d'anthropologue. Et je crois que cette dimension de la notion de fait social total est absolument fondamentale sous peine de ne pas parler de ce dont Mauss parle. En outre, comme on le verra, c'est en fin de compte à partir d'elle que l'on peut se demander si le rapprochement entre le concept de fait social total et la multifonctionnalité est justifié.

---

<sup>10</sup> La première édition a été publiée aux Presses universitaires de France en 1950. Les références qui suivent renvoient à la 9<sup>e</sup> édition de 1985. Les dates entre crochet correspondent à la première parution des textes.

## I Le « fait social total » selon Marcel Mauss

Commençons par bien situer la démarche de Mauss. Et pour cela, notons bien le titre du texte : « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques ». Retenez bien ces mots car chacun a son poids.

Quelle question Mauss se pose-t-il ? Il la formule d'entrée et là aussi je vous prie de noter tous les termes de l'énoncé qu'il en donne parce que c'est toujours chez lui d'une très grande précision : « *Quelle est la règle de droit et d'intérêt qui, dans les sociétés de type arriéré ou archaïque, fait que le présent reçu est obligatoirement rendu ? Quelle force y a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donateur la rend ?*<sup>11</sup> » ([1923-1924], p. 148). Le don, vous en avez toutes et tous inévitablement une expérience personnelle (on est là en pleine phénoménologie anthropologique), vous voyez donc très bien ce à quoi cette définition renvoie. Mais Marcel Mauss se pose une question que nous ne nous posons pas : « *Quelle force y a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donateur la rend ?* » Et développant cette idée, il va caractériser le don par trois obligations : l'obligation de donner ; l'obligation de recevoir, on ne refuse pas un don ; l'obligation de rendre. Si on ne rend pas un don, on a une dette. Voilà qui est quand même extraordinaire ! En fin de compte, la question de recherche de Mauss, c'est l'échange dans les sociétés sans monnaie et sans commerce. Car c'est à travers le don que l'échange se produit : le don, c'est la forme de l'échange qui précède les échanges qui se feront à travers le contrat formel et la monnaie. Voilà son univers de réflexion. Vous le voyez tout de suite, quelque chose peut déjà nous mettre la puce à l'oreille du point de vue de la multifonctionnalité, parce que nous sommes dans l'échange non marchand. Donc quelle est l'obligation qui produit l'échange quand celui-ci n'est pas rendu indispensable par le passage à la monnaie ? Et que produit l'échange non marchand ?

La méthode que Mauss va utiliser pour répondre est une analyse comparative. Ce texte date de 1923. A cette époque, il y avait déjà un nombre assez considérable de travaux d'ethnologues et d'anthropologues qui portaient sur ces sociétés « archaïques ». Mauss exploite toute cette littérature, quelle qu'en soit la langue (en tout cas, aussi bien l'allemand ou l'anglais que le français). Il fait là un gros travail, car ce corpus de travaux couvre l'Amérique du Nord, les Indiens bien sûr, la Mélanésie, la Papouasie, l'Afrique, la Polynésie, la Malaisie. Non content de ce tour du monde, il éprouve le besoin de s'appuyer sur l'histoire en faisant un petit crochet par le monde indo-européen antique qui sert, selon lui, de phase de transition entre ces sociétés archaïques et les nôtres. Quel voyage ! Tout cela pour dire que ses analyses s'appuient sur un matériau considérable. On dit qu'il n'a publié aucun livre, cet *Essai sur le don* à soit seul vaut un livre si on rajoute les innombrables et longues notes qui complètent le texte principal. On a affaire à un travail, du point de vue de

---

<sup>11</sup> En italiques dans le texte de Mauss (NDLR).

la rigueur et de fécondité de l'analyse, exemplaire. Et j'insiste là-dessus : James George Frazer aussi avait fait des collections de faits, mais son ouvrage majeur en la matière *Le Rameau d'Or* n'a jamais produit un concept<sup>12</sup>. C'est la capacité de Mauss à extraire de ces comparaisons des notions qui organisent les observations pour aboutir à des propositions d'ordre théorique et universel qui est sa force. C'est pour cela que Lévi-Strauss l'a qualifié de précurseur du structuralisme.

Que constate-t-il au bout de ce tour du monde des sociétés archaïques ? Trois choses. D'abord, que cette triple obligation de donner, recevoir et rendre prend des formes extrêmement variées, bien sûr, mais qu'elle existe dans toutes les sociétés qu'il visite : il faut donc essayer de comprendre les raisons de cette universalité. Ensuite, que dans les sociétés archaïques « *ce ne sont pas des individus, ce sont des collectivités qui s'obligent mutuellement, échangent et contractent ; les personnes présentes au contrat sont des personnes morales : clans, tribus, familles, qui s'affrontent et s'opposent soit en groupes se faisant face sur le terrain même, soit par l'intermédiaire de leurs chefs, soit de ces deux façons à la fois* » ([1923-1924], p. 150-151). Plus loin, il ajoute que, bien que « *ces prestations et contre-prestations s'engagent sous une forme plutôt volontaire, par des présents, des cadeaux* », elles sont « *au fond rigoureusement obligatoires, à peine de guerre privée ou publique* » (p. 151). Troisième chose enfin : les échanges qui se passent à travers ce processus du don (le terme étant pris *largo sensu*, car il y a une multiplicité de formes différentes) ont des dimensions multiples, mais étroitement confondues. Entre les clans, les tribus, les familles, ce qui s'échange, dit-il, « *ce n'est pas exclusivement des biens et des richesses, des meubles et des immeubles, des choses utiles économiquement. Ce sont avant tout des politesses, des festins, des rites, des services militaires, des femmes, des enfants, des danses, des fêtes, des foires dont le marché n'est qu'un des moments et où la circulation de la richesse n'est qu'un des termes d'un contrat beaucoup plus général et beaucoup plus permanent. [ ... ] Nous avons proposé d'appeler tout ceci le système des prestations totales<sup>13</sup>* » ([1923-1924], p. 151). Le texte consiste en une constante remise sur le métier de cette idée de la pluralité de facettes des activités d'échange, qui sont toutes confondues mais qu'on peut analyser dans une multiplicité de dimensions. A ce propos, Mauss parle de « *complexus économique, juridique et moral* » ([1923-1924], p. 180). Il revient à plusieurs reprises sur ces termes auxquels il en ajoute d'autres (mythique, religieux, magique, esthétique, morphologique, etc.) ([1923-1924], p. 204-205, 266-267, 274-275).

Tout cela nous conduit au fait social total, terme dont la définition apparaît dans la conclusion. Voici comment Mauss en parle. « *Mais s'il en est ainsi [c'est-à-dire tout ce qu'il a décrit sur ces échanges à facettes multiples],*

---

<sup>12</sup> Ethnologue écossais (1854-1941), a consacré ses recherches au totémisme et à l'exogamie, et a tenté de donner une vision d'ensemble des mythes et des rites des sociétés « primitives ».

<sup>13</sup> En italiques dans le texte de Mauss (NDLR).

écrit-il, *c'est qu'il y a dans cette façon de traiter un problème un principe heuristique que nous devrions dégager. Les faits que nous avons étudiés sont tous, qu'on nous permette l'expression, des faits sociaux totaux ou, si l'on veut - mais nous aimons moins le mot - généraux : c'est-à-dire qu'ils mettent en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions [...] et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions, en particulier lorsque ces échanges et contrats concernent plutôt des individus* » ([1923-1924], p. 274). Rien de plus : le concept apparaît comme extrait du concret, comme un outil nécessaire pour comprendre la diversité de celui-ci et, à partir de, lui poser les questions fondamentales sur l'organisation des sociétés. « *Les historiens sentent et objectent à juste titre que les sociologues font trop d'abstractions et séparent trop les divers éléments des sociétés les uns des autres. Il faut faire comme eux : observer ce qui est donné. Or, le donné, c'est Rome, c'est Athènes, c'est le Français moyen, c'est le Mélanésien de telle ou telle île, et non pas la prière ou le droit en soi. Après avoir forcément un peu trop divisé et abstrait, il faut que les sociologues s'efforcent de recomposer le tout. Ils trouveront ainsi des données fécondes* » ([1923-1924], p. 276).

Trois idées me semblent à retenir de toute cette démarche. C'est d'abord celle d'une multidimensionnalité intrinsèque des faits sociaux. Et donc d'une complexité de ceux-ci, irréductible à des catégories qui les segmentent. Aborder les faits sociaux globalement tout en étant assez précis sur chacune de leurs différentes facettes est évidemment une difficulté à laquelle les chercheurs en sciences sociales se heurtent. La démarche de Mauss est une invitation à décroquer et à casser les catégories qui sont aussi bien celles du sens commun (l'économique, le juridique, le politique etc.) que celles que créent les découpages disciplinaires. La seconde idée est que cette multidimensionnalité intrinsèque aux faits sociaux est liée au fait que, dans les sociétés archaïques (je rappelle que Mauss parle des sociétés archaïques), tout est confondu, toutes ces dimensions coexistent. C'est un point sur lequel il faudra revenir aussi. Nous ne sommes en effet plus dans les sociétés archaïques. La troisième idée, c'est celle selon laquelle à travers ces faits sociaux totaux, c'est l'ensemble de la société qui se met en scène et en jeu. C'est-à-dire que la société remet en jeu ses fondements mêmes. Elle le fait dans un affrontement aux autres sociétés et cet affrontement est un moment décisif pour elle, car c'est à travers lui qu'elle se reconstruit, pourrait-on dire : il lui faut faire la preuve qu'elle est capable de subir cet affrontement sans dommage. Mauss dit à plusieurs reprises que ces formes d'échanges sont une forme de guerre, c'est cet affrontement ou bien la guerre. Cette multidimensionnalité, la confusion intrinsèque de toutes ces dimensions et cette mise en scène et mise en jeu de la société dans son fondement même vont de pair : c'est ce que signifie l'adjonction du qualificatif « total » à celui de « fait social ».

## **II Fait social total et multifonctionnalité des activités agricoles : quelle pertinence ?**

Dans cette deuxième partie, je procéderai en trois temps. Dans un premier temps, je reviendrai sur les dimensions du fait social total que Mauss cite explicitement et dont chacune d'entre elles renvoie, il est intéressant de le constater, à des disciplines de sciences sociales. Je resterai donc « à l'intérieur », si je puis dire, du concept. Cet examen permettra de s'interroger sur sa pertinence actuelle. Dans un deuxième temps, j'expliquerai pourquoi et dans quelles directions il me semble qu'il faut l'élargir, comme je l'ai dit plus haut, pour aborder la multifonctionnalité de l'agriculture. Et puis dans un troisième point, je me demanderai comment il faut comprendre cet élargissement par rapport à la démarche de Mauss.

### **II.1 Un concept « archaïque » ?**

Dans les citations précédentes de Mauss, apparaissent des termes qui permettent d'identifier des démarches d'analyse familiales. Ainsi, Mauss parle beaucoup d'économie. A ce propos d'ailleurs, il dit quelque chose d'important, à savoir que, contrairement à ce que l'on croit, il y a de l'économie dans ces sociétés archaïques, que ce sont des biens qui sont échangés ou détruits à travers le processus du don et que ces biens ont une valeur. Ils ont une valeur en rapport avec les conditions de vie des individus qui composent ces sociétés ; ce sont aussi ces biens qui permettent à ces sociétés de survivre et de se reproduire. Et ils ont une valeur dans l'échange, une valeur symbolique. On peut dire que tous les biens en économie ont une valeur aussi bien symbolique que d'usage. Vous aurez également noté que, dans ces mêmes citations, le terme de contrat revient sans arrêt. Il faut dire que l'approche de Mauss est très juridique. Il y a dans *l'Essai sur le don* tout un développement sur les aspects du droit qui sont hérités du monde indo-européen (les sociétés antiques), avec la distinction entre droits personnels, droits réels etc. ; il s'agit pour Mauss de montrer que toutes ces notions étaient au contraire confondues dans les sociétés archaïques et que, de ce fait, il y a une façon d'aborder le droit qui leur est propre. On pourrait parler de « droit intégré ». Mauss fait aussi beaucoup référence aux représentations religieuses, aux mythes, aux rites et à la dimension esthétique, ce que nous appellerions aujourd'hui les dimensions culturelles des phénomènes. Il parle également de l'échange des femmes. On est donc là, même si les champs de ces disciplines ne se réduisent pas à ces différents faits sociaux, dans des domaines plus propres ou à l'ethnologie, ou à l'anthropologie ou à la sociologie.

Ce sont là, me semble-t-il, les trois dimensions qui ressortent le plus fortement des analyses de Mauss. Il nous renvoie aussi, indirectement, à l'histoire. En effet, il fait, à travers un tour du monde, un parcours historique ; partant des sociétés archaïques de tous les continents, il arrive aux nôtres en passant par les sociétés antiques. Son approche est donc très historique en elle-même. On notera en conclusion de cet inventaire

que, du seul point de vue des sciences sociales, sa démarche est déjà complexe. Et c'est à travers elle qu'il trouve le fait social total.

Il n'est évidemment pas besoin de s'appesantir pour dire que toutes ces dimensions : économiques, juridiques, politiques, sociologiques s'appliquent très bien à la multifonctionnalité en agriculture et qu'elles se renvoient étroitement les unes aux autres. La question, dans le fond, est moins de savoir si l'approche en termes de sciences sociales de la multifonctionnalité des activités agricoles est pertinente dans toutes ces dimensions, que de savoir comment elle doit être menée. Vos travaux vous ont sans doute convaincus que cette notion de multifonctionnalité est multidimensionnelle. Mais comment traiter cette complexité ? Telle est la question.

La réponse de Mauss nous perturbe un peu puisqu'il nous dit que tout ce qui est confondu dans les sociétés archaïques devient au contraire séparé dans nos sociétés contemporaines. Cela date des Romains et des Grecs, qui « *ont inventé la distinction des droits personnels et des droits réels, séparé la vente du don et de l'échange, isolé l'obligation morale et le contrat, et surtout conçu la différence qu'il y a entre des rites, des droits et des intérêts* » ([1923-1924], p. 239). Faut-il en conclure qu'une approche spécifique de chacun de ces angles d'attaque est judicieuse quand on a affaire à nos sociétés contemporaines parce qu'elle correspond à l'état d'éclatement des faits sociaux caractéristique de celles-ci, alors que, dans les sociétés archaïques, il n'en est pas ainsi ? Il voit même un progrès dans cette séparation. « *Ce sont eux, dit-il, toujours en parlant des Romains et des Grecs, qui, par une véritable, grande et vénérable révolution, ont dépassé toute cette moralité vieillie et cette économie du don trop chanceuse, trop dispendieuse et trop somptuaire, encombrée de considérations de personnes, incompatible avec un développement du marché, du commerce et de la production et au fond, à l'époque, anti-économique* » (id.). On est donc, en le suivant, conduit à se dire que, si l'on n'est pas un anthropologue travaillant sur une société « archaïque » (mais en reste-t-il ?), adieu le fait social total. Cela va en fait s'avérer plus compliqué que ça.

Quand il parle de morale vieillie, Mauss fait allusion à la dimension religieuse de la triple obligation de donner, recevoir et rendre. En effet, toutes ces obligations sont fondées, on l'a vu, sur un respect dû aux dieux et sur la crainte des conséquences d'un manque à ce respect. Ce sont les dieux qui d'une certaine manière donnent leur force à ces obligations. C'est donc bien cette morale et sa dimension religieuse qui constituent le ciment des sociétés elles-mêmes et par conséquent celui du fait social total, qui en est l'expression. Avec une morale qui confond l'ensemble des aspects du social, et qui a un fondement religieux, on n'est évidemment pas dans un univers sociologique qui est le nôtre. La question est donc celle-ci : le fait social total disparaît-il lorsque les syncrétismes typiques des sociétés archaïques cessent de régler les rapports sociaux ? Autrement dit, peut-on encore invoquer ce concept dans nos sociétés contemporaines ?

Ces réflexions commencent à nous rapprocher de notre question de départ : qu'a à voir la multifonctionnalité des activités agricoles avec le fait social total ? On subodore les directions dans lesquelles la réflexion va aller et les questions autour desquelles elle va tourner. Du genre : la multifonctionnalité est-elle du domaine du don ? A-t-elle une dimension « mutualiste » ? Les réponses sont évidemment loin d'être évidentes. Nous sommes là au cœur des problèmes à nous poser sur la démarche. Je reviendrai sur le sujet dans ma troisième partie. Pour l'instant, je conclus ce point en pensant que nous serons d'accord sur au moins une chose, c'est que la multifonctionnalité de l'agriculture est un phénomène social multidimensionnel et que la question posée est : peut-on – et comment – passer du phénomène social multidimensionnel qu'est cette multifonctionnalité au fait social total ?

## **II.2 Deux implications du concept**

C'est dans cet esprit que j'ai annoncé deux extensions du concept, à mon avis, nécessaires pour son éventuelle utilisation dans l'analyse de la multifonctionnalité de l'agriculture. Ces extensions ne suffisent peut-être pas pour ouvrir sur la totalité du champ que couvre cette dernière. Mais elles devraient au moins permettre de bien tenir compte de celles de ses facettes qui renvoient à ce que je vais appeler la question de l'environnement. Cette question de la gestion de l'environnement est en effet indubitablement centrale dans la notion de multifonctionnalité appliquée à l'agriculture et c'est sur cette base-là que je propose deux extensions.

La première extension part de l'idée généralement admise que reconnaître et promouvoir la multifonctionnalité des activités agricoles permettrait d'éviter les effets matériels jugés indésirables qu'elles produisent sur les milieux naturels quand elles sont conduites d'une façon que je vais qualifier par commodité de monofonctionnelle. C'est bien là qu'est le cœur du problème. Cette multifonctionnalité ne peut donc pas être analysée en faisant l'impasse sur les effets matériels qui sont attendus d'elle (par exemple, concernant la qualité de l'eau, la qualité des aliments, la préservation des sols, la gestion des paysages) puisque ceux-ci sont la raison d'être même de sa mise en avant. En faire abstraction et la considérer dans ses seules dimensions sociales, même au sens large, c'est la tronquer en tant qu'objet de recherche, si on veut être fidèle au principe de base du concept de fait social total qui est de respecter l'unité du phénomène étudié. C'est la tronquer parce que ces effets matériels attendus sont ce qui lui donne son sens. C'est en fonction d'eux que, tant dans son principe même que dans son contenu, ce que l'on dit sur ce qu'elle doit être est énoncé. Comment peut-on analyser l'outil en faisant l'impasse sur l'objectif pour lequel il est conçu ? Si le concept de fait social total suppose la prise en considération de toutes les dimensions du fait social en question, cette dimension des faits matériels qui sont au fondement même de la multifonctionnalité fait intrinsèquement partie d'une approche de celle-ci en termes de fait social total. Là est la première vertu de ce concept : nous prémunir contre les segmentations qui mutilent

notre objet. Et toutes les segmentations, et pas simplement les segmentations au sein des domaines qu'il est habituellement convenu d'attribuer aux sciences sociales.

Mais pour aborder ces aspects - que je vais qualifier de naturalistes - de la multifonctionnalité des activités agricoles, les sciences sociales se heurtent à un obstacle. La division du travail scientifique qui a attribué l'analyse des faits matériels aux sciences de la nature a en effet en quelque sorte disqualifié les sciences sociales pour pouvoir en traiter. De ce fait, les sciences sociales ont une belle incapacité à s'approprier la matérialité même des faits sociaux et à analyser cette matérialité de leurs points de vue, ce qui est quand même un comble ; et cela devrait nous conduire à nous interroger. Il faut donc montrer en quoi les faits matériels qui sont impliqués dans la reconnaissance de la multifonctionnalité des activités agricoles sont sociaux : sociaux en même temps que matériels. Il faut montrer comment ces deux facettes sont intrinsèquement confondues, c'est-à-dire comment la matérialité est socialement construite, mais aussi comment, simultanément, elle construit le social. La matérialité agit sur le social, mais par la médiation de ses lois de fonctionnement propres. Le social agit sur la matérialité, mais par la médiation de ses modes de fonctionnement propres. La référence à la notion de multifonctionnalité, s'agissant de l'agriculture, est l'expression d'une « prise de conscience » (ou, plus exactement, d'une crainte) que le monde matériel - en l'occurrence, la qualité des ressources et des milieux naturels - pose socialement problème dans sa matérialité même, considérée du point de vue social. Donc, les idées sur la qualité de ceci ou de cela infléchissent le social. Il faut donc se demander : d'une part, en quoi cette construction de la matérialité est sociale ; en quoi, donc, cette matérialité devient elle-même un fait social (multidimensionnel, bien sûr) et comment elle infléchit le social ; et d'autre part, en quoi la construction sociale qui produit cette matérialité est une construction du monde matériel, c'est-à-dire de quelle construction du monde matériel il s'agit et comment le monde matériel ainsi construit agit sur le social. C'est un va et vient constant et dynamique entre ces différents aspects qui est au cœur de la multifonctionnalité concernée ; il doit donc se retrouver au cœur de l'analyse. Telle est donc la première extension du champ d'analyse qu'il est indispensable de faire si l'on veut appliquer avec rigueur une démarche s'inspirant de la notion de fait social total à la multifonctionnalité des activités agricoles.

La deuxième extension à envisager est d'une certaine manière contenue dans la première ; elle en est une sorte d'application. Par quelle voie en effet passe l'activité agricole pour produire ces faits matériels, ces pollutions, ces transformations, cette artificialisation du milieu ? Par quelle voie si ce n'est par la technique ? Et la technique, ce sont aussi des faits matériels : les objets techniques. Et l'on peut redire à propos de ces derniers ce que je viens de dire à propos des milieux naturels. A savoir qu'il y a le même découpage entre les sciences de la technique (ici, l'agronomie, la zootechnie...) et les sciences sociales qu'entre les sciences sociales et les sciences de la nature ; elles excluent les sciences sociales

de l'analyse de l'objet technique en tant que tel. Il en résulte pour les sciences sociales une difficulté également à aborder de leur point de vue l'analyse de la matérialité des objets techniques. La technique, nous le savons, ce ne sont pas seulement des objets techniques, ce sont aussi des savoirs, des savoir-faire, des pratiques : ce sont là des objets d'une certaine manière, mais des objets abstraits et, en tant que tels, des objets pour les sciences sociales. Ces objets sont considérés comme légitimes par les sciences sociales ; et les technologues les leur cèdent volontiers (généralement d'ailleurs sans accorder le moindre intérêt à ce qu'elles en font). Mais s'en tenir à eux, c'est à nouveau tronquer la multifonctionnalité, puisque c'est faire l'impasse sur les dimensions physiques de l'outil par lequel passe la mise en œuvre des mesures qu'elle prescrit et des pratiques qu'elle induit. Outil physique qui, lui aussi, est tout à la fois un produit social et - de ce fait - un fait social au sens durkheimien du terme, dans sa conception technique et dans la matérialité dans laquelle il s'incarne. On utilise tel matériau ou tel processus pour atteindre tel objectif, mais on les choisit parmi ceux dont on dispose et pour des raisons relatives (qu'il convient précisément d'explicitier pour en comprendre les raisons). On peut imaginer de multiples voies (et c'est d'ailleurs ce qui se produit habituellement) pour atteindre un certain résultat. Or c'est l'une d'elles qui est choisie. On a donc bien affaire à une matérialité qui est un produit social. Et inversement, l'objet technique ainsi conçu produit à son tour du social. C'est ainsi, par exemple, que les mesures agri-environnementales sont des mesures techniques découlant de normes sociales qui découlent elles-mêmes d'une appréciation sociale d'effets matériels imputés à des objets techniques.

Ces deux extensions en direction des ressources et des milieux naturels, d'une part, et des objets techniques, d'autre part, sont indispensables pour pouvoir appliquer le concept de fait social total à la multifonctionnalité dans le domaine agricole parce que celle-ci, considérée au moins du point de vue de ses objectifs environnementaux, implique nécessairement ces deux dimensions et parce que le propre et la portée heuristique du concept de fait social total sont d'obliger à prendre la mesure de l'unité et du caractère complexe de l'objet étudié et de s'obliger à faire de cette unité et de cette complexité le cœur même de la démarche de recherche qu'on lui applique.

### **II.3 La matérialité du fait social et la place de la technique chez Mauss**

Dans l'Essai sur le don, Mauss ne fait jamais explicitement référence aux deux dimensions dont je viens de parler. Cela veut-il dire que les prendre en considération change le sens du concept de fait social tel qu'il l'a conçu ? On peut soutenir l'idée qu'il n'en est rien. En effet, à plusieurs reprises, il parle quand même d'une dimension « morphologique » des formes de l'échange qui entrent dans le fait social total ([1923-1924], voir en particulier p. 275). Ceci renvoie en fait à une branche de la sociologie qui existait de son temps et qui s'intitulait la « morphologie sociale ». Il a

personnellement plus particulièrement traité de cette notion de morphologie sociale dans un autre essai, intitulé « Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimo<sup>14</sup>, étude de morphologie sociale » ([1904-1905], p. 389). Et voici la définition qu'il en donne : « On sait que nous désignons par ce mot la science qui étudie, non seulement pour le décrire, mais aussi pour l'expliquer, le substrat matériel des sociétés, c'est-à-dire la forme qu'elles affectent en s'établissant sur le sol, le volume et la densité de la population, la manière dont elle est distribuée, ainsi que l'ensemble des choses qui servent de siège à la vie collective » (id.). On admettra qu'il n'est pas abusif de considérer que les milieux artificialisés par l'agriculture – et, d'une façon plus générale, les milieux naturels « anthropisés », comme on aime à les appeler aujourd'hui – font bien partie du « substrat matériel des sociétés ». N'est-ce pas la question même de ce « substrat » qui est posée à travers la question de l'environnement ? On notera que Mauss précise bien qu'il ne s'agit pas seulement de décrire ce substrat matériel, mais de l'expliquer, ce qui renvoie à la relation de causalité qui l'unit à la société dont il est le substrat.

En ce qui concerne les objets techniques, c'est à un autre des textes de Mauss qu'il faut avoir recours pour trouver une réponse à la question posée. Ce texte – éblouissant - s'intitule « Les techniques du corps » ([1936], p. 365-386). Le corps, dit Mauss, est le premier outil de l'homme. Parler du corps comme outil est déjà évocateur. Et, de fait, dans ce texte, Mauss dit clairement que l'on ne peut pas comprendre les gestes les plus simples, la nage, la marche, n'importe quel geste de la vie quotidienne, sans les soumettre à une triple analyse : une analyse sociologique, bien sûr ; une analyse psychologique, certes ; mais aussi – la chose est assez inattendue - une analyse physiologique, anatomique, biologique. Non content de cette audace, Mauss insiste sur le caractère indissociable de ces trois dimensions. « *Mais le tout, l'ensemble est conditionné par les trois éléments indissolublement mêlés* », écrit-il ([1936], p. 369). Il souligne également le fait, proprement matériel lui aussi, que ces techniques vous donnent une habileté et une force physique très utiles. C'est ainsi qu'il raconte comment, pendant la guerre de 14-18, il était incapable de s'accroupir dans la boue sans se tremper ni tomber et avec quelle rapidité il tombait de fatigue, alors que les soldats néo-calédoniens qu'il côtoyait se tenaient tranquillement à croupetons pendant des heures sans se mouiller, ni tomber, ni même se fatiguer. Il insiste sur cette force acquise et c'est ce qui le justifie de parler de techniques, car c'est bien le propre des objets techniques de donner une force. Lorsqu'il parle de la dimension physiologique, anatomique et biologique des techniques du corps, c'est bien de leur matérialité qu'il est question : il s'agit de comprendre tout à la fois par quels processus de cet ordre passe la mobilisation de cette force et comment telle ou telle société a été amenée à sélectionner et à perfectionner tel ou tel d'entre eux. En fait, Mauss ne va pas aussi loin, mais ce sont bien là les perspectives qu'il ouvre.

---

<sup>14</sup> *Année Sociologique*, t. IX.

En conclusion, on peut dire que les deux extensions que je propose sont bien conformes à la conception du fait social total de Mauss. Elles ne le sont pas seulement parce qu'on peut en trouver une évocation ou faire des rapprochements qui les justifient. Elles le sont surtout d'un point de vue méthodologique. Le concept de fait social total répond en effet chez Mauss à une exigence de méthode. Il part de l'observation. C'est l'observation qui le contraint à définir l'objet de recherche qu'il se donne à partir de la question qu'il se pose. Il constate que cet objet, finalement, est toujours à dimensions multiples. Cela veut aussi dire qu'il existe comme une résultante de l'action conjuguée de multiples facteurs. C'est pourquoi il parle de fait social total : le concept lui sert à exprimer et à organiser le concret. C'est ce qui me conduit à parler d'un concept pragmatique. Il n'en est pas moins très exigeant et très contraignant dans la mesure où ce qu'il nous impose, c'est de respecter avant tout l'unité de notre objet de recherche. Car c'est elle qui est, pourrait-on dire, la « vérité » de cet objet. Il existe comme cela et ce n'est pas en le découpant en morceaux, en en choisissant un et en faisant l'impasse sur les autres que l'on peut parvenir à l'expliquer, ni même, plus simplement, à en rendre compte de façon judicieuse.

J'en viens maintenant à la troisième partie où je réintroduirai la dimension anthropologique du fait social total dont j'ai jusqu'à maintenant très peu parlé, alors qu'elle est essentielle pour aller jusqu'au bout de la réponse à la question de savoir si la multifonctionnalité est bien du ressort du concept.

### **III La multifonctionnalité des activités agricoles et la problématique du don**

En fait je vais rebondir là sur la question que j'ai posée tout à l'heure : qu'advient-il de l'application du concept de fait social total à la multifonctionnalité des activités agricoles dans la mesure où cette multifonctionnalité est un fait social de sociétés qui ne sont plus archaïques, mais qui sont, disons pour faire vite, « modernes » ? Quelle est la pertinence de l'application de ce concept, qui résulte d'une analyse d'un phénomène qui a un rôle structurel dans les sociétés archaïques, le don, à des phénomènes qui n'ont apparemment rien à voir avec lui dans des sociétés dans lesquelles, en outre, le don n'a plus qu'une place et qu'un rôle apparemment marginal ?

Je vais procéder en deux temps pour essayer de clarifier cette question. Je vais tout d'abord préciser ce qu'il faut entendre par « dimension anthropologique du fait social total ». Ensuite, je formulerai les questions que cette explicitation conduit à se poser.

#### **III.1 La dimension anthropologique du fait social total selon Mauss**

Que peut-on tirer du texte de Mauss pour pouvoir parler d'une dimension anthropologique du don ? L'exercice n'est pas aisé, car Mauss n'aborde qu'indirectement la question. C'est dans sa quête des raisons

qui poussent à la triple obligation de donner, recevoir et rendre que l'on en trouve trace. En lisant entre les lignes, je vois apparaître quatre critères ou traits constitutifs de cette dimension.

Le premier est le caractère universel – je l'ai déjà mentionné – de cette forme de « prestation sociale totale ». C'est le tour d'horizon que Mauss fait de la littérature ethnologique et anthropologique qui l'amène à ce constat qu'à travers des formes extrêmement diverses, le don est une pratique universelle. Le fait qu'une pratique s'avère être un trait universel des sociétés humaines ne peut manquer d'être significatif quant à la condition humaine.

Le deuxième trait, c'est le fait que ce que met fondamentalement en cause et en jeu le don, c'est le lien social entre les hommes. Le don, c'est la mise en forme de l'échange – c'est-à-dire d'un temps fort, et même d'un moment critique, du lien social – dans des sociétés qui ne connaissent pas la monnaie. Cet échange porte bien sûr sur des biens matériels. Mais pas seulement, on l'a déjà vu. Je vais citer un passage de *l'Essai sur le don* dans lequel Mauss essaie d'expliquer ce qu'il y a derrière le don, qui fonde la triple obligation sur laquelle il repose et lui donne sa puissance coercitive. « *Ce qui, dans le cadeau reçu, échangé, oblige, c'est que la chose reçue n'est pas inerte. Même abandonnée par le donateur, elle est encore quelque chose de lui. Par elle, il a prise sur le bénéficiaire [...]* » ([1923-1924], p. 159). Cette dernière phrase exigerait des explications assez longues. Je me contenterai d'une autre citation. « *En droit Maori, écrit Mauss, le lien de droit, lien par les choses, est lien d'âmes, car la chose elle-même a une âme, est de l'âme. D'où il suit que présenter quelque chose à quelqu'un, c'est présenter quelque chose de soi [...]. On comprend clairement et logiquement, dans ce système d'idées, qu'il faille rendre à autrui ce qui est en réalité parcelle de sa nature et substance ; car, accepter quelque chose de quelqu'un, c'est accepter quelque chose de son essence spirituelle, de son âme ; la conservation de cette chose serait dangereuse et mortelle et cela non pas simplement parce qu'elle serait illicite, mais aussi parce que cette chose qui vient de la personne, non seulement moralement, mais physiquement et spirituellement, cette essence, cette nourriture, ces biens, meubles ou immeubles, [...] donnent prise magique et religieuse sur vous* » ([1923-1924], p. 160-161). C'est là le deuxième trait, qui permet de parler de dimension anthropologique : les objets matériels ne sont pas seulement matériels, mais sont porteurs de l'identité de celui qui les donne et, à ce titre, obligent celui qui les reçoit. La raison à cela, Mauss la voit dans la nécessité de la solidarité. « *En réalité, ce symbole de la vie sociale – la permanence d'influence des choses échangées – ne fait que traduire, écrit-il, assez directement la manière dont les sous-groupes de ces sociétés segmentées, de type archaïque, sont constamment imbriqués les uns dans les autres, et sentent qu'ils se doivent tout* » ([1923-1924], p. 194). A travers l'échange basé sur le don, le lien social tout à la fois se réactive, se reproduit et se régule. A travers ce processus du don, se gèrent les conflits. « *Dans toutes les sociétés qui nous ont précédés immédiatement et encore nous*

*entourent, et même dans de nombreux usages de notre moralité populaire, il n'y a pas de milieu : se confier entièrement ou se défier entièrement ; déposer ses armes et renoncer à sa magie, ou donner tout : depuis l'hospitalité fugace jusqu'aux filles et aux biens. C'est dans des états de ce genre que les hommes ont renoncé à leur quant-à-soi et ont su s'engager à donner et à rendre » ([1923-1924], p. 277).*

Le rapport ainsi maintenu et maîtrisé est un rapport entre les hommes. Mais, précision particulièrement importante compte tenu de l'objectif de mon propos et qui introduit le troisième trait constitutif de la dimension anthropologique, c'est que, puisqu'il s'agit d'une solidarité condition de la survie, ce rapport entre les hommes inclut la relation à la nature en tant que source des moyens de subsistance. Voici une citation parmi quantité d'autres possibles : « *La terre engendre des moissons, des rentes et des impôts, des mines, du bétail. Le don qui en est fait enrichit de ces mêmes produits le donateur et le donataire* » ([1923-1924], p. 244). La gestion du rapport entre les hommes passe par une gestion du rapport aux ressources de la nature. Ce qui induit la proposition inverse : la gestion du rapport aux ressources de la nature passe par une gestion du rapport entre les hommes.

Le quatrième et dernier aspect du don à retenir, c'est le fait que ces obligations passent par les hommages rendus aux dieux. « *En effet, ce sont eux qui sont les véritables propriétaires des choses et des biens du monde. C'est avec eux qu'il était le plus nécessaire d'échanger et le plus dangereux de ne pas échanger* » ([1923-1924], p. 167). Cette référence aux dieux a deux raisons. C'est d'abord elle, bien sûr, qui donne sa force à l'obligation en s'imposant aux égoïsmes. Mais c'est elle également qui est la voie de la garantie contre les aléas de la nature.

Quel est finalement le contenu anthropologique du don qui ressort de ces considérations ? C'est en quelque sorte l'affirmation du caractère indispensable de l'échange entre les hommes (et de l'échange de tout, côté festif compris) pour le maintien du lien social et pour la survie du groupe. C'est un échange qui doit être tout à la fois, et de façon liée, soucieux des rapports à la nature et d'une redistribution de la richesse entre les hommes. Ces deux points sont les deux pierres d'achoppement du lien social. C'est l'échange qui permet de régler simultanément les rapports à la nature et les rapports entre les hommes : les premiers par les seconds et les seconds par les premiers. C'est l'échange qui permet d'assurer la survie en évitant la guerre pour les ressources. La médiation par les dieux traduit – et en même temps induit – la force de cette nécessité en la renvoyant à une autorité suprême, mais traduit – et induit aussi – l'angoisse à laquelle cette nécessité répond face à la violence des hommes (les guerres) et aux aléas de la nature, parce qu'il faut honorer les dieux pour s'assurer que la nature continuera d'approvisionner les humains. Il y a dimension anthropologique dans la mesure où, ce que confirme son caractère universel, cette forme d'échange, qui nous paraît paradoxale parce qu'elle se fait à la fois sur la base de cadeaux tout en étant obligatoire, renvoie à deux

questions fondatrices de l'espèce humaine : celle des rapports à la nature et celle du lien social. On comprend dès lors le caractère universel du don.

### **III.2 Du don au développement durable : continuité ?**

Nous pouvons maintenant aborder le dernier point de cette dernière partie : comment situer la multifonctionnalité des activités agricoles dans cet univers symbolique ? De deux choses l'une. Ou bien cette multifonctionnalité entre par ses caractéristiques sociopolitiques dans la sphère du don et le concept de fait social total, non seulement peut, mais doit s'appliquer à elle si l'on veut en prendre l'exacte mesure. Ou bien elle n'y entre pas. Dès lors, si le concept de fait social total est utilisé, c'est simplement pour traduire le caractère multidimensionnel qu'elle a en tant que fait social. Mais cela pose problème, car cela suppose que le concept de fait social total peut être détaché du phénomène du don. Ce qui appauvrit l'analyse. Dans ces conditions, si l'on sort la multifonctionnalité de l'univers du don (autrement dit, si on ne lui reconnaît pas la dimension anthropologique du don), il est, en toute rigueur, inapproprié de parler à son propos de fait social total. Parlons simplement de fait social multidimensionnel (ou complexe). Parler de fait social total à propos de la multifonctionnalité suppose avoir établi qu'elle entre dans l'univers caractéristique des obligations du don.

Ne peut-on pas faire l'hypothèse qu'il en est bien ainsi ? Pour étayer cette hypothèse, la piste à suivre semble s'imposer : il faudrait se demander dans quelle mesure la reconnaissance de la multifonctionnalité des activités agricoles participe de l'idée de développement durable. Ne peut-on pas dire en effet que cette idée est une énième formulation de la double dialectique qui est à l'arrière-plan du don : celle qui oppose économie (intérêt, survie) et morale (ou éthique) et celle qui oppose droit de l'individu (ou du « groupe », qu'il soit profession, classe sociale ou nation) et intérêt commun (patrimoine de l'humanité) ? Ne peut-on pas dire qu'à travers le discours sur le développement durable, c'est l'exigence première qui fonde le don qui continue de se manifester ? Ne peut-on pas dire que la quête d'une reconnaissance de la multifonctionnalité agricole est, dans son esprit, une réponse, certes, très partielle dans ses modalités, à cette exigence ? S'armer du concept de fait social total pris dans sa plénitude contraint d'aller jusqu'au bout de cette question. Et oblige à changer de cadre de référence pour les analyses, y compris partielles, auxquelles on se livre.

La question centrale de la problématique d'analyse devient en effet alors celle de savoir comment s'exprime, en l'occurrence à propos du travail social de reconnaissance de la multifonctionnalité des activités agricoles, la contradiction entre la segmentation des faits sociaux qui est le fait de nos sociétés modernes et la nécessité de répondre aux exigences anthropologiques du don. Ne peut-on pas dire qu'il existe un discours qui est l'expression de ces dernières ? Comment s'y expriment les obligations de donner, de recevoir et de rendre ? Comment ces obligations s'expriment-elles dans les textes, puis dans les pratiques ?

C'est là que tout se joue. Puisqu'il n'y a plus de consensus symbolique sur ces obligations, que celles-ci ne peuvent plus puiser leur légitimité et leur force dans la crainte des dieux, puisqu'au contraire, les règles qui gouvernent les domaines dans lesquels évolue cette multifonctionnalité en prennent le contre-pied, il y a inévitablement contradiction entre les requêtes symboliques, archaïques et fondamentales qui sont à l'arrière plan du mouvement de reconnaissance sociale de la multifonctionnalité agricole, d'une part, et d'autre part, la segmentation d'un social soumis à la domination de l'économique qui caractérise les sociétés capitalistes. C'est parce qu'il y a cette contradiction entre une exigence de solidarité qui monte du fonds archaïque et les règles du jeu social fondées sur le conflit, la négociation et l'intérêt qu'il y a combat politique. C'est cette contradiction qui fait que la reconnaissance de la multifonctionnalité des activités agricoles est un combat. C'est donc en tant que combat qu'il faut l'observer et l'analyser : en le déclarant comme tel, en en montrant les enjeux, en dévoilant les stratégies des acteurs etc.

C'est d'ailleurs un combat qui prend place dans celui que Mauss évoque dans cette partie de sa conclusion que j'ai évoquée ci-dessus, dans laquelle il fait référence à toutes les formes de solidarité qui apparaissent dans les sociétés industrielles. « On peut dire que toute une partie du droit, droit des industriels et des commerçants est, en ce temps, en conflit avec la morale » ([1923-1924], p. 260). Et pour lui, ce conflit doit se résoudre par un retour à la morale, qui est la morale archaïque. « Toute cette morale et cette législation [le mouvement mutualiste et la législation sociale] correspondent à notre avis, non pas à un trouble, mais à un retour au droit » (id., p. 261.). Et dit-il : « Ainsi, on peut et on doit revenir à de l'archaïque [...] » (id., p. 263).

## **Conclusion**

Je voudrais conclure en développant deux points. D'abord, en soulignant que tout ce que j'ai dit est bien sûr à soumettre à l'épreuve du terrain. Il ne s'agit là que d'une exégèse à partir de textes fondateurs. Mais si cette mise à l'épreuve est indispensable, ce qui importe, c'est qu'elle soit faite en n'occultant pas le cadrage d'ensemble proposé. Et ce cadrage d'ensemble est finalement centré sur la dimension anthropologique du don. C'est d'elle que tout découle. Si on l'occulte, on tombe dans une dispersion et une fragmentation des approches qui empêchent de comprendre le fait social que constitue l'intérêt soudain porté à la multifonctionnalité agricole, les raisons de son émergence, sa signification sociale, sa signification fondamentale comme fait social, en quoi les contradictions auxquelles il se heurte traduisent les règles de fonctionnement dominantes de notre société capitaliste et française tout à la fois, la façon dont ces contradictions soit bloquent, soit se dénouent, et ce que signifient ces avatars de l'action.

Second point, c'est une vision holiste que le fait social total nous conduit à adopter. Et pour parvenir à cette vision holiste, il faut dépasser les découpages disciplinaires : d'abord ceux qui existent entre les sciences

sociales elles-mêmes, mais aussi ceux qui séparent sciences sociales, sciences techniques et sciences de la nature. De la même façon que les problèmes en rapport avec l'environnement, la multifonctionnalité agricole fait partie de ces questions de recherche qui requièrent cette triple interdisciplinarité. En quoi consiste celle-ci ? On peut la définir simplement en disant que c'est l'art de projeter tour à tour une dimension, un point de vue de l'analyse - celui d'une discipline - dans l'ensemble des autres. C'est ce que fait en permanence Mauss dans son *Essai sur le don*. Évidemment, il a la chance d'avoir affaire à des phénomènes qui sont par définition unitaires ; donc ces projections constituent la matière même des faits qu'il analyse. Et c'est en voulant les caractériser sous des points de vue différents (économique, juridique, religieux etc.) qu'il leur est d'une certaine manière infidèle. Il parle de don, d'obligations... mais ces termes n'ont aucun sens pour les sociétés qu'il analyse, pas plus que ceux de droits ou de contrats qui reviennent pourtant constamment sous sa plume. Il utilise le vocabulaire dont il a besoin pour comprendre et nous restituer ce qu'il comprend, mais ce vocabulaire est celui de la société d'où il parle et non pas celui de la société dont il parle. Donc, il crée d'une certaine manière un artefact en distinguant, par exemple, le juridique de l'économique dans le processus du don. Mais, ce faisant, il se donne aussi un outil qui lui permet de passer de la description à l'analyse tout en maintenant l'unité - et la complexité - de son objet. C'est aussi de cette manière que nous devons utiliser les différentes approches disciplinaires applicables à la multifonctionnalité en question. Les utiliser chacune pour leur compte en ignorant les autres revient à renforcer la segmentation du social dont les disciplines sont porteuses du fait de la division du travail scientifique dont elles sont le produit ; c'est donc créer un artefact qui, pour le coup, conduit à s'interdire la compréhension du phénomène et, en fin de compte même, à en trahir le sens global et donc à contribuer à sa dégradation symbolique. Il faut donc au contraire utiliser ces différentes approches de façon tout à la fois contradictoire et complémentaire pour parvenir à trouver l'exacte mesure de la façon dont les différentes facettes du social s'articulent dans les dispositions et les dispositifs constitutifs du processus de reconnaissance et de mise en œuvre de la multifonctionnalité en agriculture et les hiérarchies qui se créent entre elles (par exemple, l'économique dominant le juridique ou le sociologique).

C'est en respectant cette double démarche, de cadrage « total » d'un côté, et d'analyse intégrée des différentes composantes de la multifonctionnalité, d'autre part, que l'on utilisera judicieusement et rigoureusement le concept de fait social total, que l'on montrera sa pertinence et sa portée heuristique, tout en l'adaptant à la société actuelle. Il ne s'agit pas de faire des transpositions qui n'ont aucun sens. Dans le fond, ce concept souffre des conditions de sa naissance. Il a été fossilisé parce que sacralisé. Et ceci d'autant plus que le « terrain » (ou, plus exactement, le matériau) sur lequel il a été construit renvoie à des temps révolus (même si, comme on l'a vu, ce n'est pas le point de vue de Mauss) et qu'il allait à contre courant par rapport au processus de spécialisation qui domine l'organisation de la recherche. C'est peut-être le moment, puisque la notion de multifonction-

nalité y oblige, de casser cette logique. Arrivé au terme de cet exposé, j'ai d'ailleurs bien conscience de ne pas avoir rendu compte de toute la richesse de *l'Essai sur le don*. En disant cela, je pense moins à la richesse du matériau réuni qu'à la subtilité de la démarche : celle-ci est fondée sur un va-et-vient constant et une grande proximité entre les faits et les interprétations, et sur une circularité du raisonnement, qui paraissent les deux règles de la méthode de l'analyse en termes de fait social total. Rien ne remplace la lecture d'un texte aussi fin et ce que j'espère dans le fond, c'est vous avoir convaincus qu'il fallait que vous le lisiez, pour que chacun en fasse sa pâture et en tire l'enseignement qui lui parle.

Je terminerai par deux citations qui devraient figurer tout à la fois en tête de la Charte de l'ONU et d'un ouvrage sur l'interdisciplinarité (car la guerre existe aussi entre les disciplines). Mauss part d'une citation de Malinowski<sup>15</sup> rapportant ce que lui ont dit « *les gens de Kiriwina dans les Trobriand* » : « *Les hommes de Dobu ne sont pas bons comme nous ; ils sont cruels, ils sont cannibales ; quand nous arrivons à Dobu, nous les craignons. Ils pourraient nous tuer. Mais voilà, je crache de la racine de gingembre, et leur esprit change. Ils déposent leurs lances et nous reçoivent bien* ». Et il en tire cette leçon : « *Rien ne traduit mieux cette instabilité entre la fête et la guerre* » ([1923-1924], p. 277-278). Et de conclure : « *Ce sont toujours des étrangers avec lesquels on « traite », même quand on est allié* » (id.).

## Discutant

### Les vertus heuristiques d'une comparaison

#### Marcel DJAMA

*Cirad*

*Département Territoire environnement et acteurs*

*73, rue Jean-François Breton*

*34398 Montpellier cedex 5*

*marcel.djama@cirad.fr*

Marcel Jollivet nous propose une leçon magistrale et très minutieuse de l'œuvre de Marcel Mauss et du concept de « fait social total ». La discussion qui m'échoit s'avère particulièrement ardue.

Je voudrais dire d'abord que je me réjouis d'entendre ainsi évoquer – dans cette enceinte et à propos d'un débat de politique agricole actuel – cette grande figure de l'école française de sociologie et d'anthropologie qu'est Marcel Mauss.

Puisqu'il est communément admis qu'on ne peut dissocier une notion ou une œuvre des conditions de son énonciation, je risquerai en préambule, un parallèle entre quelques aspects de la biographie de Marcel Mauss et

---

<sup>15</sup> Anthropologue, auteur de *Argonauts of Western Pacific*, paru en 1922 (avec une préface de Frazer), ouvrage qui rassemble des observations dont Mauss tire parti pour son essai.

les enjeux contemporains à partir desquels émerge le débat sur la multifonctionnalité de l'agriculture.

Le concept de « fait social total » reste en effet attaché à *l'Essai sur le don*, paru en 1924. Dans cette étude, Marcel Mauss dévoile les principes qui régissent le don à travers la triple obligation de *donner, recevoir, rendre*. Cette analyse apparaît cependant comme le prétexte à une exploration des modalités de construction du lien social dans les sociétés « archaïques » et les formes qu'il adopte dans les sociétés contemporaines. Elle débouche sur une réflexion menée par l'auteur sur le sens de la solidarité (qu'il oppose à la charité), sur les formes de la cohésion sociale, sur le rôle de l'échange comme substitut à la guerre et à la violence, enfin sur le rôle de l'État dans ses fonctions de redistribution. Je renvoie ici le lecteur à la « conclusion de sociologie générale et de morale » ([1923-1924], p. 273 et suiv.) dans laquelle l'auteur tire les leçons des principes du don/contredon pour promouvoir les vertus de la coopération et de la redistribution. Le cheminement réflexif de Marcel Mauss n'est pas étranger à sa culture politique et aux engagements qui furent les siens (ceux d'un militant socialiste, dreyfusard). Il n'est pas non plus sans lien avec les épreuves de son temps — celles de la Grande Guerre — auxquelles il prit part.

La notion de multifonctionnalité de l'agriculture — en dépit des raisons tactiques ou instrumentales qui ont pu la motiver dans le cadre des négociations commerciales internationales — s'inscrit dans les débats contemporains sur la nature des secteurs d'activité et des biens qu'il s'agit de soustraire au marché. Elle porte ainsi à faire reconnaître des dimensions longtemps intégrées à l'activité agricole et que les politiques de modernisation de l'agriculture ont progressivement marginalisées : notamment l'idée que « *l'agriculture fournit des biens qui dépassent la simple production agricole* » et qu'à « *côté de son rôle dans la production, l'agriculture assure d'autres fonctions telles que la préservation, la gestion et la mise en valeur du paysage rural, la protection de l'environnement, y compris face aux catastrophes naturelles ; (...) sa contribution à la viabilité des zones rurales* ». (le Commissaire européen à l'agriculture, Franz Fischler, cité in Burrel, 2003, p. 14).

En première lecture, le détour par la notion de « fait social total » peut donc paraître fondé en terme de contexte autant que de contenu. Le débat sur la multifonctionnalité intervient à un moment où est questionné le rôle de l'État face à la libéralisation des échanges internationaux, et alors que se posent des enjeux de cohésion territoriale et de solidarité. Il fait également surgir les dimensions multiples de l'activité agricole. Ce dernier aspect est sans doute celui qui pousse le plus loin l'analogie avec les « phénomènes sociaux totaux », ainsi désignés par Marcel Mauss parce « *qu'ils mettent en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions (...) et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions (...). Tous ces phénomènes sont à la fois juridiques, économiques, religieux et même esthétiques, morphologiques, etc.* » ([1923-1924], p. 274). Dans la perspective qui est celle de la « multifonctionnalité », l'agriculture perd

l'exclusivité du caractère productif et économique qu'elle avait acquise dans les pays industrialisés au cours de ces dernières décennies et réintègre les divers aspects que Mauss attribue au fait social total.

Un second élément d'analogie renvoie à la notion de contrat, très présente dans l'étude de Marcel Mauss. Dans *l'Essai sur le don*, l'auteur rappelle que « *la circulation des richesses n'est qu'un des termes d'un contrat beaucoup plus général et beaucoup plus permanent* » (*id.* p. 151). Les groupes comme les individus sont liés mutuellement par un système d'obligations réciproques, et c'est cette relation contractuelle qui institue la société. Cette idée du contrat est ainsi réactivée dans le cadre de la mise en œuvre de la multifonctionnalité, dont elle constitue l'un des instruments. A travers les contrats territoriaux d'exploitation et leur avatar actuel, il s'agit de remplacer une logique prescriptive de la puissance publique par une démarche de contractualisation entre l'État et les agriculteurs. Une telle démarche est supposée sceller un régime d'obligations réciproques entre la catégorie des agriculteurs et la communauté nationale.

Il n'est pas avéré cependant, que la lecture « maussienne » du contrat considéré comme un accord volontaire entre individus ou entre groupes égaux, relève du même registre que les phénomènes de « contractualisation de la société » à l'œuvre aujourd'hui. Comme nous le rappelle Alain Supiot (2001), dans sa version contemporaine « *le contrat s'hybride de règlement* » et le principe d'égalité régresse<sup>16</sup>.

D'une manière générale, de mon point de vue, il apparaît, après examen, que les analogies entre la multifonctionnalité de l'agriculture et le concept de « fait social total » sont de nature essentiellement formelle. Il suffirait pour s'en convaincre de resituer la notion de « fait social total » dans le contexte des sociétés étudiées par Marcel Mauss, comme le fait au demeurant l'anthropologue Maurice Godelier (1996), dans un remarquable essai consacré à « l'énigme du don ». Godelier note que les « faits sociaux totaux » sont ainsi qualifiés non pas en raison de leur qualité multidimensionnelle, mais parce qu'ils permettent à la société de se reproduire comme un Tout<sup>17</sup>. Une telle définition totalisante exclut de facto la multifonctionnalité de l'agriculture du champ. Pour autant, le rapprochement entre les deux notions a une vertu heuristique qu'il ne faut pas négliger. En effet, s'il est hasardeux de prêter à l'activité agricole un rôle aussi crucial dans le fonctionnement des sociétés post-industrielles, on peut néanmoins poser la question des conditions de sa reproduction en tant qu'activité, et par là même saisir que les enjeux sociaux dont elle est porteuse dépassent de loin sa dimension strictement économique.

---

<sup>16</sup> Et il en conclut que « *considérées ensemble, ces différentes altérations donnent à voir l'émergence d'un nouveau type de contrats. Leur objet premier n'est pas d'échanger des biens déterminés, ni de sceller une alliance entre égaux, mais d'organiser l'exercice d'un pouvoir.* » (*op.cit* p.57)

<sup>17</sup> Dans cette perspective, ce n'est pas la multifonctionnalité de l'agriculture qui accéderait au statut de fait social total, mais plutôt des valeurs structurantes de la société industrielle telles que le « travail », dont les recompositions actuelles affectent tout autant l'ordre économique, social, politique....et remettent en cause ses fondements.

Je prendrai à titre d'exemple la situation des agricultures familiales dans l'Afrique contemporaine. Contrairement à une image assez répandue dans les milieux peu au fait des réalités du continent, ces agricultures sont étroitement insérées dans le marché international et souvent depuis fort longtemps. Elles sont toutefois confrontées depuis une vingtaine d'années à des difficultés majeures : consécutives à leur insertion sur le marché international dans des conditions très défavorables ; au désengagement de l'État de ses fonctions d'appui ; à la libéralisation des filières agricoles ; à la privatisation des services, etc. Dans nombre de pays, les conditions d'exercice de l'activité agricole sont telles que les producteurs ne paraissent plus en mesure d'assurer ne serait-ce que les fonctions productives de l'agriculture pour le marché. Pourtant, malgré ce contexte désastreux, l'ancrage rural des populations africaines reste massif<sup>18</sup> et le foncier agricole demeure extrêmement valorisé, comme en témoigne la multiplicité des conflits qui traversent le continent et dont il tisse la trame. Or, comme le signalent de nombreuses enquêtes parues ces dernières années, le maintien d'une part importante de la population africaine dans les campagnes et l'exercice d'une activité agricole même peu rémunératrice sont rendues possible pour l'essentiel par les aides financières que les migrants salariés dans les pays industrialisés adressent à leur famille rurale.

Ce constat sommaire ouvre des voies d'analyse que, en raison du format imparti à cette discussion, nous ne ferons qu'évoquer.

En contrepoint de *l'Essai sur le don*, M. Godelier (*op. cit.* p. 49) remarque que tout dans une société n'a pas vocation à circuler, sous forme de don ou d'échange. L'existence de l'échange ou du Marché suppose comme corollaire l'existence de points fixes, d'ancrages, d'objets qui sont soustraits à la circulation. Les liaisons qui s'opèrent, dans le cadre de la globalisation, entre la migration internationale et l'entretien de dynamiques rurales en Afrique, illustrent d'une certaine manière cette dialectique du flux et du fixe, de la circulation et de l'ancrage. Dans les contextes africains que nous observons, il nous semble que l'exportation de la force de travail d'une partie des ruraux vers les pays industrialisés, contribue de façon déterminante à la reproduction des paysanneries africaines, dans un environnement économique et politique défavorable. Dans le contexte européen, la multifonctionnalité de l'agriculture nous porte à explorer cette dialectique des contrats, des échanges et des compromis que les agriculteurs doivent négocier avec la société globale pour préserver un noyau identitaire : pour demeurer des agriculteurs.

## Références bibliographiques

Burrell A., 2003, Multifonctionnalité, considérations commerciales au Cycle de Doha. *Economie Rurale*, 2003, 273-274 : 13-29.

Frazer J.G., 1981 [1915]. *Le Rameau d'Or*. Paris, Robert Laffont (Bouquins), 4 tomes.

---

<sup>18</sup> La Fao estimait en 2000 que la population rurale représentait 60 % de la population totale du continent, malgré un essor sans précédent des villes.

- Godelier M., 1996. *L'énigme du don*. Paris, Fayard, 1996.
- Jollivet M., (dir.) 1988. *Pour une agriculture diversifiée*. Paris, l'Harmattan, 1988, 336 p.
- Malinowski Bronislaw, 1963 [1922]. *Les Argonautes du Pacifique occidental*. Paris, Gallimard.
- Mauss M., 1985 [1904-1905]. Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimos. Etude de morphologie sociale. Première parution In *Année sociologique*, 1904-1905. Repris In *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 9<sup>e</sup> édition 1985, p. 389-477.
- Mauss M., 1985 [1923-1924]. Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. Première parution In *Année sociologique*, seconde série, 1923-1924. Repris In *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 9<sup>e</sup> édition 1985, p. 143-279
- Mauss M., 1985 [1936]. Les techniques du corps, Extrait du *Journal de Psychologie*, XXXII, n° 3-4, 15 mars-15 avril 1936. Communication présentée à la Société de Psychologie le 17 mai 1934. Repris In *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF 9<sup>e</sup> édition, 1985, p. 363-386.
- Supiot A., 2001. La contractualisation de la société. In *Courrier de l'Environnement de l'Inra*, n°43, 2001, p. 51-58.

# Multifonctionnalité agricole et production identitaire

*Agricultural multifunctionality  
and production of identity*

## **Denis BARTHÉLEMY**

UR MONA, département SS AA EE, INRA  
65 boulevard de Brandebourg  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex [denis.barthelemy@ivry.inra.fr](mailto:denis.barthelemy@ivry.inra.fr)

## **Martino NIEDDU**

ESSAI-OMI, UFR Sciences économiques et de gestion  
57 bis rue P. Taittinger, F-51096 Reims cedex  
[martino.nieddu@univ-reims.fr](mailto:martino.nieddu@univ-reims.fr)

## **Résumé**

La thématique de la multifonctionnalité pose le problème analytique de la présence de productions marchandes et non marchandes. La production pour le marché nécessite une identité préalable des producteurs. Cette identité relève d'une économie identitaire, distincte dans ses objectifs et modalités de l'économie de marché. La politique agricole commune a toujours associé ces deux aspects. La production de l'identité comporte deux dimensions principales : l'établissement de communautés va assurer la définition et organiser la production de l'identité ; la mise en œuvre de mécanismes de prix fondés sur la perpétuation des conditions d'existence de la communauté.

## **Abstract**

*Multifunctionality raises the analytical problem of the presence of market and non-market goods. Market production requires that producers have an identity. That identity proceeds from an economy of identity whose aims and means differ from those of the market economy. The Common Agricultural Policy has always associated these two aspects. Identity production involves both the setting up of identity communities, which organises the production of identity, and the implementing of price mechanisms designed to maintain the community's means of subsistence.*

Si le terme est nouveau, la réalité de la multifonctionnalité agricole est loin de l'être<sup>19</sup>. De longue date, il a été attendu de l'agriculture qu'elle produise autre chose que des denrées de base. Ainsi la question de la multifonctionnalité qui, chez les économistes, prend la forme d'une interrogation sur le marchand et le non-marchand est-elle depuis longtemps au centre des interrogations sur la politique agricole, même si le concept n'était pas encore formulé.

Les économistes du marché, qui réduisent ou tentent de réduire l'analyse économique au seul marché ou à ses critères d'efficacité, gommant une part essentielle de la réalité. La dimension marchande n'est qu'une des dimensions des phénomènes économiques qui ne saurait exister sans la concomitance d'une dimension patrimoniale ou identitaire. Sans identité pas de marché, ou bien encore, pour être plus précis, les agents économiques ne peuvent se réduire à leur seule identité marchande (Barthélemy *et al.*, 2003), car la relation marchande ne suffit pas à fonder une société. L'étude de la multifonctionnalité permet de saisir la manière dont, à chaque période, la dialectique des rapports identitaires et marchands fonde la dynamique des (re)définitions périodiques de l'activité agricole.

Nous allons nous appuyer (première partie) sur l'exemple de la Politique Agricole Commune, pour montrer que la PAC est d'emblée une politique bifonctionnelle combinant la reproduction d'un état (une structure sociale agricole familiale) et d'un changement (son insertion sur des marchés) ; cette identité d'« agriculture familiale modernisée » atteint dans les années 80 sa limite. Le changement de politique qui s'amorce au cours de ces années 90 apparaît alors comme l'expression de la crise de la relation marché-identité, la multifonctionnalité étant l'amorce de la refondation d'un nouveau type de relation entre marché et identité.

Il reste à interpréter d'un point de vue économique (seconde partie) cette relation entre économie de marché et économie d'identité. Le renvoi à des « défaillances de marché » ne peut nous satisfaire, parce qu'il ne prend pas en compte les « communautés identitaires » – telles que les groupes professionnels – qui sont les supports des relations marchandes et qui sont les acteurs des politiques dites publiques. De plus, l'identité a un prix qui s'exprime dans les prix des produits de l'agriculture et dans les revenus des agriculteurs. Ce qui change la perception des biens dits « marchands » : ils portent toujours une dimension d'identité. Le problème n'est pas tant un problème de jointure qu'un problème de reconnaissance de la pluridimensionnalité du produit.

---

<sup>19</sup> Le présent texte trouve une première origine dans la communication publiée dans les Actes de Colloque : Barthélemy D., Delorme H., Losch B., Moreddu C., Nieddu M., (coord.), 2003, La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques, SFER-EDUCAGRI-CIRAD, 922 p.

## **I La dynamique de la PAC comme mouvement conjoint du marché et de l'identité**

### **I.1 Le traité de Rome : déjà une bifonctionnalité agricole**

L'alinéa 1a de l'art. 39 du traité de Rome (article 33 après la révision d'Amsterdam) expose que la politique agricole commune doit permettre « *d'accroître la productivité de l'agriculture* » en assurant le développement rationnel de la production « *ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main d'œuvre* ». L'utilisation du terme de « *facteur de production* » renvoie aux postulats de la théorie néo-classique dans laquelle les facteurs sont acquis sur les marchés et font l'objet d'arbitrages d'allocation en fonction des rapports de prix ; la productivité se définit de fait, comme un ratio entre une production marchande et des facteurs acquis sur leurs marchés respectifs. Cette hypothèse tombe sous le coup de la critique traditionnellement faite par des auteurs tels que Tchayanov, Georgescu-Roegen ou Polanyi : la terre et le travail des agriculteurs sont envisagés comme désinsérés du groupe d'appartenance et de ses règles.

#### **I.1.1 Des agriculteurs productifs et familiaux**

Il n'est pas surprenant de constater qu'en contrepartie l'alinéa 1b donne pour objectif à la politique commune « *d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole* ». L'alinéa 2a précise qu'il sera tenu compte « *du caractère particulier de l'activité agricole, découlant de la structure sociale de l'agriculture* ». La référence à cette structure sociale renvoie à l'exploitation agricole familiale, objet principal des préoccupations à cette époque. La combinaison des alinéas 1a et 1b signifie que l'exploitation agricole est à moderniser tout en se maintenant comme agriculture familiale. En cohérence à ce dualisme, les organisations communes de marchés (OCM) ne se résument pas à la création d'instruments nécessaires à un fonctionnement de marché. La libre confrontation d'offres et de demandes est radicalement altérée : on organise le marché pour qu'il satisfasse l'objectif de revenu « *équitable* » au sens de l'alinéa 1b.

Il faut donc chercher les conditions d'exercice de la concurrence, dans la définition de la population-cible. La sélection des agriculteurs ne relève pas du marché, mais de l'institution d'un statut d'agriculteur et donc *d'un travail autour de l'identité agricole* : accèdent au marché des biens, ceux qui peuvent adhérer à un groupement de producteurs ; accèdent au marché du capital ceux qui sont reconnus comme agriculteurs modernisés (Gervais *et al.*, 1977).

#### **I.1.2 Une agriculture bifonctionnelle**

Ce point est central dans la politique agricole européenne. Il s'agit d'accompagner la reproduction d'une structure sociale, ce qui signifie que les prix ne peuvent être déterminés par le marché, mais selon les coûts de production, car la continuité sociale implique que les producteurs

trouvent les moyens de perpétuer leurs conditions d'existence. La construction des OCM agricoles mêle deux conceptions : une prise en compte de prix de revient moyen, et la nécessité de laisser place à la modernisation dont on suppose qu'elle nécessite de s'approcher de ce que serait un prix de concurrence.

Une régulation du niveau des prix est ainsi mise en place. Ces prix sont fixés par une « méthode objective », dont l'instrument principal est le Réseau d'information comptable agricole (RICA). On détermine les variations annuelles de prix agricoles permettant de garantir le maintien du revenu qui assure la pérennité d'une exploitation agricole familiale moyenne en cours de modernisation. Cette méthode de calcul a fonctionné de 1966 à 1982, fournissant des bases de proposition lors des réunions annuelles de fixation des prix-objectifs pour les différents marchés gérés par les OCM.

La « méthode objective » manifeste l'essence de la politique suivie, qui combine l'organisation de marchés, dont on souhaite une dynamique de productivité, tout en les soumettant à une logique conservatrice de l'état de la structure sociale de l'agriculture. Dès son origine, la PAC est clairement bidimensionnelle. Cette bifonctionnalité est en soi contradictoire. Maintenir l'identité suppose de limiter les échanges en tant qu'ils sont perturbateurs de la préservation de l'état initial. Mais dans son archétype, l'agriculture familiale est autosubsistance ; pour qu'il y ait croissance, il faut l'ouvrir au marché. Vouloir simultanément le marché et le maintien de la structure sociale signifie que ce ne sera ni vraiment le marché, ni absolument le maintien de la structure sociale préexistante : ce sera donc le marché régulé associé à l'agriculture familiale modernisée.

## **I.2 La dynamique marché-identité et ses crises**

L'explication couramment avancée pour expliquer la crise de l'agriculture productiviste, l'apparition d'excédents structurels. Pour les agriculteurs, jouer le jeu de la modernité n'apparaît plus comme une garantie de survie (Nieddu et Gaignette, 2000). Dans ce contexte, beaucoup demandaient une libéralisation pure et simple des marchés. La PAC n'a pas pris une telle direction. Notre point de vue est qu'une nouvelle position d'équilibre marché-identité est explorée à partir de la réforme de l'OCM lait de 1984, puis de la réforme Mac Sharry des secteurs céréalière et viande bovine de 1992. La mise en place des quotas laitiers correspond à la logique de préservation de l'état des structures agricoles existant, en figeant les positions concurrentielles. Pour les secteurs céréalière et oléo-protéagineux, ainsi que viande bovine, le rapprochement des prix de marché s'accompagne de primes compensatoires aux pertes de revenu.

Les objectifs 1a et 1b sont donc maintenus. Les quotas laitiers sont destinés à des livreurs de lait, les droits à prime sont attachés à des surfaces en production, ou à des têtes d'animaux : la nouvelle politique de soutien est destinée à des agriculteurs en tant qu'ils restent insérés

dans la production, soit l'objectif 1a. Mais les bénéficiaires de ces moyens de soutien sont les agriculteurs en place selon des références historiques. Ces quotas et droits à prime auraient pu être répartis par mise aux enchères, l'affectation se réalisant alors au sens du marché. La distribution gratuite selon les références historiques vise au contraire à maintenir les positions acquises, ce qui signifie la perpétuation de l'identité familiale de l'agriculture, selon l'objectif 1b, dont ces « droits à produire » forment désormais l'instrument principal.

En même temps, ces réformes introduisent de nouveaux objectifs (équilibre de territoires, d'environnement, de paysage culturel). Il existait depuis 1975, des mesures de compensation des handicaps naturels conformément à l'une des prescriptions du Traité. Ces indemnités relevaient de mesures structurelles, indépendantes des gestions de marché. La notion se glisse désormais au sein même de celles-ci. Dans les années 1984-1990, Bruxelles impose des réductions générales des volumes autorisés, mais les module selon ce zonage, et la réglementation de 1999 prévoit des augmentations de quotas spécifiquement pour les zones de montagne. La protection du territoire se retrouve dans les quotas laitiers, attachés aux surfaces dans un but de stabilisation spatiale des productions. En matière de primes vache allaitante et ovine, le règlement européen demande d'éviter que les droits à prime soient transférés en dehors des « zones sensibles » ou des régions où la production bovine ou ovine est « particulièrement importante pour la vie locale ». Le système de ces « droits à produire » donne lieu à des applications différenciées selon les pays membres (Barthélemy et David, 1999), mais les lignes générales sont claires. On introduit au sein des mécanismes de marché (quotas) ou étroitement liés à eux (primes compensatrices) des éléments qui visent à stabiliser les productions sur les territoires, et modifier les modes de production dans le sens d'une plus grande extensivité. Ces mécanismes ne respectent pas le principe d'allocation optimale des facteurs de production au sens du marché.

A l'époque de la signature du traité, puis dans les divers documents de la Commission européenne, apparaissent à l'arrière plan de la notion d'exploitation familiale des références à un équilibre de population sur tout le territoire. La référence à l'exploitation familiale s'atténue au bénéfice de ces éléments précédemment en deuxième plan : l'équilibre territorial des populations et des productions, la qualité environnementale, l'écoconditionnalité, la valeur paysagère et culturelle de l'activité agricole. La première expression de la multifonctionnalité, l'agriculture productive et familiale est entrée en crise parce que les coûts de soutien des marchés destinés à maintenir la famille paysanne ont été jugés d'autant plus insupportables que l'agriculture familiale se voit reprocher de revêtir les traits identitaires de l'activité industrielle : polluante, plus soucieuse de quantité que de qualité et créant constamment de nouveaux risques sanitaires, destructrice de l'emploi, des équilibres spatiaux et des paysages traditionnels. Cette crise d'identité conduit au débat actuel sur la multifonctionnalité.

### **I.3 Les années 2000 : la multifonctionnalité comme refondation identitaire**

Le signal du changement est donné par la Conférence de Cork, en 1996 : ce n'est plus l'agriculture en tant que groupe particulier qui est envisagée, mais l'agriculture en tant que partie prenante des « zones rurales », lesquelles doivent devenir l'objet principal des préoccupations. Désormais, c'est à ces zones rurales, « *caractérisées par un tissu culturel, économique et social unique* » que les citoyens européens adressent une demande « *de qualité, de santé, de sûreté, de développement personnel et de loisirs* ». Dans ces zones rurales « *les terres agricoles et les forêts représentent de loin le mode le plus important d'occupation de l'espace* », si bien que « *l'agriculture est et doit demeurer une interface majeure entre la population et l'environnement* », même si son « *importance relative dans l'économie continue à décliner et que, par conséquent, le développement rural doit s'adresser à tous les secteurs économiques présents en milieu rural* » (Déclaration de Cork, Considérants).

La conférence propose une évolution de la définition identitaire de l'agriculture. Ce n'est plus l'agriculture familiale, c'est l'agriculture en tant qu'elle est l'utilisatrice principale de l'espace rural, et donc particulièrement impliquée dans « *la gestion des ressources naturelles, l'amélioration des prestations liées à l'environnement, ainsi que la mise en valeur du patrimoine culturel, de tourisme et des activités de loisir* » (point 2). De même que les valeurs environnementales, culturelles et paysagères étaient des sous-entendus de l'identité familiale dans la période précédente, la dimension familiale devient un sous-entendu de l'identité rurale maintenant mise en exergue.

La remise en cause de l'équilibre marché-identité précédent est forte. Les exploitations agricoles se sont fortement industrialisées. Face à cette mise en danger de la relation à la nature et à la tradition culturelle, l'instrument du renouveau est la montée du concept de développement rural durable (Massot-Marti, 1998) dont le moyen est présenté souvent comme le basculement de la PAC du premier pilier (les soutiens de marché) vers le second (le développement rural).

Dans le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), créé en 1962, la section garantie finançait les soutiens de marché, la section orientation était chargée des actions structurelles. La section orientation du FEOGA prenait en charge des mesures d'adaptation de l'agriculture à l'économie de marché (plans de développement des exploitations, retraites agricoles, formation, conditions de transformation et de commercialisation des produits...). On assiste à un élargissement dans le sens du développement rural, et à un glissement du financement d'actions de type structurel vers la section garantie. Ainsi, le règlement 2085/93 attribue à la section garantie le financement des mesures d'accompagnement de la réforme (mesures agri-environnementales, boisement, prétraitements) qui semblaient par nature destinées à la section orientation. A la suite de la réforme de 1999, le règlement de développement rural 1257-

99 ajoute aux charges précédentes pour la section garantie, des actions de soutien aux zones défavorisées ou soumises à des contraintes environnementales, ainsi que les mesures de développement rural.

Les actions de soutien des marchés et de compensation directe aux pertes de revenu représentent toujours l'essentiel des dépenses du FEOGA, mais l'éligibilité au financement par la section garantie d'actions précédemment définies comme de nature structurelle traduit le fait que c'est bien l'identité des agriculteurs dans le contrat social que représente la politique agricole européenne qui se trouve redéfinie.

## **II La relation entre économie de marché et économie d'identité**

### **II.1 Les nouveaux biens : à gérer comme des marchandises ou comme des identités ?**

Si l'on considère que le marché lui-même n'est pas pensable sans une identité préalable, celle-ci présuppose une relation à l'autre, en tant que fondatrice de la relation identitaire : c'est par la participation à des communautés déterminées, à l'exclusion de certaines autres, que se forment les identités (Maalouf, 1998). Ainsi, la production de biens identitaires présuppose la formation de communautés identitaires, au sein desquelles ils sont élaborés selon des caractéristiques identitaires, et dotés d'un prix identitaire, selon des règles distinctes de celles du marché.

#### ***II.1.1 Les communautés identitaires***

Le point de départ de la définition des biens identitaires est la constitution des communautés identitaires correspondantes (Ollagnon, 2001). L'examen de la mise en œuvre de la PAC montre qu'à chaque stade, se mettent en place ces collectifs circonstanciés. Dans la période où la multifonctionnalité de l'agriculture est une bifonctionnalité marché-agriculture familiale, il s'agit de la communauté professionnelle agricole. Dans tous les pays européens, les groupes professionnels agricoles participent à l'élaboration d'une formation professionnelle adaptée, à l'élaboration de la manière de s'orienter vers le crédit et la production de marché.

En seconde période apparaissent les droits à produire ainsi que les mesures agri-environnementales. Les droits à produire montrent une activité des communautés identitaires très intense. Les autorités publiques et les groupements professionnels agricoles, au prix d'affrontements parfois vigoureux, ont établi les modalités d'attribution et de circulation de ces quotas en sorte de façonner les exploitations agricoles correspondant au modèle identitaire défini en commun (Barthélemy et David, 1999).

La mise en œuvre des mesures agri-environnementales, créées par le règlement 2078/92 du 30 janvier 1992 du Conseil en accompagnement de la réforme Mac Sharry, a également été rendue possible par la constitution des communautés d'intérêt correspondantes. Ce schéma peut être illustré avec une grande constance, à travers les diverses descriptions des actions menées dans le domaine agri-environnemental (Thannberger-Gaillarde, 1997), ainsi que dans les premières applications du nouveau règlement de développement rural, notamment à travers les CTE en France (Léger, 2001 ; Ollivier *et al.*, 2001 ; Rémy, 2001), de même d'ailleurs qu'en dehors de ce cadre (Beuret, 1999 ; Candau et Ruault, 2000).

### **II.1.2 Le prix de l'identité**

La règle de fonctionnement d'une communauté est de maintenir ses membres, pour autant qu'ils accomplissent la fonction qui leur est impartie. Les biens et services identitaires sont définis par la communauté, et accomplis pour satisfaire cette définition. Le prix de ces biens se détermine en tant qu'ils doivent permettre la subsistance de leurs producteurs au sein de la communauté.

On connaît, chez les économistes, le renversement de l'école classique par l'école néo-classique, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour la première, le prix de marché est déterminé par les coûts de production, la continuité sociale impliquant que les producteurs trouvent les moyens de perpétuer leurs conditions d'existence. Pour la seconde, ce n'est pas « le prix des services producteurs qui détermine le prix des produits », mais au contraire « le prix des produits qui détermine le prix des services producteurs » (Walras, 1900, p.178). Les néo-classiques posent en règle que c'est aux coûts de production de s'adapter aux conditions résultant du marché des produits. L'équilibre social n'est plus envisagé que comme résultante éventuelle de l'équilibre des marchés. Cette représentation d'une grande efficacité pour penser la concurrence et l'abaissement des coûts de production ne permet pas de penser la continuité de la société.

La construction des OCM agricoles mêle ces deux conceptions. Cette dualité de la PAC se manifeste de nouveau dans le règlement agri-environnemental 2078/92, qui précise (art.5) que le montant des aides est fixé en fonction « des pertes de revenu ainsi que du caractère incitatif de la mesure ». Le règlement de développement rural 1257/99 reprend une formulation identique : « les indemnités compensatrices sont fixées à un niveau qui est suffisant pour contribuer efficacement à la compensation des handicaps existant et qui évite les surcompensations » (art. 15), « l'aide versée en contrepartie des engagements agro-environnementaux est (...) calculée en fonction de la perte de revenu encourue, des coûts additionnels résultant des engagements et de la nécessité de fournir une incitation financière » (art. 24).

Une telle définition mêle trois groupes d'éléments : la perte de revenu et le coût de production, l'évitement des surcompensations et le plafonnement, l'incitation.

Le premier groupe se rattache à l'identité au sens strict. Le coût de production s'applique lorsqu'il s'agit d'un nouveau bien ou service identitaire, par exemple entretenir des haies qui précédemment n'étaient plus entretenues. Ici la communauté a défini un nouveau bien et paie celui qui le réalise en sorte de le maintenir dans sa situation.

La règle de non-surcompensation ou de plafonnement est liée à la poursuite de la production identitaire antérieure. Il s'agit d'une règle qui concerne la dimension identitaire, mais celle de première génération et non de seconde, laquelle se trouve donc dans un certain nombre de circonstance bridée par la première : on ne se refait pas facilement une nouvelle identité.

Reste l'incitation. Ici, il faut accepter de prendre en le fait que, de même qu'il n'existe pas de marché absolu, il n'existe pas de communauté absolue, car sinon on serait dans le domaine de la pure autarcie antique, pour autant qu'elle ait jamais existé. Dans une pure communauté, le membre de la communauté accomplit la fonction qui lui est impartie sans autre condition que d'obtenir de quoi accomplir cette fonction, en l'occurrence le prix de revient<sup>20</sup>. Mais si l'on veut que le bien identitaire soit produit, il faut que la communauté fasse une concession qui peut aller jusqu'à l'écart entre le coût de production d'un bien identitaire et le prix de marché d'un bien non ou moins identitaire.

Ce processus de formation du prix de biens non marchands est largement à l'œuvre depuis une dizaine d'années dans l'Union européenne, à travers les mesures agri-environnementales et le développement rural (représenté en France par les Contrats territoriaux d'exploitation). Au plan analytique le système complexe de production et de valorisation des biens identitaires renvoie en miroir à celui des biens marchands.

## **II.2 Les biens marchands : quel contenu identitaire ?**

La démarche d'application au territoire des catégories de marché consiste à proposer un zonage et une spécialisation des territoires (Mahé, Ortalo-Magné, 2001). Il est postulé l'existence d'une communauté, puisque c'est elle qui est supposée produire la contrainte de spécialisation du territoire. Le zonage engage le remaniement de l'ensemble des valeurs identitaires constitutives du patrimoine de cette communauté, selon un processus qui ne peut pas être marchand (ce que l'économie du marché admet implicitement puisque dans cette situation où elle considère l'action du marché n'être pas satisfaisante, elle fait appel à la communauté dans son pouvoir de contrainte)<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> De même qu'inversement, dans la pure économie de marché, le producteur ou le consommateur est supposé s'ajuster sans condition aux signaux de marché.

<sup>21</sup> On trouvera une très belle description de ces remaniements patrimoniaux, impliquant un mélange complexe de marché, de compensation de perte de valeur et de contraintes non marchandes, ainsi que des changements des titularités de propriété beaucoup plus

Pour les biens d'appellation d'origine contrôlée, ce système de certification qui associe dans sa définition un territoire d'origine et une méthode de production traditionnelle, la dimension identitaire est évidente : constituer dans un premier temps une communauté, dans son territoire et ses pratiques, pour qu'apparaisse un bien identitaire, l'appellation, comme bien collectif. Dans un second temps, les différentes applications de ce bien commun (les jambons, les fromages, le vin), peuvent être soumises à l'économie de marché, parce que le collectif concerné a décidé de se construire selon cette orientation d'ouverture contrôlée. En même temps, l'ouverture au marché est porteuse de menaces pour la communauté, en tant qu'elle engage un développement marchand par où peut être perdue la solidarité communautaire, et à terme la veine de création identitaire.

Or un marché de bien générique peut aussi bien s'analyser comme résultante d'un processus d'unification de différentes identités distinctes sous la rubrique du même produit générique. En définitive tout bien marchand a une dimension identitaire, y compris le bien supposé générique. La liaison entre les diverses fonctions accomplies par l'agriculture conduirait à supposer qu'il serait possible de séparer radicalement entre biens marchands et biens identitaires, en sorte de confier la gestion des premiers aux seuls marchés, et celle des seconds aux communautés concernées. En réalité, un bien se qualifie au plan économique par l'ensemble des relations au sein desquelles il est produit et échangé et donc à la fois dans ses dimensions d'identité et de marché.

## **Conclusion**

La notion de multifonctionnalité de l'agriculture a pris une grande importance en Europe, aussi bien qu'à l'Organisation mondiale du commerce, où beaucoup de débats qu'a déjà connus l'Union européenne resurgissent.

Le point de départ de l'OMC est le marché, son objectif étant d'éviter les « *distorsions des échanges* ». Le présupposé d'une telle perspective est qu'il faut placer les agriculteurs dans des conditions identiques du point de vue du marché sans considération d'identité. Cette perspective ne va pas sans résistance. On peut y voir des luttes de défense d'intérêts commerciaux ; on peut y voir aussi le conflit des valeurs de marché et des valeurs d'identité. La perspective que les négociations à l'OMC cessent un jour semble illusoire. L'exemple du marché unique européen montre qu'à chaque stade, le facteur identitaire resurgit. Contrairement à l'espoir caressé par les économistes du marché, il n'est pas possible de trouver une règle de calcul marchand apte à résoudre les conflits soulevés, précisément parce qu'ils opposent des ordres de réalité économiques incommensurables entre eux.

---

considérable que ceux qu'une logique d'économie du « bien-être » transposée en intérêt général aurait laissé penser dans Pivot, J.P. Aznar, O., 2001.

Aussi le concept de multifonctionnalité paraît-il le plus approprié pour offrir un cadre à la négociation périodique, sinon permanente, qui donne vie à la communauté internationale. Il offre la possibilité d'entrer dans des remaniements d'identité négociés et non arbitrairement imposés par l'invocation de la loi du marché.

Quant aux économistes, le concept de multifonctionnalité leur ouvre la possibilité de travailler à une représentation multidimensionnelle de l'univers d'allocation des ressources et des productions de biens, qui paraisse plus réaliste que la figuration unidimensionnelle de l'efficacité marchande.

## **Discutant**

### **Jean PLUVINAGE**

*INRA SAD, UMR Innovation  
2 place Viala  
34060 Montpellier cedex 1  
pluvinag@ensam.inra.fr*

Je vais dans mon exposé suivre le sens du texte mais aussi celui de l'exposé oral en revenant sur la question de méthode, à propos de l'approche des productions non marchande de l'agriculture.

J'ai bien aimé cette partie du texte où vous allez assez loin sur ce qu'implique le fait de dissocier la production marchande de la production non-marchande et sur les perversions auxquelles cela pourrait mener. Par exemple à établir des hiérarchies discutables dans les fonctionnalités non marchandes et sur des bases subjectives ou arbitraires. Ainsi, vaut-il mieux protéger l'environnement que se préoccuper du bien-être animal ? Qui doit porter une telle responsabilité ? Ce ne sont pas effectivement des réponses marchandes qui vont nous satisfaire. Il y a un moment donné où l'on se dit, qu'au fond, il serait plus intéressant d'étudier systématiquement et de comparer ces productions non marchandes d'une région à une autre ou d'une localité à une autre et de s'en servir aussi en termes de décision publique, en quelques sortes, de reconnaître un état de fait. Mais cette piste-là est abandonnée car ce n'est pas votre propos. Cela m'a interpellé même si on a dit ce matin qu'on étudiait la multifonctionnalité dans son essence et non pas les problèmes de cuisine de politiques publiques. Mais ces derniers restent toujours un peu sous-jacents dans le traitement de ces questions. Ces classements institutionnels des productions et biens non marchands dissociés du marché peuvent-ils être quand même utilisés ? Et par qui ? Et pourquoi ? Ou est ce que l'on ne peut rien en faire ? Je me suis posé ces questions en vous lisant.

Ensuite, votre proposition selon laquelle c'est l'aspect patrimonial et identitaire des productions non marchandes qui nous permet de sortir de l'ornière, m'a posé une double question. N'y a-t-il pas d'autres solutions

imaginables ? Par exemple, autour du renouvellement du contrat social, qui ne renvoie pas forcément à quelque chose d'identitaire au sens où vous l'entendez. On peut avoir un contrat social entre une instance collective et des agriculteurs qui produisent des biens non marchands, sans que cela corresponde forcément à une spécificité identitaire, des agriculteurs qui seraient producteurs de biens non marchands et rémunérés finalement au coût comme un certain nombre de services publics. Que devient cet aspect-là dans l'analyse ?

Je trouve aussi très intéressant la lecture que vous faites *a posteriori* de la PAC, de son histoire. C'est passionnant, je conseille à tout le monde de lire votre papier. Où en est-on aujourd'hui ? Dans le débat sur le découplage, n'y a-t-il pas une inconnue ? Le marchand échappe complètement à la régulation publique, c'est le marché qui opère et du coup que devient alors le non marchand, comment est-il pris en compte ? Il me semble que ce que vous dites sur patrimoine et production identitaire est également pertinent pour un certain nombre de productions de qualité où il y a déjà des mécanismes institutionnels qui sont en place et qui identifient bien une série de choses ; si je raisonne en terme de marketing, c'est aussi la segmentation du marché, qui peut assurer la valorisation de données patrimoniales... Il y a toute une série de débats de ce genre. Mais au fond on sait par expérience que cela concerne seulement une partie de la production. Donc je ne vois pas concrètement ce que serait cette production de biens identitaires autour de la production standard, ou même de qualité améliorée, comme la production sous label rouge, par exemple quand elle n'est pas associée à une IGP... Je crois qu'aujourd'hui le débat est un peu obscurci par la mise en avant de ces biens de qualité, sous AOC, sous IGP... qui représentent finalement les biens alimentaires de haute gamme, mais qui ne constituent encore pour l'instant qu'une mineure partie de ce qui est consommé.

Du coup, cette discussion est stimulante, car elle amène à se reposer la question de la nature de la production alimentaire en général et du caractère accessoire ou constitutif de ses attributs patrimoniaux.

## Références bibliographiques

Barthélemy D., David J., (eds.), 1999. *L'agriculture européenne et les droits à produire*. INRA-Editions, novembre, 434 p.

Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.D., 2003. Le patrimoine, accumulation d'externalités positives ou régulation de la relation marchande ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement, *Forum de la Régulation*, Paris, 9-10 octobre, 28 p.

Beuret J.E., 1999. Petits arrangements entre acteurs - les voies d'une gestion concertée de l'espace rural. *Nature, Science et Sociétés*, 7 (1) : 21-30.

Georgescu-Roegen N.N., 1960. Economic Theory and Agrarian Economics, 1965, The Institutional Aspects of Peasant Communities. *In Energy and*

- Economic Myths, Institutional and Analytical Economics Essays* (1976), Pergamon Press, p. 103-145 et p. 199-231.
- Gervais M., Jollivet M., Tavernier Y., 1977. La fin de la France paysanne. tome 4 de Duby G. & Wallon A. (dir.) *Histoire de la France rurale*. Paris, Ed. du Seuil.
- Léger F., 2001. Mise en œuvre territoriale de la multifonctionnalité de l'agriculture dans un échantillon de projets collectifs. *Ingénieries, Eau, Agriculture, Territoire*, n° spécial Multifonctionnalité de l'agriculture et CTE, p. 11-20.
- Maalouf A., 1998. *Les identités meurtrières*. Grasset, Le livre de poche, 189 p.
- Mahé L.P., Ortalo-Magne F., 2001. *Politique agricole, un modèle européen*, Presses de Sciences-Po, 235 p.
- Massot-Marti A., 1998. Vers une nouvelle politique agro-alimentaire et rurale commune ? *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, 419 : 387-402.
- Nieddu M., Gaignette A., 2000. L'agriculture française entre logique sectorielle et logique territoriale. *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, 54 : 48-87.
- Ollagnon H., 2001, Stratégies patrimoniales pour un développement durable, Patrimoine, Approches croisées. *Cahiers n° 2, Univ. de Reims*, p. 48-64.
- Ollivier G., Steyaert P., Gendret C., 2001. Traduction locale d'un nouveau référentiel sur la multifonctionnalité de l'agriculture : le cas de la Charente-Maritime et de la Vendée. *Ingénieries, Eau, Agriculture, Territoire*, n° spécial Multifonctionnalité de l'agriculture et CTE, p. 21-34.
- Pivot J.P., Aznar O., 2001. Quels instruments pour la coordination locale en faveur de la gestion de l'espace ? Une expérience originale de maîtrise foncière. In SFER, *Face au droit rural et à ses pratiques – Une approche conjointe des économistes, des juristes et des sociologues*. Paris, L'Harmattan, Collection Droit et espace rural, p. 331-346.
- Polanyi K., 1944. *La grande transformation*, Paris, Gallimard 1983, 419 p.
- Rémy J., 2001. La co-institution des contrats territoriaux d'exploitation. *Ingénieries, Eau, Agriculture, Territoire*, n° spécial Multifonctionnalité de l'agriculture et CTE, p. 45-54
- Tchayanov A., 1925. *L'organisation de l'économie paysanne*. Ed. française 1990, Librairie du Regard, 344 p.
- Thannberger-Gaillarde E., 1997, *Contrat agri-environnemental et production de bien commun*. ENSA-Montpellier, Thèse en agro-économie, novembre, 521 p.
- Walras L., 1900. *Éléments d'économie politique pure*. Paris, LGDJ, réédition 1952.



# **Multifonctionnalité et stratégies de reproduction familiale à partir de l'analyse de budgets domestiques**

## **Quelques indications sur les « assentamentos » ruraux dans l'agriculture brésilienne**

*Multifunctionality and family reproduction strategies based on household budgetary analysis. Some questions on land reform settlements in Brazilian agriculture*

**Sérgio LEITE**

*Université fédérale rurale de Rio de Janeiro  
Av. Presidente Vargas, 417 – 8e étage  
20071-003 Rio de Janeiro, RJ – Brésil  
sergiolute@alternex.com.br*

### **Résumé**

Cet article présente les résultats d'une recherche portant sur quatre projets de réforme agraire (*assentamentos*) dans l'État de Rio de Janeiro, Brésil. Pendant l'année agricole 2000-2001, des enquêtes ont été réalisées auprès d'un échantillon représentatif de 58 familles, combinant entretiens mensuels et questionnaires portant sur le budget domestique, les activités agricoles et le travail des membres de la famille. Les résultats soulignent le rôle important de l'autoconsommation dans les stratégies de reproduction des agriculteurs, la variabilité cyclique de la composition du revenu (monétaire et non monétaire) pour faire face aux dépenses mensuelles (investissements, consommation domestique, coûts de production, remboursement des emprunts, etc.).

### **Abstract**

*This article presents the results of research on four land reform settlements in the state of Rio de Janeiro, Brazil, involving a statistical sample of 58 families. A monthly interview was held with these families throughout an entire agricultural year (2000/01), with a questionnaire concerning the management of household income and expenses, as well as the farm's production and the work activities of the family members. The results show the fundamental role of self-consumption in the reproduction strategies of these small farmers, the composition and cyclic variation of monetary and non-monetary income, and the ability to pay current expenses, debts, and investments on the land.*

## Introduction

Au Brésil, le thème de la multifonctionnalité de l'agriculture a été introduit ces dernières années (Carneiro, 2002 ; Maluf, 2002 ; Sabourin et Djama, 2002) et incite à analyser des stratégies de reproduction des producteurs ruraux, en particulier des agriculteurs familiaux.

Pour aborder ces stratégies sous cet angle, nous aurons recours à des données primaires issues d'une vaste recherche de terrain, centrée sur l'analyse des budgets domestiques des agriculteurs familiaux installés dans des *assentamentos* (projets de réforme agraire) de l'Etat de Rio de Janeiro, dont les résultats seront présentés plus loin<sup>22</sup>. Les cas qui sont traités dans cet article permettent d'approcher une réalité où les configurations rurales et urbaines se mélangent intimement. Dans ce cadre, il nous semble pertinent d'observer les stratégies familiales qui fondent leur reproduction socioéconomique à partir des occupations spécifiques des divers membres de la famille (à l'intérieur ou en dehors de la propriété) et de la (re)valorisation des espaces où elles sont insérées. L'examen minutieux des budgets familiaux tout au long d'un cycle agricole nous permettra d'explorer de manière approfondie ces questions et de mettre en évidence, à travers la composition du revenu (monétaire et non monétaire) des foyers, les différentes stratégies de ces agriculteurs. Et aussi bien les tentatives de légitimation de ces pratiques, par les agriculteurs, face à l'Etat.

Pour répondre à ces objectifs, nous présenterons d'abord, sommairement, quelques informations sur les *assentamentos*, la surface agricole et les familles qui les occupent. Ensuite, nous examinerons les activités productives agricoles (culture et élevage) exercées sur les exploitations. Cette première approche aidera à comprendre la composition des revenus familiaux qui sera détaillée ensuite. Dans cette seconde partie, nous présenterons la structure des dépenses familiales domestiques et nous analyserons le bilan budgétaire résultant de l'examen que nous réalisons au cours d'un cycle annuel complet (2000-2001). Les données recueillies permettent de discuter en détail des stratégies familiales et de leur sens dans le contexte débats sur la reconnaissance des nouvelles fonctions de l'agriculture.

## I Brève caractérisation du terrain et des familles de la recherche

Des recherches récentes sur l'agriculture familiale et sur les *assentamentos* ruraux au Brésil montrent que la capacité à générer des revenus, pour les familles qui y sont installées, est une des dimensions cruciales de la reproduction sociale et économique de ces unités de

---

<sup>22</sup> Cf. Garcia, Medeiros, Grynspan, Leite (2003). La recherche « Analyse comparée de plusieurs *assentamentos* ruraux », est le résultat d'un accord entre le CPDA/UFRRJ-CPDOC/FGV-CRBC/EHESS-UFF et a été réalisée avec l'appui financier de la Faperj et de la Fondation Ford. L'analyse des données et la rédaction des axes thématiques sur les stratégies familiales ont été réalisées par nous. Dorénavant, cette recherche sera dénommée « Arpec, 2003 ».

résidence et de production. Il est important de souligner que cette capacité inclut les excédents monétaires et non-monétaires qui, ensemble, permettent (ou non) de faire face aux dépenses de consommation et d'investissement de ces mêmes unités. Pour traiter ce thème, nous étairions notre texte avec les résultats de la recherche qui porte sur quatre *assentamentos*, où ont été recueillies des informations mensuelles sur le budget domestique, correspondant à un échantillon statistique de 58 familles représentatives dans un univers de 374. Les spécificités de cette région rurale, l'Etat de Rio de Janeiro (qui n'est pas habituellement identifiée à un axe de modernisation agricole patronale ou familiale), sont d'autant plus fortes dans cette étude que, par exemple, l'un des lieux examinés se situe dans une ville très proche de la capitale de l'Etat, ce qui permet d'obtenir quelques indications sur la relation « rural-urbain » et la portée de la reproduction familiale.

Le choix de la recherche a été de considérer des *assentamentos* avec des caractéristiques très différentes à plusieurs niveaux (la localisation, les modalités de constitution, la dimension, l'aspect productif, le profil des agriculteurs et la forme d'organisation). De cette manière, nous avons sélectionné quatre *assentamentos* : Cachoeira Grande (CAG), Capelinha (CAP), Santo Inácio (SIN) et São Roque (SRO).

La population totale des quatre *assentamentos* considérés par la recherche est constituée approximativement de 2 600 personnes (tableau 1).

**Tableau 1.** Population totale, nombre d'habitants par hectare et par exploitation (source : Arpec, 2003).

	Total	Cachoeira Grande	Capelinha	Santo Inácio	São Roque
(année de création)		(1986)	(1997)	(1987)	(1987)
Population totale	2 599	1 291	486	370	452
Nb. d'habitants par ha	0,7	3,3	0,3	0,6	0,6
Nb. d'habitants par exploitation	6,9	9,2	3,8	7,1	8,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CAG concentre une population très supérieure à celle des autres, avec un nombre de résidents équivalant à la somme des trois autres. Cet *assentamento* est également celui qui présente le plus grand nombre d'exploitations (soit 140). Cependant, CAG, parmi les quatre *assentamentos*, est celui qui possède la plus petite surface (387 ha), ce qui en fait l'*assentamento* le plus densément peuplé : 3,3 personnes par hectare.

En croisant les données concernant l'âge et le sexe, nous observons que dans trois des quatre projets considérés, le pourcentage d'hommes âgés de 20 à 29 ans qui y résident est supérieur à celui des femmes du même âge. Ces données confirment les informations collectées sur le terrain qui

indiquent l'existence, dans les *assentamentos* ou dans leur proche voisinage, de plus grandes possibilités de travail pour les hommes que pour les femmes. Ce sont, en général, des emplois salariés, saisonniers et informels qui ne sont pas forcément des activités agricoles. Les informations recueillies montrent également que beaucoup de femmes dans cette tranche d'âge parviennent à intégrer le marché du travail comme domestiques dans les mêmes villes ou dans d'autres, aux environs des projets.

Pour terminer cette brève présentation, nous parlerons de la terre et de son utilisation dans chacun des projets de réforme agraire analysés. Premièrement, nous remarquons que ces dernières présentent de grandes variations de surface moyenne selon les *assentamentos* où elles se situent : *CAG*, 2,73 ha; *SRO*, 12,49 ha; *SIN*, pratiquement 8 ha et *CAP*, 10,26 ha. On peut noter qu'aucune des surfaces moyennes des exploitations des *assentamentos* analysés n'est supérieure ou égale au module fiscal<sup>23</sup>.

A *CAG*, *SIN* et *SRO*, pratiquement la moitié de la surface est destinée à l'agriculture (cultures pérennes et temporaires). Quant à *CAP*, 42 % de la surface est destinée à la prairie permanente et 12,36 % sont occupés par des prairies artificielles, témoignant de l'importance de l'activité d'élevage dans cet *assentamento*. Comme on pouvait le prévoir, la plus grande proportion de surface dite « protégée » se trouve à *SRO* (près de 25 % du total), projet de réforme agraire qui borde (et pour quelques parcelles ses terres se situent au-dedans) le Parc national de la *Serra da Bocaina*. Également situé près d'un Parc national (*Serra dos Órgãos*), *CAG* possède néanmoins à peine 8 % d'aire protégée. A *CAP*, le projet a été conduit dans un espace dont le sol était complètement épuisé. L'installation de l'*assentamento* a permis la recréation d'un type de paysage déterminé (c'est-à-dire, une reconversion à un paysage qui a précédé la monoculture de canne à sucre), ce qui est mis en évidence par le fait qu'il est le seul parmi les projets de réforme agraire considérés à présenter un pourcentage de surface de reforestation (2,61 %).

## II Activité productive dans les *assentamentos* étudiés

Si l'on considère la Valeur brute de la production (VBP), les activités liées aux cultures dominent avec 60,91 %, suivi de l'élevage avec 36,17 %, laissant loin derrière les secteurs liés à l'extraction des ressources de la forêt (1,65 %) et à la transformation primaire (1,27 %). Cependant, cette moyenne occulte des différences importantes entre les *assentamentos* : la VBP agricole dépasse les 2/3 de la VBP totale dans les projets de *SIN* et *SRO*, et est proche de ce seuil à *CAP*. A *CAP*, malgré tout, elle représente 40,66 % de la VBP totale, étant donné que dans cet *assentamento*

---

<sup>23</sup> La législation considère que le module fiscal est la surface nécessaire pour la reproduction familiale et la reproduction de ses activités économiques, en respectant les différences régionales et technologiques existantes. Par exemple, dans les villes de notre recherche le module est 10 ha à Magé, 16 ha à Paraty, 35 ha à Trajano et 12 à Conceição de Macabú.

prédomine l'élevage (58,78 % de la valeur globale), malgré la surface réduite réservée au pâturage, indiquant la prédominance des élevages de poulets et de porcs.

Un regard rapide sur l'éventail productif des quatre projets de réforme agraire montre la présence des produits suivants : manioc, banane, haricots, canne à sucre, orange, maïs et igname (pour les produits agricoles) ; lait, œufs, poulets, porcs et viande bovine (parmi les produits issus de l'élevage) ; poisson et bois comme principaux produits de l'extraction ; et farine de manioc, sucreries et artisanat pour les produits qui ont subi des transformations.

La commercialisation de cette production a été analysée sur la base des sept principaux produits ayant un poids significatif sur la structure de vente dans chacun des *assentamentos*. Un peu moins de la moitié de la VBP totale est constituée de la vente des produits, attestant le caractère d'ouverture et d'intégration des projets aux marchés.

Cette commercialisation des produits des *assentamentos* se fait par divers canaux – foires, intermédiaires, ventes directes ou intégration dans des entreprises agro-industrielles – mais révèle la faible participation des associations. La proximité des centres urbains plus peuplés comme Rio de Janeiro et Magé, dans le cas de *CAP*, et Paraty, dans le cas de *SRO* incite certainement ces *assentamentos* à proposer leurs produits à la vente de façon croissante. En réalité, ce qui est en jeu, c'est le processus de « construction des marchés » qui permettrait une adaptation des structures de commercialisation aux caractéristiques de ces producteurs, comme l'a montré Maluf (2002). Le succès de la vente du produit, allié à une régularité de l'offre et à la stabilité des prix, sera déterminant pour les revenus monétaires de l'exploitation, agissant stratégiquement sur la nécessité de compléter ce revenu à partir d'autres activités et de produire pour l'autoconsommation, comme nous le verrons.

Conservant les quatre cas comme base de nos réflexions avec pour référence la VBP, examinons (tableau 2) la distribution de la valeur totale produite selon sa destination (consommation propre, don, stock et vente). En considérant la moyenne générale des quatre *assentamentos* réunis, on note dans la répartition, la prépondérance de la production commercialisée (44,33 %). On relève, grâce au même tableau, que le stock des produits est spécialement élevé à *SIN* (36,52 %) et que la VBP relative au don représente un pourcentage significatif de la production obtenue à *CAP* (16,87 %). En général, la production destinée au don représente 7,64 % de la VBP totale (soit 10,28 % de la VBP d'élevage).

La production destinée à l'autoconsommation de la famille mérite également une attention particulière, suivant l'idée de « balance » entre la vente du produit d'élevage et les nécessités de consommation de l'unité familiale (Chayanov, 1966). Dans ce cas spécifique, une partie des besoins de consommation est comblée par la production propre. En moyenne, près de 37 % de la VBP totale n'est pas commercialisée, qu'elle soit dirigée vers la consommation humaine (25,79 %) ou destinée à l'alimentation des animaux (11,27 %).

En plus de ces éléments, le questionnaire sur le budget domestique apporte un riche ensemble d'informations périodiques sur les recettes et les dépenses observées dans les *assentamentos* étudiés. Ces données vont pouvoir nous aider dans le débat relatif aux dimensions multifonctionnelles de l'agriculture familiale. Examinons maintenant les revenus provenant des multiples activités des membres des familles installées dans les projets (exploitants, conjoints et autres membres – enfants, parents, frères, etc.).

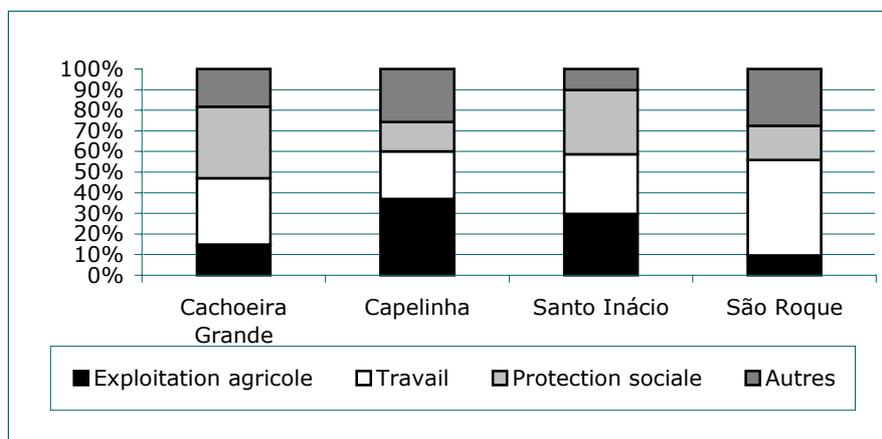
**Tableau 2.** Distribution de la valeur brute de la production dans les *assentamentos* – 2000/2001 (source Arpec, 2003).

<i>Assentamentos</i>	VBP totale (%)	VBP consommée (%)		VBP donnée (%)	VBP stockée (%)	VPB vendue (%)
		<i>Humains</i>	<i>Animaux</i>			
Cachoeira Grande	100,0	27,48	3,62	16,87	0,32	51,70
Capelinha	100,0	32,94	21,18	4,99	0,69	40,21
Santo Inácio	100,0	13,10	4,65	4,60	36,52	41,13
São Roque	100,0	23,16	3,21	6,34	14,84	52,45
Total des projets	100,0	25,79	11,27	7,64	10,98	44,33

### III Origine et composition des revenus familiaux

La figure 1 permet de mettre en évidence la composition des revenus des familles installées. Il s'agit ici de vérifier les Revenus monétaires bruts (dorénavant appelés RMB) totaux annuels des *assentamentos*, ou encore les valeurs moyennes par familles et par mois, recueillies dans les quatre projets visités. La construction du RMB prend en considération les recettes de la vente des produits récoltés et des produits de l'élevage de l'exploitation (équivalant à la quantité produite multipliée par les prix en vigueur au moment de la commercialisation de ces produits) et les autres revenus déclarés.

En moyenne, ce montant est composé premièrement par les revenus obtenus par le travail hors de l'exploitation (32,3 % du RMB total), suivi des allocations et pensions issues de la protection sociale (24,6 %), des ressources obtenues grâce à la commercialisation des produits agricoles de la parcelle (revenu de l'exploitation, 21,8 % du total), et d'autres sources de revenu (21,3 %). Cette composition varie selon les *assentamentos* étudiés : le revenu de l'exploitation est plus significatif à CAP (37 %) et faible à SRO (9,5 %). D'un autre côté, dans ce dernier projet de réforme agraire, les revenus issus du travail à l'extérieur prennent un poids considérable (46,3 % du RMB). En revanche, les allocations issues de la protection sociale prévalent à CAG (34,7 % du RMB) et à SIN (31,1 %), où, respectivement, les retraites urbaines et l'importance de la population âgée retraitée expliquent ces chiffres.



**Figure 1.** Composition du revenu monétaire brut 2000/01- en % (source Arpec, 2003).

Considérant la figure 1, il faut noter que la première rubrique dans les revenus dérive des considérations développées dans la partie précédente (revenu agricole). Ainsi, le revenu brut de l'exploitation est composé des gains obtenus de la commercialisation de divers produits : récoltes (57,34 %), produits animaux (41,28 %), produits de l'extraction forestière (0,46 %), produits ayant subi une transformation primaire (1,38 %). Quand on considère en particulier chacun des *assentamentos*, on voit qu'à CAG ce revenu provient de la commercialisation des produits issus de l'élevage. Dans les autres *assentamentos* prédominent les revenus provenant de la vente des récoltes. Les produits ayant subi une transformation primaire et les produits issus de l'extraction forestière ne sont présents qu'à SRO, en faible proportion.

Poursuivant l'analyse des revenus de l'exploitation, nous pouvons estimer la part de l'autoconsommation qui peut engendrer des revenus indirects pour ces agriculteurs familiaux, en prenant pour notre calcul, la moyenne des prix payés (prix équivalent à la consommation au marché) imputée au montant de l'autoconsommation des familles (Garcia, 1994). L'autoconsommation correspond à un revenu estimé à la moitié d'un salaire minimum mensuel par famille, ce qui ajouté aux « salaires indirects » (frais de transport, tickets-restaurants, etc.), représente un complément important du revenu monétaire des familles.

Revenant sur l'analyse de la figure 1, nous allons maintenant considérer le deuxième « bloc » des revenus monétaires, composé des recettes résultant d'activités rémunérées autres que l'activité agricole réalisée sur l'exploitation de la famille. Premièrement, on observe qu'en moyenne, le travail rémunéré développé dans l'*assentamento* lui-même correspond à un tiers du total de la rubrique. Spécialement à CAG et SIN, le travail développé en dehors de l'*assentamento* a un poids important. Il est généralement exercé par les membres de la famille ou parfois par le chef d'exploitation lui-même. On remarque spécialement l'emploi salarié non

agricole (employés domestiques à CAG, employés dans le réseau hôtelier à Paraty, etc.). Cependant, à CAG, on remarque également que l'activité du commerce ou la prestation de services indépendante occupe une place importante (rubrique également significative, dans ce même projet de réforme agraire, pour les activités rémunérées à l'intérieur de l'*assentamento*). En plus de la proximité de la métropole de Rio de Janeiro, il existe à CAG un grand nombre de petites épiceries modestes, de garages, d'ateliers de réparations et de stands de vente à l'étalage qui tirent profit du mouvement routier important dans le district de Piabetá. Ceci est renforcé par une affluence touristique, spécialement les fins de semaine, dans la région où est situé le projet.

On voit ainsi que, notamment dans les cas de SRO et de CAG, les revenus issus du travail sont essentiels à la capacité de reproduction familiale, revenus qui impliquent la pluriactivité de ces familles, étant donné le poids du salariat non agricole et l'importance du petit commerce (Carneiro, 2002 ; Laurent et Mouriaux, 2001). D'une certaine manière, cette conjugaison finit par composer les stratégies socio-économiques de forme fréquente, bien qu'elle s'écarte du modèle plus traditionnel, fondé sur un certain productivisme agricole.

La présentation détaillée de l'insertion des familles dans le marché du travail externe aux activités de l'exploitation a été découpée selon les occupations existant dans l'*assentamento* lui-même et les emplois formels et informels à l'extérieur de celui-ci. Dans les deux cas, on a cherché à séparer ces activités (temporaires, saisonnières ou permanentes) agricoles, non agricoles, de celles qui sont liées au salariat ou encore au commerce-travail indépendant.

A travers la recherche de terrain, nous constatons qu'une bonne partie des familles (exploitations) étudiées possède, au moins, un membre (soit le chef d'exploitation, soit le conjoint, soit d'autres membres du foyer) engagé dans ces activités externes. Cette activité paraît cruciale pour l'équilibre stratégique de la reproduction familiale, garantissant ainsi les possibilités d'occupation au niveau « micro-local », local (*município*) ou régional. Elles impliquent également des insertions tournées vers l'exploration des potentialités spécifiques aux qualités naturelles de l'*assentamento*, comme on a pu l'observer à SRO et CAG, où la visite de personnes extérieures qui viennent se baigner dans les chutes, stimule l'apparition de petits commerces et bars. Ceci est surtout valable pour le second cas, où 7 familles enquêtées sur 18 possèdent une activité commerciale ou indépendante à l'intérieur de l'*assentamento*.

Ce type d'insertion est encore très éloigné du cas européen des « jardiniers de la nature », mais peut ouvrir la voie vers le développement de nouvelles stratégies. Celles-ci passent par la mise en place de pratiques productives ou de services qui présupposent un projet plus en accord avec la durabilité de l'environnement, posant la question de la multifonctionnalité de l'activité agricole et de sa reconnaissance par l'Etat. A titre d'illustration, l'*assentamento* CAP présentait un paysage stérile

résultant de l'épuisement des sols provoqué par la monoculture de canne à sucre. L'installation des familles sur le lieu a permis une recombinaison de la végétation, avec des arbres fruitiers, des cultures diversifiées et la réapparition de la petite faune sauvage.

Nous avons également vérifié que pour 45 des 58 informateurs de l'échantillon, la personne travaillant le plus à l'extérieur était généralement le chef d'exploitation, bien que, le plus souvent, cette activité ne soit pas continue. Les activités qui ont nécessité une fréquence mensuelle plus importante au long de l'année agricole étudiée ont été insérées sous la rubrique « emplois salariés non agricoles à l'extérieur ». En particulier, on note ici l'importance du secteur des services, situés dans les agglomérations urbaines proches des *assentamentos*. Cependant, on voit que, malgré les différences dans les stratégies liées à la pluriactivité, celles-ci se développent en ayant comme référence commune la dimension rurale de l'exploitation, libérant le ou la chef d'exploitation, pendant que les autres continuent d'être engagés dans les activités agricoles.

Les allocations et pensions issues de la protection sociale constituent un autre grand groupe de revenus monétaires. Comme on l'a déjà évoqué, ce type de revenu est spécialement important pour les *assentamentos* de CAG et SIN, révélant le poids que ces ressources acquièrent progressivement depuis l'homologation de la loi concernant le financement de la protection sociale, au début des années 90 (Delgado et Cardoso 2000). On constate qu'à CAG les allocations destinées aux travailleurs urbains prédominent, étant donné la constitution et l'origine des familles de cet *assentamento* (composé, en grande partie, de retraités ayant travaillé dans la compagnie textile). Il convient de remarquer en particulier les retraites, qui, en milieu urbain, possèdent en général des valeurs supérieures à celles des travailleurs ruraux, ces dernières se situant invariablement autour d'un salaire minimum. Concernant les autres cas, les allocations destinées aux travailleurs ruraux prévalent, mais on observe la présence d'allocations de type urbain dans tous les *assentamentos*. Si les pensions de retraite destinées aux travailleurs ruraux prédominent à SIN et à SRO, à CAP, les « pensions de reversions » sont plus importantes, en particulier celles qui sont perçues par les exploitants.

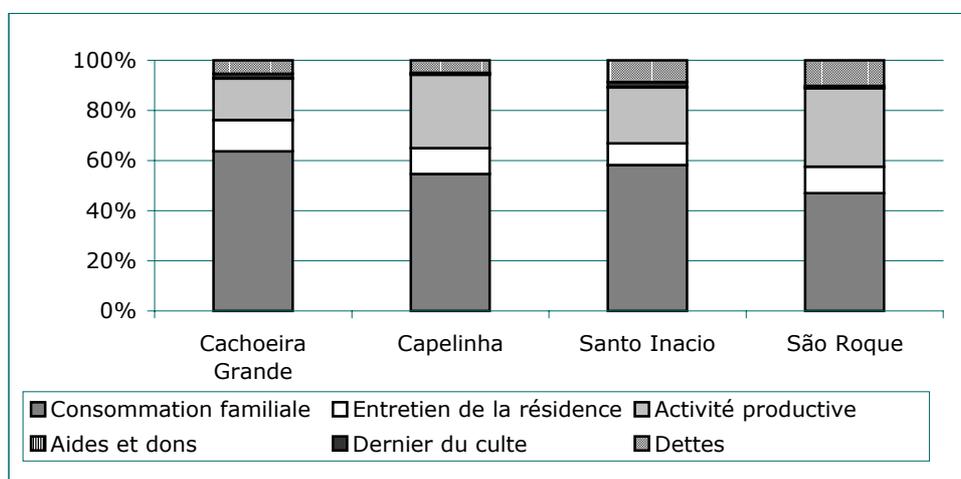
Enfin, les revenus monétaires sont également composés des éléments suivants : contributions reçues de la famille (remarquable à CAG); aides et dons (également importants dans ce même *assentamento*); « salaire indirect » transformé en argent (par exemple, vente de tickets de transports et de tickets-restaurants); location et autres sources de revenu (en général, la vente d'un bien, ce qui explique l'argent supplémentaire reçu pendant le mois, etc.). Il convient de mentionner que les ressources liées au crédit ont été incorporées ici pour deux raisons : a) une partie considérable de ces ressources est constituée de prêts personnels (autorisations de découvert, cartes de crédit, ou même obtention de prêts directement négociés à l'agence bancaire), qui ne sont pas toujours destinés aux dépenses et aux investissements dans

l'activité productive; b) au cours d'un mois donné, la partie concernant spécifiquement l'activité productive n'est pas toujours utilisée pour les postes qui étaient prévus et directement associés aux démarches de production. Généralement, on observe que les agriculteurs font varier ces dépenses en fonction du primat accordé aux besoins fondamentaux de consommation, ce qui rend impossible une séparation nette entre les dépenses-investissements réalisés et l'origine des ressources employées (assez souvent, il s'agit de ressources de la famille réorientées vers l'activité productive lorsque l'argent du crédit a été utilisé pour effectuer les dépenses courantes).

Afin de rendre possible un bilan budgétaire final, nous allons maintenant mesurer les dépenses familiales.

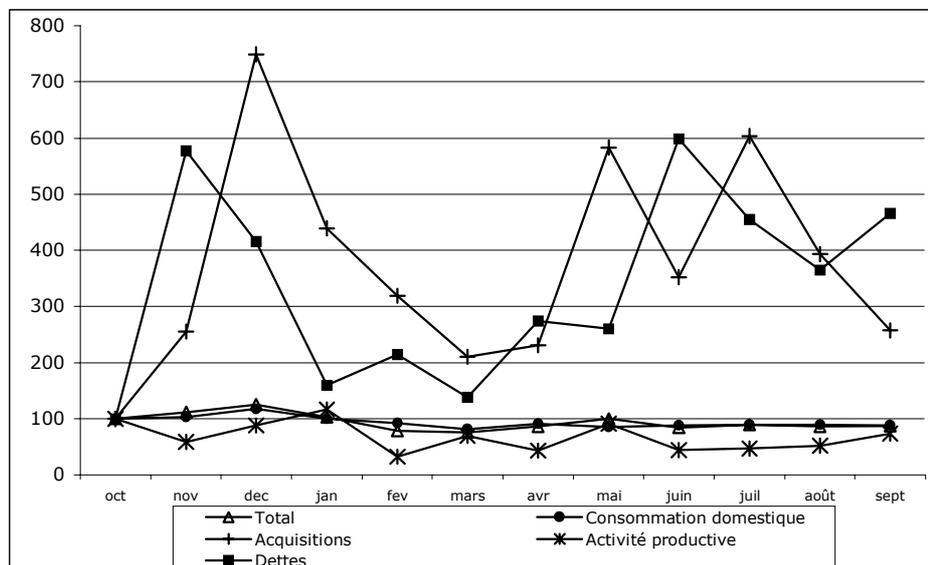
#### IV Les dépenses familiales et le bilan du budget domestique

La figure 2 contient des données sur les dépenses totales effectuées par les agriculteurs familiaux, considérant ici l'extrapolation de notre échantillon à l'ensemble de la population des *assentamentos* étudiés. Le total des dépenses a été divisé en six rubriques : 1) consommation familiale ; 2) entretien de la résidence (par exemple, les réparations); 3) coût des activités productives ; 4) aides et dons réalisés en argent ; 5) denier du culte ; 6) remboursement des dettes. Sans exception, la rubrique qui concerne la consommation familiale domine dans tous les cas, étant donné que, dans la moyenne des *assentamentos*, elle représente 57 % des dépenses. Le coût des activités productives représente une autre bonne partie des dépenses. En outre, il est intéressant de signaler que le paiement des dettes absorbe une quantité non négligeable des ressources (pratiquement 7 % en moyenne), de même que les frais liés aux investissements sont relativement significatifs.



**Figure 2.** Composition des dépenses familiales (en %) – 2000-2001 (source Arpec, 2003).

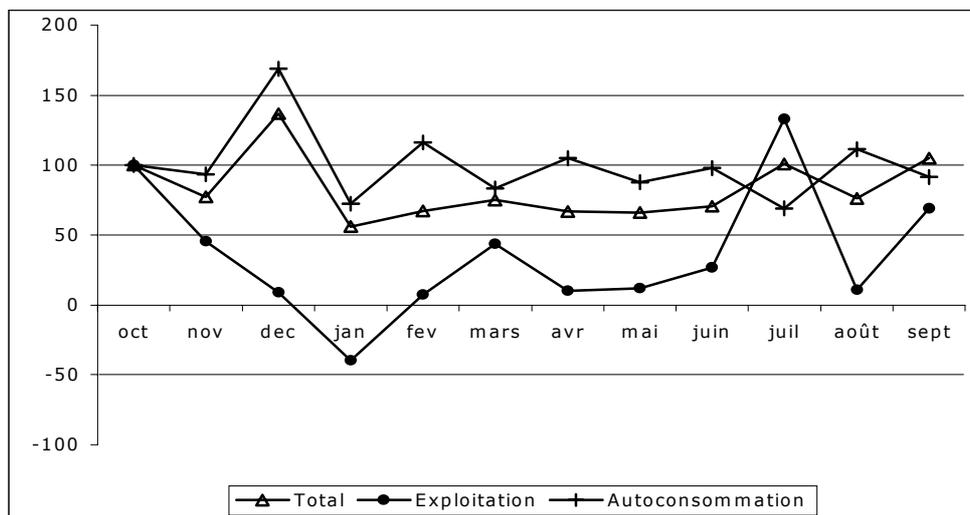
Si nous confrontons les données portant sur les dépenses, nous voyons que les familles disposent de ressources suffisantes, même si elles s'endettent pour faire face aux dépenses courantes et à une partie des dépenses liées à l'investissement. En fait, pour réussir une reproduction élargie, la phase d'endettement est obligatoire (figure 3). Cette capacité à créer une épargne ou croissance amplifiée, se consolide quand nous considérons la participation des revenus non monétaires.



**Figure 3.** Variation mensuelle des dépenses au long de l'année 2000-2001, selon les rubriques sélectionnées - en indices (octobre = 100).

Revenons, maintenant à l'importance de l'autoconsommation dans le calcul stratégique des familles et dans le bilan budgétaire ainsi réalisé. Comme le remarque Garcia (1994), la prise en compte de cette notion est vitale pour la compréhension des formes et des situations dans lesquelles a lieu la reproduction de l'agriculture familiale. La figure 4 permet de visualiser cette importance.

Ce graphique présente la distribution au long de l'année des revenus monétaires nets totaux de l'exploitation et la valeur estimée de l'autoconsommation en indices. Si les revenus monétaires parviennent, en moyenne, à couvrir les frais, ces rentrées d'argent ne sont pas stables au long de l'année agricole; c'est en particulier le cas du revenu monétaire de l'exploitation. En confrontant le revenu de l'exploitation et l'autoconsommation familiale, on observe que cette dernière présente un effet *anti-cyclique* important, compensant les phases de baisse des revenus monétaires de l'exploitation et réduisant le déséquilibre qui avait été pointé antérieurement.



**Figure 4.** Variation mensuelle du revenu monétaire net total de l'exploitation, confrontée à la variation du revenu (l'économie) de l'autoconsommation - 2000/01 - en indices (octobre = 100).

Ce point est important et signifie que les agriculteurs présentent un modèle de dépense relativement constant au cours d'un même cycle (excepté pour les dettes et les investissements), comme nous l'avons vu dans la Figure 3. Nous pouvons donc conclure que face à une structure de dépense donnée, les stratégies de gestion des revenus (monétaires ou non, de l'exploitation ou du dehors, etc.) adopteront les combinaisons d'activité les plus variées, en vue de garantir la permanence des membres de la famille dans l'exploitation. L'autoconsommation joue un rôle important dans ce schéma de reproduction.

## Conclusion

Au cours de l'article, nous avons vérifié que le bilan budgétaire des familles présente un solde positif leur permettant d'assurer la reproduction de l'unité familiale et de subvenir aux dépenses liées aux activités courantes de la production agricole. Rappelant que nous prenons la valeur moyenne de ces indicateurs, nous avons également pu vérifier que les stratégies de reproduction combinent les activités agricoles dans l'exploitation familiale avec des insertions multiples dans le marché du travail et des allocations et pensions issues de la protection sociale. Dans ce contexte, l'autoconsommation familiale joue un rôle spécial, principalement comme élément anti-cyclique dans les phases de baisse de revenus monétaires provenant de la commercialisation des produits de l'exploitation.

Les données présentées au long de ce texte ont montré l'importance pour les stratégies de reproduction de l'unité familiale, spécialement pour la constitution des revenus domestiques, des activités hors exploitation et

des revenus résultant de transferts sociaux. Elles soulignent une variété de ressources sur lesquelles s'appuient les pratiques, qui peut fonder la reproduction et le développement d'une agriculture familiale multifonctionnelle. Celle-ci, par exemple, joue un rôle important, parmi les *assentamentos*, dans les processus de changement des paysages locaux pour reconvertir l'ancienne utilisation de l'espace (dans les sens productif, démographique, environnemental, etc.) selon les nouvelles stratégies qui assurent la reproduction de ces familles.

## Discutant

### **Marc DUFUMIER**

*INA-PG*

*Agricultures comparées*

*16 rue Claude Bernard*

*75 231 Paris Cedex 5*

*marc.dufumier@inapg.inra.fr*

J'ai eu le plaisir de lire le texte de Sergio et puis d'écouter son exposé. Voici, rapidement, les quelques commentaires et questions que cela m'inspire.

Premier commentaire, je crois que ce travail nous oblige à séparer deux concepts très différents : multifonctionnalité de l'agriculture et pluriactivité des agriculteurs. A la première lecture, le texte semble traiter plus de la pluriactivité des agriculteurs, que de la multifonctionnalité de l'agriculture. Mais je crois, et cela ressort très clairement du texte, que les deux phénomènes sont très étroitement reliés. Cela nous conduit ainsi à réfléchir sur la multifonctionnalité des systèmes d'activités mis en œuvre par les agriculteurs, systèmes d'activités complexes dans l'unité de production comme à l'extérieur. Et cet ensemble d'activités accomplirait un certain nombre de fonctions multiples qu'il nous faudrait regarder. Ce sont là mes deux commentaires généraux.

Après, mes interrogations portent principalement sur le défi que représente pour le chercheur l'appréciation de la stratégie de reproduction familiale à travers l'analyse des budgets domestiques. Cela pose toute une série de questions qui renvoient au problème de la multifonctionnalité. Tout d'abord, par définition, l'analyse des budgets domestiques semble ne prendre en compte que les biens marchands. Mais on découvre que ce n'est pas exact car il y a la prise en compte de l'autoconsommation qui ne correspond pas à un échange marchand. La méthode des budgets domestiques vise quand même à leur attribuer un prix et donc une valeur monétaire. Cela pose évidemment une question : à quel prix va-t-on valoriser l'autoconsommation ? En m'appuyant sur l'expérience que je peux avoir en France, dans d'autres pays, ou même au Brésil, je sais qu'il y a là une source d'embarras, parce qu'on peut penser que

certains produisent d'abord pour l'autoconsommation, pour avoir des stocks vivriers et se prémunir contre la disette. Et eux-mêmes donnent une valeur à cette autoconsommation, celle de ne pas avoir d'enfants qui meurent pendant les périodes de disette. Et j'imagine que chez certaines personnes à qui on vient juste de confier les terres, les réflexes doivent encore exister ; que la valorisation par les gens eux-mêmes, au travers de l'autoconsommation, est une sécurité alimentaire, une fonction de l'agriculture qui peut être mal estimée par la référence aux seuls prix du marché (quelles que soient les méthodes retenues pour cette estimation : moyenne des prix à la production, à la consommation...). Cela pose un problème de méthode, auquel je me suis déjà trouvé confronté et que je n'ai pas toujours su résoudre. Je crois, en effet, que selon les agriculteurs, l'autoconsommation résulte de motivations différentes et ne peut être évaluée au même « prix » ; parfois on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un sacrifice que l'on fait, d'une production qu'on ne vend pas sans raisonner la question de son prix, ou d'une façon d'éviter d'acheter dans les pires conditions.

Il y a une autre question soulevée très indirectement par ce texte, qui demanderait une analyse un peu plus détaillée : elle concerne la prise en compte inégale du coût d'opportunité de la force de travail dont on voit bien, grâce à l'effort qui a été fait, comment il se situe au fil de l'année. Je trouve justifié, dans un premier temps, de ne pas considérer le coût de la force de travail familial. Dans votre calcul, ce n'est pas compté et je partage pleinement ce choix dans une première approximation. Mais du coup, cela laisse tout de même ouverte la question du coût d'opportunité de cette force de travail dans le temps : est-ce qu'on va travailler à l'extérieur de l'exploitation parce que le système de production, du fait des saisons, présente des temps morts ? Est-ce une recherche éperdue d'autres activités parce que l'agriculture n'assure pas le plein emploi vu les faibles surfaces, vu le climat, vu le caractère saisonnier de l'agriculture. Ou à l'inverse, est-ce que dans un même *assentamento*, il n'y aurait pas des gens qui ont aménagé leur système de production agricole pour se libérer du temps et mettre à profit des opportunités de travail à l'extérieur. Je connais des situations au Brésil où, dans un même *assentamento*, les deux attitudes existent. Et évidemment, cette complémentarité dans le temps entre activités agricoles et activités extérieures n'a pas le même sens selon les deux catégories d'agriculteurs. De la même façon, quand vous présentez votre schéma anti-cyclique, vous écrivez : « les revenus de l'autoconsommation et les revenus monétaires ». Est-ce qu'au fond les revenus monétaires ne seraient pas recherchés parce qu'on n'a pas de quoi autoconsommer ? Et pour consommer, il faut bien aller vendre la dernière chose qui reste, la force de travail. Ou à l'inverse, c'est quand il n'y a pas trop d'emplois extérieurs et qu'il n'y a pas de revenus monétaires, on est bien content d'avoir un petit lopin qui va permettre de consommer quand même. Je pense qu'il n'y a pas exactement la même signification derrière le même phénomène anti-cyclique.

Et cela nous renvoie, je crois vraiment, à la multifonctionnalité. Je crois que la question des *assentamentos* est un peu là. C'est-à-dire : est-ce que la fonction de maintenir ou de recréer une activité agricole à travers les *assentamentos* permet avant tout que des gens puissent reproduire leur force de travail, puis la vendre à très bas prix (puisqu'elle est déjà reproduite par l'autoconsommation familiale). Ou, est-ce que au contraire, il s'agit de la revitalisation d'une agriculture, de produire des aliments pour les gens, des aliments pour la vente.... Et, toujours en termes de méthode, je suggérerais de faire un calcul décomposé de la valeur ajoutée, d'abord pour voir si la partie agricole du système d'activité est productive et saisir ensuite comment se répartit cette valeur ajoutée : loyer, intérêts à la banque, impôts, cotisations. Puis, je ferais un calcul de même type pour le revenu, tenant compte de l'ensemble des revenus, pour voir quelle utilisation en sera faite. Ce qui m'inspire cette réflexion est l'expérience acquise dans un des *assentamentos* dans lequel j'ai pu travailler à Promissão dans l'Etat de São Paulo. C'est un *assentamento* qui a été le résultat d'une grande bataille. Les paysans ont obtenu les terres et le maire, dix ou douze ans après la remise des terres, disait que la réforme agraire avait provoqué la résurrection du lieu. Derrière l'utilisation des revenus disponibles, derrière ces complémentarités d'activité, il y a bien eu une réactivation économique de l'endroit et je crois que ça aussi : ça fait partie des fonctions de l'agriculture. Je pense qu'en France avec la question de la rémunération des fonctions environnementales, on se focalise sur ces fonctions non marchandes, sur la question de savoir si on doit ou non leur attribuer un prix et si on les intègre ou pas, si c'est au contribuable ou au consommateur de payer (à travers des appellations contrôlées, etc.). Mais je crois qu'il nous faut aussi rappeler les mille et une fonctions de l'agriculture que sont le maintien de l'emploi, la réactivation de l'économie, les débouchés pour le supermarché du coin, en plus de l'approvisionnement alimentaire et des matières premières. Il ne faudrait surtout pas l'oublier : on voit bien que, quand les agriculteurs s'en vont, il n'y a plus de poste, il n'y a plus rien, c'est la désertification des campagnes, ou alors ce sont des urbains qui reviennent réactiver ça, mais autrement. Mais je crois qu'au Brésil, c'est évident. Un *assentamento*, pour peu qu'il soit réussi peut réactiver des zones économiques et je trouve cela très intéressant à analyser.

## Références bibliographiques

Carneiro M.J., 2002. Multifuncionalidade da agricultura e ruralidade: uma abordagem comparativa. In Moreira R., Costa L.F., *Mundo rural e cultura*. Rio de Janeiro, Mauad, 280 p.

Chayanov A., 1966. On the theory of non-capitalist economic systems. In *The theory of peasant economy*. Illinois, The American Economic Association.

Delgado G., Cardoso J., 2000. *A universalização de direitos sociais no Brasil: a Previdência Rural nos anos 90*. Brasília, IPEA, 226 p.

Garcia A., 1994. Geração de rendas, sua distribuição e trajetórias diferenciais em assentamentos de reforma agrária no Brasil (1985-1989). In Romeiro, A. et al., *Reforma agrária: produção, emprego e renda*. Petrópolis, Vozes.

Garci A., Medeiros L., Grynszpan M., Leite S., 2003. *Assentamentos rurais em perspectiva comparada: uma análise das dimensões econômicas, sociais, históricas e ambientais*. Rio de Janeiro: CPDA-UFRRJ/ CPDOC-FGV/ CRBC-EHESS/ UFF/ Faperj/ Fundação FORD.

Laurent C., Mouriaux M-F, 2001. *Au-delà de l'harmonisation statistique, la pluriactivité et la diversité des statuts professionnels : questions à partir du cas français*. XIX<sup>e</sup> Congrès de la Société européenne de sociologie rurale, Dijon.

Maluf R., 2002. Produtos agroalimentares, agricultura multifuncional e desenvolvimento territorial no Brasil. In Moreira R., Costa L.F., *Mundo rural e cultura*. Rio de Janeiro, Mauad, 282 p.

Sabourin E., Djama M., 2002. *Approche de la multifonctionnalité de l'agriculture à travers deux exemples non européens : Nordeste Brésilien et Nouvelle Calédonie*. Colloque « La multifonctionnalité de l'activité agricole ». Paris, SFER/INA-PG.

# **La diversification innovante des exploitations agricoles, une alternative au modèle spécialisé ?**

*Innovative diversification of farms – an alternative model to specialisation?*

**Patrick BONNAFOUS et Alain REVEL,**  
**avec la collaboration de Bernard ROUX,**  
**Emilie LEDEIN, Guilhem VIALLE et Estelle FOURNEL**

*UMR INRA - INA-PG : Economie Publique  
16 rue Claude Bernard, 75 231 Paris cedex 5 et 78850 Grignon.  
bonnafou@inapg.inra.fr, arevel@club-internet.fr,  
bernard.roux@inapg.inra.fr, Emilie.Ledein@polytechnique.org,  
ihedrea@wanadoo.fr, Estelle.Fournel@inapg.inra.fr*

## **Résumé**

La diversification innovante des exploitations agricoles est un phénomène étendu à l'échelle européenne et même nord-américaine, aussi bien parmi les régions défavorisées que spécialisées. Elle suit le phénomène de spécialisation qui arrive à ses limites et permet de valoriser au mieux le caractère multifonctionnel de l'agriculture (contribution à l'emploi rural, à la gestion de l'environnement et des paysages). Pour l'encourager ainsi que l'envisage la réforme de la PAC de juin 2003, les cadres des politiques et institutions existants ont besoin d'être modifiés.

## **Abstract**

*Innovative diversification of farms is a widespread European and even North American phenomenon, observed among the least favoured regions and in former specialised farm areas This kind of economic development is replacing specialisation which has reached its limits in Europe since the eighties. It is a way of developing and taking advantage of the multi-functional character of agriculture (income, employment, social relations, rural development, environmental protection). However, to promote this evolution, as planned in the CAP reform of June 2003, agricultural institutions need to change.*

En France, la diversification en agriculture est définie comme l'exercice, par les agriculteurs, de plusieurs activités qui relèvent de la définition juridique de l'activité agricole, c'est-à-dire qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support les moyens de production de l'exploitation (loi n.88-1202 du 30 décembre 1988).

En Europe, la notion de « diversification » a souvent fait l'objet d'une moindre construction juridique et renvoie dans les débats à un ensemble de situations où les exploitations sont jugées s'écarter des modèles de l'exploitation spécialisée qui prévalent dans chaque pays, en mettant en œuvre des innovations qui restent liées à l'activité agricole. C'est pourquoi, dans un grand nombre de comparaisons européennes, comme celle que nous allons discuter dans cet article, c'est cette approche très large de la notion de « diversification » qui est retenue.

L'innovation en agriculture s'apparente à l'innovation industrielle en tant que progrès technique pour l'agriculteur spécialisé. Mais pour les agriculteurs diversifiés, nous parlons d'innovation car la diversification semble le fruit d'une réflexion de l'agriculteur, de sa famille, et de son réseau utilisant les marchés de niche propres à leur territoire, visant à réorganiser l'utilisation des ressources pour transformer le système agricole de façon novatrice (IDEAS, 2002). Pour Claire Blin (2002), « l'agriculture diversifiée est toujours innovante », car c'est l'organisation et la mise en relation de ces activités qui innovent pour assurer la survie de la famille agricole (Layton, 2001).

Pourquoi relier la diversification et la multifonctionnalité ? La diversification constitue une forme de valorisation économique de la multifonctionnalité (MF) En effet, la MF avec ses trois aspects : économique, environnemental et socio-territorial se décline au triple point de vue du pays, du paysage et du paysan. Ce dernier lorsqu'il diversifie ses activités, exploite la valeur économique du paysage et anime le pays par la création d'emplois. Comme le remarquent Catherine Laurent et Jacques Rémy (2003), la reconnaissance de la MF inclut toute la diversité des formes d'exercice de l'activité agricole (services liés à l'exploitation, pluriactivité...) car la survie de l'exploitation agricole est souvent la condition nécessaire à la continuité de l'exercice des activités rurales.

*La première partie* de ce texte, fondée sur une enquête auprès de 340 exploitations européennes diversifiées (EAD) réalisée dans le cadre du programme européen IDEAS<sup>24</sup>, permet de caractériser la notion de diversification, mais aussi d'en préciser les limites. La diversification innovante s'étend à l'ensemble de l'agriculture de l'Union européenne, aussi bien dans sa composante observée dans les régions spécialisées et productivistes (agrandissement difficile, pollution des eaux et des sols, fluctuation croissante des marchés), que dans sa composante des régions défavorisées (revenus limités, excédent de main-d'œuvre familiale,

---

<sup>24</sup> Le projet IDEAS : Innovation, Diversification and European Agricultural Situations (FAIR6-CT98-4228, 6<sup>e</sup> et dernière vague du 4<sup>e</sup> Programme commun de recherche développement) a permis d'évaluer l'importance du phénomène de diversification innovante dans 4 régions européennes. Les chercheurs suivants y ont participé : Jacques Blanchet, Alain Revel, Gilles Bazin, Bernard Roux, Patrick Bonnafous (INRA), Ulf Wiberg, Ian Layton, Linda Rislund (Department of Social and Economic Geography, Umeå University, Sweden), Lourdes Viladomiu, Jordi Rosell, Gemma Francès (Dpto. de Economia Aplicada, Universidad Autònoma de Barcelona, Espagne), sous la direction d'Alun Jones et Julian Clark (Department of Geography, University College London, UK).

isolement des marchés, mise aux normes coûteuses, respect de l'environnement, espaces boisés ou landes disponibles).

*La seconde partie* examine les nouveaux cadres politiques (aussi bien en Europe avec le développement rural, le découplage et l'écoconditionnalité des aides de la PAC qu'aux Etats-Unis avec le FAIR Act de 1996 et le FSRJA Act de 2002). Ces évolutions de la politique agricole favorisent cette diversification novatrice, mais appellent de nouveaux cadres institutionnels, juridiques et sociaux (statut de l'exploitation agricole, statut social des travailleurs familiaux et saisonniers, installation familiale pluriactive, offices nationaux et régionaux des marchés diversifiés). Il faut donc discuter de la nécessité de mettre en place de nouveaux cadres institutionnels et politiques favorisant cette diversification novatrice ou de développer certains cadres existants, comme ceux de la multifonctionnalité et du développement rural ou territorial.

## **I La diversification des exploitations agricoles aujourd'hui : un bilan européen**

Le projet IDEAS a été une recherche coordonnée au niveau européen ; les zones d'études ont été choisies aux « marges » de l'Union européenne : (au nord de la Suède dans une région à la fois littorale, périurbaine et subarctique, à l'est de l'East Anglia, sur le littoral, dans le plus grand comté agricole d'Angleterre, le Lincolnshire, et dans deux régions maritimes et montagneuses, adjacentes, situées au sud de la France, le Languedoc-Roussillon, et à l'est de l'Espagne, la Catalogne) ; le concept de diversification innovante a été enrichi avec l'apparition du concept de diversité multifonctionnelle (Laurent et Rémy, 1998) qui a permis d'élargir la notion traditionnelle de diversification de l'activité du ménage agricole (le *farm household* de Franck Ellis, 1992). C'est donc en recherchant des exploitants créatifs qui ont imaginé des productions et des techniques innovantes que l'on a constitué les échantillons des exploitations agricoles diversifiées (EAD) étudiées.

La connaissance des systèmes agricoles diversifiés dans l'Europe des 15 a été analysée en faisant des enquêtes, de 2000 à 2002, auprès de 498 exploitations agricoles dont 340 diversifiées, réparties dans les quatre régions de la comparaison. Dans chaque région, un petit groupe d'exploitations a fait l'objet d'investigations plus approfondies : 123 enquêtes et 18 analyses approfondies en Languedoc-Roussillon, 125 et 18 en Catalogne, 125 et 15 en Lincolnshire, 125 et 10 en Västerbotten. Les 61 exploitations faisant l'objet d'une analyse approfondie sous la forme d'une monographie dynamique ont été choisies parmi celles qui étaient volontaires pour continuer cette analyse et paraissaient avoir réussi leur tentative de diversification et avoir des projets d'avenir.

L'analyse des enquêtes IDEAS a débouché sur la construction d'une typologie des logiques de diversification reconnue comme pertinente pour les quatre pays concernés, et qui permet d'associer au moins un

type à chacune des exploitations rencontrées. Ainsi ont été identifiées pour l'ensemble des régions, 4 types principaux de logiques, désignées par les initiales T1, T2, T3, T4 et décrits ci-après.

*La diversification par des productions ou des techniques non conventionnelles (T1)*, originales par rapport aux productions d'origine de l'exploitation et par rapport aux productions régionales traditionnelles (nouvelles variétés végétales, nouvelles races d'animaux, nouvelles techniques de culture ou d'élevage).

*La diversification par la transformation des produits de la ferme ou la vente directe (T2)*, consiste, comme l'autorise en France par exemple la loi d'orientation agricole de 1988, à prolonger son acte de production, par la transformation des produits et la vente directe par l'exploitant (ou par un groupement) captant ainsi la valeur ajoutée.

*La diversification par l'accueil à la ferme, ou les services non agricoles (T3)* qui se développent en Europe, même si elle est en France bien inférieure à ce qui se passe à l'étranger (Allemagne, Autriche, Finlande, Suède...), en particulier, dans l'agritourisme (chambres d'hôtes, gîtes ruraux, table d'hôtes ou les fermes auberges). Les services non agricoles incluent *la production, la transformation et la vente de produits non-alimentaires* (bois, laine, artisanat...), ou à partir d'équipements de l'exploitation (dénéigement, travaux publics ou paysagers...).

*La diversification par des pratiques agrienvironnementales (T4)* englobe une liste croissante d'activités : agriculture biologique ou raisonnée, techniques culturales sans labour, préservation des milieux et de la biodiversité, contribution des élevages à la conservation des habitats (Tichit *et al.*, 2003), réfection de murets et de chemins, restauration de ruines, défense de la forêt contre les incendies, utilisation de bois de chauffage ou de biocarburants.

L'examen de la typologie IDEAS, souligne la multiplicité des activités innovantes observées dans les quatre régions européennes et considérées dans chaque pays comme devant relever de la diversification. Des exemples de tels systèmes sont présentés dans le tableau 1.

**Tableau 1.** Exemples de types d'activités diversifiées dans 4 régions européennes (*source : IDEAS, 2002*).

Localisation de l'exploitation	Activités avant diversification	Types d'activités diversifiées
Royaume-Uni, Lincolnshire	90 ha de céréales	32 ha de Houblon (+ orge de printemps) T1
France, Languedoc-Roussillon	Viticulture (5 ha), épouse pluriactive	Semences de maïs (T1) et maraîchage (T1), vente directe (T2) avec 1,1 UTA*
Suède, Västerbotten	Lait et bétail, forêt (200 ha), prairie (118 ha)	Pommes de Terre sur 26 ha (T1) et vente directe (T2), traiteur (T3), scierie (T3) avec 1,7 UTA*
Espagne, Catalogne	Horticulture (3 ha) et bâtiments anciens	Tourisme (T3), restauration (T3) et ferme biologique (T4) avec 2 UTA*

\*UTA : 2 200 heures de travail par an (RICA, 1989).

La diversification ainsi définie se développe, mais elle n'est pas un phénomène purement européen : les exploitations agricoles nord américaines sont, elles aussi, diversifiées (surtout au sens T1), souvent dans le but d'éviter la trop grande variabilité de revenu d'une exploitation de monoculture et les trop grands « risques prix » associés (Mishra et El Osta, 2002). Mais la diversification est officiellement mal connue, aux Etats-Unis comme en Europe, les recensements et enquêtes des ministères de l'agriculture n'en ayant pas fait une catégorie à part.

Les raisons de la diversification sont multiples. Le rapport IDEAS montre les raisons poussant les agriculteurs européens vers la diversification, ainsi que les moyens employés pour mettre en place la diversification (Viladomiu et Rosell, 2002). Sur les 340 EAD objet d'enquête, la motivation principale est d'accroître les revenus de la famille. Ensuite, elle est perçue comme un moyen de maintenir ou de créer l'emploi, puis d'assurer la durabilité de l'exploitation.

La diversification apparaît comme une adaptation à de nouveaux contextes économiques et politiques. Dès les années 80, la diversification se retrouve dans toutes les régions (Ledein, 2003), comme adaptation à de nouveaux environnements économiques et politiques (Dupraz, 1998). Il s'agit de surmonter un certain nombre de contraintes (foncières, financières, réglementaires...) et de valoriser des atouts qui sont de nouvelles opportunités de développement. Cet attrait économique pousse un certain nombre d'agriculteurs à se diversifier sans attendre d'aide spécifique en empruntant ou en se contentant de la dotation aux jeunes agriculteurs. Mais l'environnement politique joue aussi, car il s'agit de profiter de soutiens publics ou d'incitations nouvelles découplées de la production, souvent d'initiatives européennes, mais cofinancées par les Etats membres et leurs régions.

*La diversification apparaît ainsi comme la poursuite d'un processus de développement économique dans les situations où la spécialisation ne permet plus elle-même de développement. L'agriculteur doit accroître la productivité de tous les facteurs, à commencer par celle du travail. Jusqu'au milieu des années 80, la technologie permettait, par la spécialisation et l'agrandissement, de compenser l'accroissement du coût du travail. A partir du milieu des années 80, le modèle spécialisé commence à s'essouffler (Dupraz, 1998 ; Mishra, 2002) : les technologies ne semblent plus fournir la possibilité d'économiser du travail par la spécialisation alors que les prix des produits agricoles sont moins soutenus en Europe et aux Etats-Unis. Les exploitations agricoles se voient contraintes d'innover. Si les technologies productivistes, l'agrandissement et la spécialisation ne permettent plus le développement, l'agriculteur doit inventer une méthode plus adaptée à ses propres compétences et à celles de sa famille, à celles de ses associés voire à celles de ses ouvriers et aux spécificités du territoire sur lequel il travaille. C'est pourquoi, souvent, les diversifiés se considèrent plus innovateurs que les non-diversifiés, et leur innovation consiste à exploiter de nouveaux marchés, à créer de nouveaux services à plus forte valeur ajoutée.*

*Il faut noter cependant que les aides publiques diffèrent de façon notable entre les quatre pays étudiés. Au Royaume-Uni, seules 13 % des EAD objets d'enquête ont reçu une aide financière publique. Ces aides ne proviennent que de l'objectif structurel 5b, et elles couvrent 13 % de l'investissement total des EAD. En Suède, 18 % des exploitations ont pu bénéficier d'aides nationales ou régionales et se trouvent maintenant dans l'objectif 1 des fonds structurels européens. En Espagne, les chiffres sont plus élevés : 28 % des exploitations sondées ont reçu une aide pour leur diversification (et ces aides couvrent 13 % des investissements des EAD). En France 53 % des EAD en ont bénéficié, couvrant 40 % des investissements.*

*Un investissement assez lourd est consacré à la diversification : 100 000 € en moyenne pour les exploitations du Languedoc ; 170 000 € en Lozère (Bonafous *et al.*, 2001 ; Vialle, 2003), et sachant l'importante aversion au risque des agriculteurs, les aides financières revêtent un caractère très important. Dans l'étude IDEAS, un tiers des diversifiés (34 %) pense qu'il serait nécessaire d'augmenter ces aides. Et on peut comprendre que la France, qui est le seul pays où une procédure systématique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs est appliquée depuis 40 ans et où les aides sont très importantes par rapport aux autres pays étudiés, ait une agriculture plus diversifiée (sauf dans le cas de l'agritourisme et de la pluriactivité où l'administration et la profession ont freiné les installations).*

Les cadres institutionnels, apparaissent donc déterminants dans l'extension du processus de diversification.

## **II Réflexion sur la nécessité de modifier les cadres institutionnels pour favoriser la diversification**

La diversification doit être analysée en relation avec le contexte général des politiques européennes et nationales et en fonction de la place que chacune d'entre elles accorde à la reconnaissance du caractère multifonctionnel des exploitations, c'est-à-dire en tenant compte des apports de la diversification dans les fonctions économiques, environnementales, territoriales et sociales.

La diversification répond à l'attente d'une augmentation du revenu familial : les revenus des EAD ont connu une évolution plus favorable que ceux des exploitations non diversifiées dans les zones rurales européennes de l'enquête. Les EAD sont, certes, plus endettées, mais après le remboursement de leur 1<sup>er</sup> emprunt, leur évolution est plus favorable que pour les non-diversifiés, atteints plus durement par les crises qui touchent leurs productions principales.

D'un point de vue de l'aménagement du territoire, la diversification crée de l'emploi. Le rapport IDEAS montre que le nombre d'heures de travail de l'exploitant agricole et de son épouse s'accroît, ainsi que celui des

employés à temps plein et à temps partiel. Par exemple, les 64 exploitations agricoles diversifiées des zones montagneuses du Languedoc Roussillon ont en moyenne 2,20 UTA dont 89 % sous forme familiale (Roux et Fournel, 2003).

Les agriculteurs envisagent mieux la succession de leur exploitation, que les non-diversifiés. Ces enquêtes ont aussi montré que la diversification visant l'accueil à la ferme se traduit par une valorisation du patrimoine bâti ou non bâti.

Dans ces conditions, comment améliorer les politiques publiques pour qu'elles favorisent plus (ou entravent moins) la création et le développement des EAD ?

## **II.1 La PAC : le contexte actuel de la réforme**

### ***II.1. Un aperçu historique***

La Politique agricole commune élaborée 15 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale et la pénurie alimentaire avait un objectif de modernisation et d'autonomie alimentaire. La recherche de productivité s'inscrivait dans une logique de destruction d'emplois agricoles et de transfert vers les emplois industriels puis tertiaires. Les Lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 ont constitué l'axe central de la politique des structures et de la politique de gestion des marchés, en particulier par la constitution d'offices spécialisés par produit, chargés de la mise en œuvre en France des OCM communautaires (Organisations communes de marché, elles aussi spécialisées par produit).

Mais les politiques agricoles ont vite été concernées par le chômage industriel massif des années 1975-1990. La Loi d'orientation de 1988 a réintégré dans le champ de l'exploitation agricole les activités traditionnelles de transformation, de commercialisation et de services liées à la sphère agricole et a tenu compte de la pluriactivité familiale comme complément aux revenus de l'exploitant. Le maintien de la population active rurale est ensuite devenu une priorité des politiques communautaires (PAC de 1992), nationales (Loi d'orientation de 1999, Contrats territoriaux d'exploitation ou d'agriculture durable) et locales.

#### *II.1.2. L'état de la PAC aujourd'hui après le sommet de Berlin de mars 1999 et celui de Luxembourg de juin 2003*

Avec l'agenda 2000, les aides de la PAC se séparent en deux piliers. Les aides du premier pilier, proportionnelles aux surfaces et aux troupeaux, sont encore conçues jusqu'en 2006 dans une optique de filière et non découplées : elles accentuent les phénomènes de spécialisation et de concentration. Le deuxième pilier a un effet certainement favorable sur l'emploi agricole et rural, mais les aides prévues ne représentent que des sommes limitées (11,7 % des aides PAC dans le budget européen 2000, 16 % avec la réforme Fischler de 2003) et leur mode de gestion et d'attribution est purement administratif dans le cadre d'un simple catalogue de mesures autorisées.

### II.1.3. Les réformes de révision à mi-parcours favorisent explicitement la diversification

A la suite du sommet européen d'octobre 2002 consacré au financement de l'élargissement de l'UE, Jacques Chirac et Gerhard Schröder se sont accordés sur un plafonnement des aides agricoles du 1<sup>er</sup> pilier au niveau de 2006 durant toute la période 2006-2013. Cette décision devient une opportunité pour faire avancer la nécessité de la diversification : les agriculteurs des 25 pays devront se partager les aides directes des 15 pays actuels de l'Union et le transfert du 1<sup>er</sup> vers le 2<sup>e</sup> pilier malgré le souhait du Royaume-Uni, de la Suède, et des Pays-Bas est limité à 6 % (au lieu de 20 % dans le 1<sup>er</sup> projet Fischler). Certaines de ces réformes de l'après 2006 concernent directement les EAD qui doivent pouvoir prendre une place suffisante dans un premier pilier découplé, écoconditionnel et ouvert à l'est européen.

Produire et vendre mieux, plutôt que plus : la diversification, qui est la forme la plus efficace de multifonctionnalité agricole, peut y contribuer. Il est donc indispensable de permettre aux aides du 1<sup>er</sup> pilier de parvenir jusqu'aux exploitations diversifiées, notamment dans leurs fonctions sociales d'emploi rural : c'est le but du découplage des aides du 1<sup>er</sup> pilier et de leur conditionnalité (environnementale, sociale et culturelle). On comprendrait mal en effet que la diversification soit refoulée vers le 2<sup>e</sup> pilier, alors que nous venons de montrer qu'elle est une alternative grandissante à l'exploitation spécialisée.

## II.2 Quelques pistes pour la modification des cadres institutionnels de l'agriculture diversifiée

Le rapport IDEAS (Rosell et Viladomiu, 2002), a mis en évidence que les agriculteurs diversifiés bénéficient de trois types de politiques : les *politiques agricoles* (au travers des mesures d'aides compensatoires), les *politiques territoriales* (installation, modernisation, développement rural et fonds structurels, initiatives LEADER, ou CTE - CAD, instruments privilégiés de la diversification) et les *politiques sectorielles* (notamment dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat, des services commerciaux...). Cependant, il n'existe aucune politique ni aucun organisme (OCM ou Offices), même au niveau décentralisé, d'aide et de conseil concernant spécifiquement l'agriculture diversifiée.

Une unification ou une coordination, au moins conceptuelle, de tous ces organismes (offices, interprofessions, instituts techniques) et de ces politiques (OCM) serait nécessaire afin d'éviter les contradictions, et la dispersion des institutions pouvant concerner les EAD. Ces EAD se heurtent actuellement aux innombrables limites et normes instituées par la plupart des agences spécialisées par filière et par les règles nationales et européennes visant à promouvoir la spécialisation : c'est la politique des filières qui est à l'origine de ces normes de tailles minimum et maximum ou de technologies coûteuses pour des installations de transformation de taille toujours plus importantes. De plus, les législations en matière de

droit agraire sont très variables au niveau des administrations publiques, ce qui crée des difficultés dans la légalisation d'exploitations diversifiées (normes fiscales : forfait, sanitaires : inspections, foncières : surfaces minimums d'installation, installation hors cadre familial, exploitation à titre secondaire...). Par exemple en France, les juristes estiment que la diversification est juridiquement « au milieu du gué » (Couturier, 2003).

Une telle coordination permettrait une meilleure lisibilité pour les agriculteurs de ce qu'est la diversification : un observatoire de la diversification (à la manière de l'observatoire LEADER), ferait la synthèse dans chaque région européenne (et surtout dans les nouveaux pays candidats) de l'état de la diversification, de son efficacité, et faciliterait la création de réseaux entre agriculteurs désireux de se lancer dans la diversification innovante. Une politique concernant l'agriculture diversifiée au niveau européen, ensuite appliquée localement, et adaptée aux spécificités territoriales dont les objectifs seraient doubles : d'une part, essayer d'arrêter l'érosion du nombre d'exploitations agricoles et de multiplier les installations en leur permettant de devenir agrirurales, diversifiées, multifonctionnelles et même pluriactives lorsque cette activité extérieure permet de compléter le revenu du ménage ; d'autre part, gérer de manière durable les ressources territoriales (ressources naturelles, paysages, savoir faire traditionnels). L'écoconditionnalité et la conditionnalité sociale (emploi, CAD, MAE) seraient un puissant aiguillon en faveur de la diversification.

Plusieurs aspects des politiques actuelles freinent le développement de l'agriculture diversifiée. La PAC de 1962, malgré ses modifications de 1992 et 1999 reste essentiellement une politique agricole favorisant l'exploitation moderne spécialisée et s'oppose, même dans son second pilier, à la multifonctionnalité entrevue pour nos exploitations européennes (Bazin, 2003). La réforme de 2003 sera-t-elle plus favorable à la reconnaissance de la multifonctionnalité ? Le découplage est sans aucun doute un atout pour cela, mais de nombreux obstacles sont dressés : découplage partiel, limitation des droits à produire pour les installations hors cadre familial et pour les terres non admissibles (très nombreuses dans les zones de fruits et légumes ou dans celles d'élevage hors-sol). Il existe actuellement de nombreuses discriminations négatives envers les EAD, visibles dans les critères d'éligibilité aux aides qui imposent des seuils de dimensions, des critères de professionnalisation sectorielle, etc. (Laurent, 2002), difficiles à atteindre pour les EAD ; par exemple, pour se lancer dans l'agriculture, et bénéficier d'aides à l'installation, il est nécessaire de justifier une taille minimale d'exploitation, et les entreprises diversifiées sont souvent trop petites ou trop peu pourvues en emplois permanents.

## **Conclusion**

La diversification innovante des exploitations agricoles est un phénomène étendu à l'échelle européenne, qui constitue une alternative à la spécialisation, alors que nous atteignons les limites du modèle dominant de l'agriculture moderne d'après-guerre.

Dans un grand nombre de cas, la diversification apporte aussi une réponse à certains problèmes actuels de l'agriculture européenne. Majoritairement, la diversification augmente le revenu, crée des emplois, assure la pérennité de l'exploitation, développe les relations sociales des agriculteurs, permet une mise en valeur du territoire, et contribue de façon positive à la préservation de l'environnement. La diversification est donc un phénomène à encourager au niveau institutionnel, et les cadres politiques existants ont besoin d'être modifiés. L'exploitation diversifiée (qui peut être très petite surtout lorsqu'elle est associée à la pluri-activité...) permet le maintien des exploitations de petite taille et freine la course à l'agrandissement. Cela invite à réfléchir à la possibilité de créer sur financement de la PAC un statut de travailleur indépendant saisonnier et peut être un statut social familial de l'exploitant agrirural européen, la PAC (2<sup>e</sup> pilier) prenant en charge les cotisations sociales de tous les agriruraux (Revel *et al.*, 2004).

Ainsi, la diversification des exploitations agricoles rejoint le concept de multifonctionnalité, objectif des politiques européennes actuelles à l'ouest et bientôt à l'est (et peut-être des politiques américaines, [voir Dobbs, 2002, qui souligne la création du nouveau *Conservation Security Program* dans le *FARM Act* de 2002]). Le mandat donné par le Conseil de l'Union européenne à la Commission le 27 septembre 1999 pour négocier à l'OMC les engagements relatifs au secteur de l'agriculture affirment que « *l'agriculture européenne doit, en tant que secteur économique, être multifonctionnelle, durable, compétitive, répartie sur tout le territoire européen y compris dans les régions confrontées à des problèmes spécifiques. Elle doit être capable d'entretenir le paysage, de maintenir l'espace naturel et d'apporter une contribution essentielle à la vitalité du monde rural. Elle doit aussi être en mesure de répondre aux préoccupations et aux exigences des consommateurs en matière de qualité et de sécurité des produits alimentaires, de protection de l'environnement et de défense du bien-être des animaux.* ». La diversification innovante, souvent combinée à la pluriactivité des exploitants agricoles, est un premier pas essentiel vers cette multifonctionnalité souhaitée au moment où l'Europe, réunifiée avec sa partie centrale, redevient beaucoup plus rurale que celle des 15.

## **Discutant**

### **Christophe PERROT**

*Institut de l'élevage  
149 rue de Bercy  
75 595 Paris cedex 12  
Christophe.perrot@inst-elevage.asso.fr*

Plutôt que de surenchérir sur l'intérêt de favoriser la diversification des exploitations et finalement de maintenir une certaine diversité de l'agriculture française ou européenne, je voudrais plutôt essayer

d'amorcer le débat en soulevant trois points ou même peut-être trois contre points qui montrent que ce mouvement vers la diversification n'est pas forcément acquis. Un certain nombre de freins, en particulier réglementaires, à la mise en place d'ateliers de diversification dans les exploitations ont été soulignés. Mais bien d'autres facteurs sont à prendre en considération. Le titre présente la diversification innovante des exploitations agricoles comme une suite logique à l'essoufflement du modèle spécialisé. Ceci sous-entend qu'il y a effectivement un essoufflement de ce modèle spécialisé. Deux arguments sont avancés : l'agrandissement serait maintenant plus difficile et on manquerait de technologies permettant de poursuivre l'augmentation de productivité du travail comme ce qui s'est produit par le passé... Je dirai que, a contrario, les premières analyses que l'on fait au niveau de l'élevage, concernant la dernière réforme du découplage montrent qu'au contraire dans le secteur laitier, on pourrait finalement n'être qu'au début du développement d'un modèle d'exploitations spécialisées, au moins en France.

Dans l'article, il y a un certain nombre d'éléments qui sont apportés sur l'effet des politiques passées. Je pense que concernant les exploitations laitières bovines, les politiques passées ont eu beaucoup d'effets notamment sur la manière de produire du lait et donc sur la diversité des types d'ateliers laitiers. La mise en place des Plans de développement dans la période 1975-1983, puis la prime maïs, ont favorisé un certain type d'atelier laitier au moins en zone de plaine (vaches laitières de race spécialisée conduites de façon intensive à l'aide du maïs ensilage et logées en stabulation libre). Par contre les effets sur le type d'exploitations laitières et les degrés de spécialisation ont été un peu contrôlés ou contrebalancés par des effets assez forts dus à la politique des quotas en France et à la politique des structures, qui ont eu des effets très importants si on se compare aux autres pays européens, en maintenant des structures finalement très moyennes puisque le rythme de restructuration y a été nettement plus lent qu'ailleurs. D'ailleurs, la France vient de passer en 2002 sous le quota laitier moyen européen, ce qui est assez symbolique. Cela montre que ce contrôle des structures, cette sorte de rigidité dans le transfert des quotas a conduit à maintenir en France des exploitations relativement diversifiées, au moins au niveau des combinaisons de productions agricoles puisque le poids des polyculteurs-éleveurs et le poids des mixtes lait-viande n'a pas reculé et a même augmenté pour certaines formes de mixité. Donc finalement, en partant d'une situation où ce modèle spécialisé, dans l'exemple des exploitations laitières, avait été relativement freiné, on peut penser que le découplage au contraire va entraîner une mobilité des quotas laitiers sans foncier plus importante et que ça va permettre d'une part, à certains producteurs laitiers d'arrêter la production laitière dans des conditions pas trop défavorables pour se diversifier ou se lancer dans une autre production. Et que d'autre part, ces références laitières vont être captées par des exploitations laitières qui ont un peu anticipé le mouvement et qui vont pouvoir produire beaucoup plus de lait avec des coûts de production beaucoup plus intéressants. Donc, un mouvement des politiques agricoles

qui a peut-être freiné pour l'instant la mise en place d'un modèle spécialisé d'autant plus que dans certains domaines, il me semble que le manque de technologie permettant d'accroître la productivité du travail n'est pas partagé. J'ai dit que les exploitations laitières françaises étaient de taille relativement modeste et certains producteurs pourraient avec des aménagements mineurs de leur structure produire beaucoup plus.

Des exemples un peu comparables peuvent se trouver dans le domaine des productions céréalières. On sait avec des itinéraires techniques adaptés cultiver du blé avec très peu d'heures de travail par hectare et par an. Donc finalement, on ne sait pas exactement à quel stade on en est entre politique agricole et développement du modèle spécialisé... Et en poussant un peu l'esprit de contradiction, je me demandais si on ne pouvait pas voir dans la mise en place des modèles diversifiés certains signes d'essoufflements. Vous avez rappelé la faible fréquence de certains types de diversification, qui non seulement sont faibles mais en plus stagner. Si on compare les recensements agricoles 1998 et 2000, on se rend compte que les taux d'activité paragricole restent très faibles, voire même diminuent pour la vente directe et la transformation, en particulier pour les produits laitiers puisque les transformateurs et les vendeurs directs sont soumis à des contraintes de travail, voire de marché qui peuvent être jugées contraignantes.

Revenant au domaine de l'élevage, on a fait deux études récentes sur ces questions qui montrent que dans le cas des éleveurs caprins fromagers fermiers qui cherchent à vendre leur production sur des marchés locaux, l'étroitesse de ces marchés fait que les concurrences entre ces producteurs arrivent très vite et que dans certains cas, ils sont obligés d'aller très loin, jusqu'à la métropole régionale, voire nationale, la plus proche. Autre exemple beaucoup plus récent d'une étude que Dominique Bousquet a mené sur l'évolution et les programmes à mettre en œuvre pour essayer de résoudre les problèmes de la filière des vendeurs directs de produits laitiers (lait, beurre et crème) en Nord-Pas de Calais. Il s'agit pourtant d'une filière traditionnelle dans cette région, mais de nombreuses questions surgissent aussi bien au niveau de la consommation (satisfaction et renouvellement des consommateurs ne vont pas de soi, la qualité et la typicité de ces produits fermiers non plus) que de la production, avec un intérêt économique parfois tout relatif pour les producteurs sans évoquer à nouveau les problèmes réglementaires que vous avez soulignés.

La deuxième question que je voulais soulever est, en quelque sorte, une alternative à ce problème de la compétition entre ces deux modèles, spécialisé et diversifié. C'est la possibilité de leur coexistence ou plutôt de la mise en place d'une agriculture duale qui verrait finalement un partage du territoire entre des zones où ces formes diversifiées auraient très peu de place et qui seraient dévolues à une production de masse dans de grandes exploitations où les avantages comparatifs du modèle spécialisé joueraient sans contrainte et puis, d'autres zones où se développerait une agriculture multifonctionnelle, diversifiée, orientée vers les produits de qualité, voire les produits de luxe et vers l'entretien de l'espace récréatif

pour les citoyens. C'est une autre possibilité qui présente un risque significatif pour des zones *intermédiaires* qui auraient un peu de mal à trouver leur place, qui ne sont ni l'un ni l'autre, qui ont une moindre compétitivité que les premières zones et qui sont moins bien dotées en zones à haute valeur naturelle ou en retard par rapport aux zones qui sont déjà engagées vers ces productions de qualité comme le Jura, les Alpes.

Enfin, une dernière question me semble liée au niveau d'intervention ou de régulation qui serait souhaitable pour favoriser cette diversification dans les exploitations. Vous avez fait allusion à l'absence d'organismes favorisant cette politique au niveau centralisé et national, l'absence d'offices, l'absence d'organisations communautaires de marché. Ne pourrait-on pas plutôt se poser cette question à un niveau régional ? Ne faut-il pas des structures d'appui et de conseil plus locales, qui seraient peut-être plus à même d'aider la mise en place de projets collectifs ou collectivement réfléchis. Il me semble que faire appel à un organisme ou à un guichet unique national répondrait plus à la mise en place de projets individuels alors que le risque de concurrence est bien réel et qu'un minimum d'organisation locale, plutôt que communautaire, pourrait faciliter un développement harmonieux de ces activités puisque vous avez évoqué le fait que, dans un certain nombre de cas, on a affaire à des niches qui sont donc parfois faciles à déstabiliser.

## Références bibliographiques

- Bazin G., 2003. La PAC contre la multifonctionnalité ? *Economie rurale*, 273-274 : 236-242.
- Blin C., 2002, Synthèse des enquêtes réalisées en Cévennes sur la diversification des activités agricoles. *Working paper IDEAS*, 17 p.
- Bonnards P., Revel A., Roux B., Fiack E., Meunier A, 2001. Agricultural holdings diversification process in Languedoc-Roussillon : A comprehensive survey. *IDEAS France*, 52 p.
- Couturier I., 2003. Présentation à la Commission juridique de la SAF, 12 mars 2004, Paris.
- Dobbs Th., 2002. Agricultural, Resources, and Ecological Economics with a Multifunctionality Perspective, p. 29.
- Dupraz P., 1998. Intensification et spécialisation des exploitations agricoles : apports et limites de la théorie des marchés contestables. *Etudes et Recherches sur les systèmes agraires et le développement*, 31 : 357-359.
- Ellis F., 1992. Peasant Economics, farm households and agrarian development. *Cambridge Press University*, 257 p.

IDEAS, 2002. Le concept de diversification dans l'agriculture européenne et principales conclusions des études de cas de ménages agricoles diversifiés. *Rapport préfinal IDEAS, Chapitre 3 et Chapitre 9*, 93 p.

Laurent C., Rémy, 1998. Agricultural holdings : hinsight and foresight. *Etudes et Recherches Systèmes Agraires et Développement, INRA SAD*, p. 415-426.

Laurent C., 2002. Multifonctionnalité et éligibilité aux aides directes PAC dans l'UE. *Economie Rurale*, 268-269 : 144-158.

Laurent C., Rémy J., 2003. Séminaire de recherche : Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités. *Les cahiers de la multifonctionnalité*, 2 : 59-62.

Layton I., Rislund L., 2001. Agricultural Diversification as a Survival Strategy-Some findings from Västerbotten in Northern Sweden... *IDEAS research paper. Department of Social and Economic Geography University of Umea Sweden*, p. 24.

Ledein E., 2003. La diversification innovante des exploitations agricoles : une suite logique à l'épuisement du modèle spécialisé. *Mémoires du département humanités et sciences sociales de l'Ecole Polytechnique*, 14 p.

Mischra A.K., El-Osta H., 2002. Risk Management Through Enterprise Diversification: A Farm-Level Analysis. *AAEA meetings in Long Beach. Ca. July 28-31*, 19 p.

Rosell J., Viladomiu L., 2002. Overall policy conclusion and project recommendation. *Working paper IDEAS*, 9 p.

Revel A., Roux B, Bonnafous P., Fournel E., 2004. Les stratégies innovantes familiales des exploitations-ménages diversifiées. *Colloque SFER. Les mutations de la famille agricole*. Paris, 18 p.

Roux B., Fournel E., 2003. Multifonctionnalité et emploi dans les exploitations agricoles Françaises : Une étude dans les zones montagneuses du Languedoc-Roussillon. *INRA INA- PG UMR Economie Publique*, 15 p.

Tichit M., Havet A., Renault O., Potter T., 2003. Gérer l'hétérogénéité des prairies à différentes échelles : une clef pour la conception de systèmes d'élevage performants sur le plan environnemental. *Séminaire Trapeur*, 11 p.

Vialle G., 2003. La multifonctionnalité des exploitations de Lozère. *Rapport de stage de l'IHEDREA*, 16 p.

Viladomiu L., Rosell J., 2002. Comparative farm survey analysis and evaluation. *Rapport final IDEAS, Chapitre 6*, 61 p.

# **Gestes et cadre d'activité du facteur rural : une autre multifonctionnalité ?**

## ***The rural postman's occupation: another form of multifunctionality?***

**Philippe SAHUC**

*Membre de l'équipe de recherche PATRE  
Associé à l'UMR Dynamiques rurales  
ENFA de Toulouse-Auzeville, BP 87  
31326 Castanet Tolosan cedex  
philippe.sahuc@educagri.fr*

### **Résumé**

Ce texte se base sur l'exercice et l'observation du métier de facteur dans une région à faible densité de peuplement (la partie montagneuse des Pyrénées) de 1990 à 1992. Ainsi ont été reconnues diverses fonctions, d'intérêt, soit individuel soit collectif, remplies par les facteurs. La potentialité de ce qu'on n'appelait pas encore multifonctionnalité est alors apparue. Toutefois la comparaison avec l'agriculture a ses limites, même si les obstacles à l'évolution d'un métier souvent exercé dans un cadre de pluriactivité apportent des éléments de réflexion.

### **Abstract**

*This paper is based on the practice and observation of the postman's job, from 1990 to 1992, in the Pyrenees mountains, a low population density area. Several functions of personal or collective significance are identified, and the potential of what at the time was not yet called multifunctionality appears. However, the comparison with agriculture is not entirely feasible, even though it is interesting to see why an occupation often practised in a context of pluriactivity has had difficulty evolving.*

### **Introduction**

C'est à propos de l'agriculture et des nouveaux rapports qu'elle noue avec la société civile qu'on a parlé ces dernières années de multifonctionnalité. Or, l'acception spontanée de ce concept invite à l'appliquer à d'autres métiers et secteurs professionnels où peut se repérer une diversité de fonctions remplies.

Tel est le cas du métier de facteur exercé en milieu rural et qui a fait l'objet d'une thèse au milieu des années 90 (Sahuc, 1994) en se demandant précisément si la fonction apparemment centrale de distribution du courrier ne devait pas être remplacée par un cahier des charges pluriel.

Reste que multifonctionnalité suppose une évolution du cadre d'ensemble des relations professionnelles et que la comparaison est à même de faire ressortir d'autant les particularités de l'évolution de l'agriculture<sup>25</sup>.

## **I Le cadre d'une observation participante du métier de facteur**

Cette observation a duré deux années et a pris place au tout début des années 90.

### **I.1 Le contexte institutionnel de La Poste au tournant des années 90**

Dans les années allant de 1980 à 1989, les services postaux, alors Poste et Télécommunications (P et T), se sont trouvés aux premières places d'une série d'expérimentations menées en milieu rural pour pallier l'érosion des services publics et privés. Cela s'est appelé la polyvalence administrative. Il s'agissait alors de proposer à des guichets non initialement prévus pour cela la vente de billets de train, le prêt d'ouvrages, la vente des timbres amendes... Selon les départements, l'opération a été plus ou moins suivie et plus ou moins imaginative. A l'échelon national, elle a fait l'objet de publications censées animer la flamme par l'exemple et d'inventaires plus scientifiques (Pannetier, 1992).

Mais la fin des années 80 a vu s'essouffler cette dynamique. Certes, les dispositifs mis en place sont entrés dans la durée. Pour le reste, le recensement de la population de 1989, montrant un retour à l'augmentation en valeur absolue des ruraux est-il venu endormir la crainte d'un dépérissement rural inéluctable ?

C'est un autre problème qui s'est posé aux P et T du début des années 90. Au premier janvier 1991, un pas a été franchi pour quitter le statut d'administration et créer deux établissements autonomes de droit public, La Poste et France Télécom. Un tel changement pouvait nourrir, en interne et en externe, la crainte de voir ces deux nouveaux établissements se replier sur une stratégie avant tout commerciale et, au nom de la rentabilité, abandonner des positions rurales engendrant des recettes trop faibles au regard des dépenses réalisées notamment en personnel. Le partage de l'héritage PTT faisait que La Poste, avec ses agences postales, était la plus concernée. Elle avait hérité aussi du mythique métier de facteur et pouvait à bon droit se demander comment un mythe pouvait entrer dans la modernité...

---

<sup>25</sup> L'auteur tient particulièrement à remercier Marie-Françoise Mouriaux pour l'aide apportée au mûrissement de la réflexion à travers son rôle de discutante

## **I.2 La construction d'un poste d'observation du métier de facteur**

C'est alors que des contacts ont pu se nouer entre les réseaux du développement local (fédération des parcs, Mairie-conseils, CRIDEL à l'époque), les directions de La Poste, notamment celle du développement du réseau, et le jeune homme en voie d'insertion que j'étais alors, plus étiqueté agronome que sociologue encore.

Nous étions à l'automne 1990 et La Poste a accepté de m'embaucher comme facteur auxiliaire avec une durée d'activité garantie d'un an, renouvelable un an, dans la région rurale où je souhaitais être un observateur-acteur, les Pyrénées centrales (Sahuc, 1995).

A partir de là, le principal matériau de ce projet prenant rapidement la forme d'une thèse de sociologie s'est trouvé être un journal de terrain, journal de tournées où furent notés des gestes accomplis, des échanges de paroles au moment de remettre le courrier et les multiples réflexions suscitées par l'itinérance quotidienne dans des vallées de haute montagne (Sahuc, 1996). Certaines avaient vu leur population se diviser par dix en un siècle, puis avaient connu la vague d'installation néo-rurale entre 1972 et 1975 et continuaient d'accueillir les projets, parfois improbables, des nouveaux ruraux.

Dans un premier temps, avec un dispositif d'ordre ethnologique, la posture de recherche s'est d'abord nourrie du souci de percevoir la valeur des interactions quotidiennes (Goffman, 1974). Puis, l'objectif a été de distinguer les pratiques effectives des pratiques potentielles, à partir d'entretiens avec des facteurs de métier. Pour cela, trois groupes de travail ont été réunis, en Ariège, Aude et Gard, afin de recueillir des témoignages éveillés par les premières observations faites et de tester des outils matérialisant l'exercice de fonctions nouvelles (recueil d'information notamment).

## **II Multiplicité des fonctions reconnues et des fonctions potentielles**

La recherche a eu un caractère clinique, constatant ce qui était effectivement demandé à un facteur dans de telles conditions de travail en milieu rural isolé. Elle a eu aussi une dimension prospective, à partir de la confrontation de ces constats vécus et d'une connaissance plus générale des conditions de vie sur un tel territoire.

### **II.1 Diversité des gestes et des rôles potentiels**

La définition professionnelle du métier de facteur est aussi simple que son statut d'activité : distribuer à domicile des plis et des objets de messagerie, éventuellement contre remboursement ou signature. Il s'ajoute en milieu rural les opérations à domicile liées aux comptes-

chèques ou aux livrets postaux. L'ensemble de cette activité se fait en tant qu'employé de La Poste, fonctionnaire dans le cas le plus courant, parfois agent contractuel.

L'observation de l'intérieur de l'activité a montré une diversité de gestes plus grande qu'il n'y paraît de prime abord, une diversité de types de services, ce qui a conduit à s'interroger sur le statut social local d'un tel métier, exercé en milieu rural isolé.

Autour même du courrier, c'est l'idée d'échange, impliquant un double sens, qui s'est imposée à la place de celle de distribution : en effet dans ce genre de région, les boîtes de relevage postal sont surtout utilisées par les non résidents, vacanciers essentiellement ; même les navetteurs partant travailler le matin au pôle rural que constitue par la sous-préfecture arrêtent parfois le véhicule du facteur pour lui remettre le courrier au départ...

La définition officielle du métier prévoit que la remise de plis recommandés ou d'espèces envoyées par mandat se fasse contre signature. Elle n'envisage qu'un caractère technique à ces opérations alors que pour des personnes âgées à la vue et à la fermeté manuelle parfois dégradées, écrire est inhabituel et difficile, générateur d'un grand moment d'angoisse. Médiateur, le facteur doit rassurer par ses gestes et ses propos. C'est, par exemple, dans une telle circonstance qu'on a recours à la langue de l'enfance<sup>26</sup> alors que l'usage du français confère à d'autres échanges leur caractère administratif. Ce rôle ressemble à celui que prend le facteur lorsqu'il intervient chez des personnes âgées qui n'utilisent leur téléphone qu'en réception d'appel<sup>27</sup>. Pour recueillir une information rendue nécessaire par le courrier qu'il vient de délivrer, il arrive que le facteur appelle une agence bancaire ou un service administratif, jouant alors très directement le rôle d'intermédiaire.

C'est le rôle d'intermédiaire entre La Poste et les usagers qui a suscité l'interrogation fondamentale sur le statut local d'activité. L'usage particulier du « carnet de commissions » du facteur rural l'amenait encore, au début des années 90 à exercer bon nombre d'opérations à distance pour le compte de ses clients : affranchissements, achat de timbres, paiement de colis livrés « contre-remboursement »... L'observation jour après jour des façons de confier cet argent, le mélange intime avec la pratique du pourboire, les récriminations de certains usagers lorsqu'un contrat implicite leur paraissait ne pas avoir été tenu ont conduit à l'idée d'un statut micro-social de domestique public plus que d'employé de La Poste...

---

<sup>26</sup> Dans ce cas, il s'agissait de l'occitan, dans son dialecte gascon et son parler des hautes vallées des Pyrénées centrales.

<sup>27</sup> Certes, cette observation s'est faite à une époque (1990-1992) peut-être aujourd'hui révolue.

### **II.1.1 Multiplicité des fonctions exercées auprès des individus dans un contexte actualisé de vie rurale isolée**

S'écartant davantage des fonctions strictement postales que ce qui précède, différents types de services rendus lors du passage du facteur à domicile ont comme fonction commune de rapprocher les personnes vivant en milieu isolé sans moyen autonome de déplacement d'autres personnes ou de commerces et services divers.

On entre là dans une imagerie entretenue par certains médias pour le plus grand bénéfice moral de La Poste en milieu rural. Des reportages télévisés montrent épisodiquement un facteur creusois ou vosgien apportant des médicaments, des boîtes d'allumettes, de la viande... Il est plus rarement montré le facteur aidant à faire téter un poulain malingre, à ouvrir une boîte de conserve récalcitrante, à régler un canal d'antenne ou à remplacer l'ampoule d'un réfrigérateur.

Dans ce domaine, l'inventaire des formes d'aide observées a montré des procédures frisant l'illégalité, comme l'avance monétaire faite à des personnes avant un retrait à vue de compte postal en bonne et due forme...

Mais ce corps de fonctions prend une tonalité particulière dans un contexte d'évolution de la mobilité. Le facteur, tout en se déplaçant quotidiennement le long du même itinéraire, peut devenir le point de référence pour ceux qui connaissent le déménagement, saisonnier ou définitif.

Ainsi, l'accueil aux nouveaux arrivants dans un territoire passe par la transmission d'information mais aussi par l'offre de cordialité qui l'accompagne. On a l'idée de s'adresser au facteur parce qu'il est sensé bien connaître le territoire, peut-être dans certains cas parce qu'il vaut mieux aborder le territoire par la neutralité qu'il représente, par rapport à un agriculteur, un élu local ou même un voisin... Ce rôle paraît important dans un contexte où beaucoup de territoires ruraux se conçoivent comme territoires de projets donc d'installations, mais aussi comme territoire d'activité touristique, donc d'accueil...

Autre rôle important, celui qu'on peut jouer auprès de ceux qui partent. Deux cas principaux se sont présentés. D'abord, la nouvelle saisonnalité que connaissent aujourd'hui nombre de personnes âgées entre le domicile des beaux jours et la résidence collective des jours d'hiver, voire l'installation définitive à la maison de retraite ou au domicile des enfants. Dans les deux cas, il peut arriver que le facteur, profitant de déplacements hors tournée, rende des visites fort appréciées comme réconfort psychologique.

Lorsqu'il s'agit de déménagements lointains, pouvant concerner aussi bien les personnes âgées s'installant chez des enfants que des ménages en activité mais touchés par la mobilité professionnelle, le facteur se trouve chargé, dans le cadre de ses attributions postales normales, de faire suivre le courrier à la nouvelle adresse. Au moins dans un cas, l'ajout d'informations locales griffonnées au dos des enveloppes de réexpédition postale a été un service non formel mais reconnu avec émotion...

### **II.1.2 Des fonctions exercées pour la collectivité**

Si l'évolution des territoires ruraux, ceux atteints d'isolement comme les autres, passe par les nouvelles formes d'activité, de mobilité et de résidence elle suppose aussi l'émergence d'« individu pour lequel compte l'identité territoriale » et le poids politique qu'il prend dans la vie économique et sociale. Au point qu'il a paru pertinent de se demander si les structures politiques porteuses des identités territoriales (communes, agglomérations, parcs naturels régionaux...) n'étaient pas des employeurs possibles pour les facteurs évoluant à l'intérieur de leurs limites spatiales.

Or des recherches menées au cours des années 90 ont esquissé le portrait d'un territoire rural pouvant faire figure de modèle dans les réseaux d'appui au développement local. Un tel territoire investirait notamment dans la construction et la gestion localisée de l'information le concernant, à la façon dont opèrent les villes depuis plusieurs décennies déjà (Pouille et Gorgeu, 1997). Circulant régulièrement dans l'espace territorial, échangeant informations écrites et orales, pénétrant dans l'intimité des foyers, le facteur pourrait alors devenir un agent apprécié de connaissance du local et du quotidien... la tenue d'un journal de tournée, durant deux années entières, a amplement montré cette potentialité... Dans un cas précis, la concomitance avec le déroulement d'une enquête publique a même permis d'isoler la partie de cette information pouvant contribuer à instruire un dossier lié à un projet collectif. Il s'est alors avéré que le recueil d'information et d'opinion fait par le facteur, tout en respectant l'anonymat et la vie privée, était plus riche que le registre d'enquête.

Ces nouvelles structures politiques porteuses de l'identité territoriale sont aussi soucieuses de l'émergence d'une identité collective associée. Or, la tournée postale matérialise dans l'espace et dans le temps une portion de territoire. La transmission de produits des jardins, de nouvelles ou même d'informations non intentionnellement transmises réactive certains réseaux de sociabilité et nourrit la représentation du territoire comme espace habité aussi par d'autres, certes à distance mais où le facteur passe aussi... Une expérience particulière a consisté à faire un reportage vidéo en filmant le déroulement de la tournée et en diffusant ensuite le film dans chaque village concerné... La réponse aux invitations à visionner collectivement le document a, là encore, révélé du potentiel et les élus locaux eux-mêmes s'y sont intéressés.

### **II.2 Emergence d'un employeur collectif potentiel autre que La Poste**

Une dynamique locale a besoin de relais. Pour exister en tant qu'espace de projet, espace en mouvement : un territoire a besoin de développer des canaux de circulation de l'information interne. Cette dynamique est liée à ses initiatives politiques mais aussi à la vie économique, culturelle, associative... L'expérience préalablement citée a permis de tester la capacité de transmettre à l'avance l'information liée à un événement

local, en l'occurrence le visionnage au village de la vidéo. La même fonction s'est aussi testée auprès des associations d'animation de vallée qui sont dynamiques comme dans l'ensemble du monde rural aujourd'hui mais connaissent la difficulté d'avoir comme membres actifs des personnes très occupées à domicile (agriculteurs, artisans, gérants de lieux d'accueil...).

L'ensemble de ces fonctions a fait germer l'idée que le facteur pouvait remplir en partie la fonction d'animateur de territoire. Or, cette méta-fonction prend sens aujourd'hui avant tout pour cet acteur politique qu'est le territoire institutionnel, sous la forme de la communauté de communes, du parc naturel régional ou du pays... Cela fait donc émerger l'idée d'un employeur autre que postal pour le facteur et fait se préciser la collectivité à l'échelle de laquelle il serait un domestique partagé, dans le prolongement du statut traditionnel d'activité mis en évidence pour le milieu montagnard.

### **III L'agriculture ne serait pas le seul lieu de la multifonctionnalité ?**

C'est par rapport à l'évolution du cadre et des modalités du soutien public à l'agriculture que la question de la multifonctionnalité a été, me semble-t-il, véritablement posée.

Dans le cas du métier de facteur, c'est peut-être le contexte de la ruralité actuelle qui a conduit à des réflexions convergentes.

En effet, il paraît avoir été clairement démontré que l'activité réelle du facteur en milieu rural isolé dépassait largement son étroite définition officielle. Précisons tout de même que des témoignages liés à certaines tournées urbaines (quartiers avec à la fois des commerces et des résidences permanentes de personnes échappant aux migrations pendulaires) montrent que le milieu urbain peut se prêter à des constats analogues, de la même façon que l'agriculture périurbaine s'est prêtée parfois de manière pionnière à des conventionnements prenant en compte la multifonctionnalité (Fleury et Donnadieu, 1997).

Tant qu'il s'agit de diversité de fonctions, il y a donc bien convergence possible entre agriculture et activité de services car nous ne voulons pas croire que ce qui a été dit jusqu'ici ne vaut que pour le métier de facteur... Du reste, on retrouve bien la définition de la multifonctionnalité des activités proposée par Catherine Laurent (1999) : « *l'ensemble des contributions (...) à un développement économique et social considéré dans son unité* ». Fort de ce qui a été décrit comme ensemble de services sociaux aux personnes et comme appui potentiel à l'existence de territoire se voulant organiser le développement, tant économique que social, le métier de facteur paraît un gisement de multifonctionnalité potentielle.

Or, il se trouve que, contrairement à l'agriculture, ce métier, jusqu'à nouvel ordre, s'exerce dans un cadre de service public, impliquant le respect de certaines règles touchant à la permanence du service, aux intérêts poursuivis et au traitement des usagers.

La multifonctionnalité est-elle compatible avec cette unicité de cadre ? Ne signifie-t-elle pas aussi diversité des acteurs auxquels il doit être rendu compte de ces fonctions ?

### **III.1 Ne pas confondre multifonctionnalité et pluriactivité**

En effet, un cadre d'activités diverses ayant comme finalité des fonctions diverses est plutôt un cadre de pluriactivité que de multifonctionnalité...

Il est alors intéressant de constater que le métier de facteur en zone de montagne s'est exercé jusqu'à une période très récente dans un cadre de pluriactivité, en combinaison avec des activités notamment agricoles. On était avant tout éleveur et on conservait troupeau, activités saisonnières de foin, de « montagnage »<sup>28</sup>, de soins d'hiver, de vente à la foire, tout en « faisant ses journées » à La Poste, non pas tellement pour le salaire reçu, qui a été pendant longtemps modique, que pour le statut social qui en est devenu avantageux à partir du début du vingtième siècle (assurance-maladie et assurance vieillesse notamment).

Ce n'est d'ailleurs que dans les années 90 qu'on a vu clairement dans un bureau de poste montagnard la relève entre ces facteurs d'origine locale, tous des hommes, ayant travaillé à La Poste par renouvellement de contrats d'auxiliaires, par des facteurs plus professionnels en cela qu'ils avaient reçu une formation et bénéficié d'une expérience préalable des grands bureaux urbains et qu'ils venaient exercer un temps dans tel bureau avant de changer d'affectation ou même de métier à l'intérieur de l'institution postale. Ces derniers sont aujourd'hui aussi bien des femmes que des hommes. Des entretiens menés avec ces autres facteurs ont montré que la diversité des fonctions envisagées pouvait être la même pour les deux types, sans que cela soit systématiquement le cas. Il peut arriver en effet que des formes nouvelles de pluriactivité réduisent l'activité du facteur à sa plus simple expression. Les contraintes de temps résultant de l'autre activité peuvent obliger à distribuer les plis et les colis dans le minimum de temps, réduisant pour cela les échanges et les services non postaux, à la base de toutes les fonctions reconnues précédemment.

Si le facteur exerçait dans un cadre réel de multifonctionnalité, et s'il devait rendre compte d'une diversité de fonctions à une diversité de destinataires, il ne pourrait se permettre de ne devenir qu'un porteur de lettres<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> C'est ainsi que se nomme localement la montée saisonnière aux herbages d'altitude, nommés estives dans les Pyrénées.

<sup>29</sup> Traduction littérale de *briefcarrier*, dénomination du facteur aux USA, alors qu'il est *postman* dans les pays britanniques.

### **III.2 Les enseignements d'une expérience postale sur les possibilités d'élargir une définition et un cadre d'activité professionnelle**

L'expérience précédemment relatée a eu une dimension prospective. On peut dire aujourd'hui qu'elle a exploré les conditions d'une possible multifonctionnalité du métier, dans un contexte où l'on a pu craindre non sa disparition, comme dans le cas de certaines formes d'agriculture mais sa transformation pour en augmenter l'efficacité (la compression des tournées ressemblerait alors au phénomène de concentration des terres par diminution du nombre d'exploitations agricoles).

L'échec de diffusion de cette expérience et surtout sa non-traduction dans l'évolution du cadre global d'exercice du métier montre bien que les conditions de la reconnaissance de la multifonctionnalité n'étaient pas réunies.

Tout de même, l'analyse des obstacles peut-elle contribuer à une vision plus positive... pour l'agriculture ?

Finalement, l'observation de l'exercice possible de ce métier en milieu rural isolé a fait apparaître une multifonctionnalité clandestine, basée sur le volontariat de chaque facteur et sur un bénévolat apparent qui entre dans le cadre de dons et contre dons. Une multifonctionnalité officielle donnerait aux usagers le droit d'y recourir. Or, le cadre de service public en ferait une obligation systématique à tous les facteurs. Dès lors, on comprend que des résistances existent à l'intérieur du système professionnel. C'est l'état actuel qui permet qu'existe au sein de La Poste différents modes d'exercice du métier. Celui qui l'exerce déjà dans un cadre de pluriactivité nécessitant de finir la tournée le plus vite possible, comme celui qui est tellement lié à la microsociété locale où il compte certes des alliés mais aussi des ennemis, ont intérêt à ce que la clandestinité demeure. C'est à elle qu'est attaché un certain pouvoir discrétionnaire. D'un autre côté, on peut penser qu'un changement d'aussi grande ampleur que celui qu'a connu le monde agricole de ces dernières années nécessiterait un mouvement collectif interne... il n'y a pas aujourd'hui de consensus suffisant au sein de la profession pour qu'il se produise.

Mais les obstacles à une possible multifonctionnalité officielle ne sont pas qu'internes à La Poste. Des entretiens menés durant cette période ont montré que les partenaires potentiels de cette évolution n'y étaient pas prêts. En somme, chez les élus locaux notamment, ne s'est pas produite la même évolution pour la prise en compte des services que celle observée par Jaqueline Candau<sup>30</sup> pour la prise en compte du paysage. Il me semble que c'est bien elle qui permet que la multifonctionnalité de l'agriculture se décline jusqu'au niveau le plus local. Or, la représentation du métier de facteur chez l'élu local reste

---

<sup>30</sup> Référence à une intervention faite au séminaire « territoire, identités, mobilités » du Dea Essor, Toulouse-Auzeville, mars 2004.

très liée à celle d'un agent administratif dont on attend qu'il exécute des opérations très précisément définies. Peut-être la reconnaissance de fonctions davantage liées au développement social, notamment en lien avec l'identité territoriale paraîtrait-elle une menace pour la place symbolique de l'élu...

Enfin, l'avènement d'une multifonctionnalité reconnue passerait peut-être par une mutation de l'image professionnelle. Affectée par les crises alimentaires et les débats sur les OGM et la qualité de l'eau, la profession agricole s'est vue dans l'obligation de provoquer un changement de cette image. Le corps des facteurs est dans une position inverse. Il peut se conforter dans le maintien de ce qui n'est pas loin d'être parfois une image d'Épinal : l'homme ou la femme toujours serviable qui passe chez vous par n'importe quel temps. Certes, ce n'est pas forcément la perception que chacun a de son facteur mais plus ou moins la représentation que chaque facteur, chaque factrice peut construire de lui-même ou d'elle-même.

On peut alors regretter que cette profession ne participe pas à questionner le sens des activités humaines, la façon dont on les exerce et les rémunère, dans le cadre des débats ouverts, au sein du monde agricole et de ses partenaires, par la multifonctionnalité...

## **Discutant**

### **Marie-Françoise MOURIAUX**

*Centre d'Etudes de l'Emploi*

*Le Descartes I*

*29 promenade Michel Simon*

*93166 Noisy le Grand*

*mouriaux@mail.enpc.fr*

L'exemple du facteur en milieu rural évoqué par Philippe Sahuc suscite une double interrogation.

*Peut-on parler de multifonctionnalité hors agriculture ? Si oui, quelles seraient les conséquences de la reconnaissance d'une multifonctionnalité généralisée ?*

Catherine Laurent (1999) a défini la multifonctionnalité agricole comme « *l'ensemble des contributions de l'agriculture à un développement économique et social considéré dans son unité* ». On admet sans difficulté que cette exigence puisse concerner d'autres secteurs tels que la santé, les transports, la production et la distribution d'énergie, etc. Philippe Sahuc nous a cependant montré comment la distribution du courrier, fonction à priori plus anodine, pouvait également être exercée dans une démarche multifonctionnelle. Il souligne, il est vrai, que le métier de facteur en milieu rural est un métier de service public. La conception française de mission de service public implique une triple

obligation (poursuite de fins d'intérêt public et non privé, obligation de continuité et de régularité du service, respect du principe d'égalité des usagers devant le service). Elle a façonné ce qu'on appelle l'esprit de service public qui facilite à priori une approche multifonctionnelle.

Qu'en est-il des activités ne relevant pas du service public ?

Examinons les éléments constitutifs de la multifonctionnalité agricole en les appliquant à l'industrie (par exemple automobile) :

- utilité économique, la contribution au maintien du tissu économique et social vont de soi ;
- sécurité, traçabilité, assurance-qualité, protection de l'environnement, lutte contre les pollutions et les nuisances sont des impératifs concernant tous les secteurs ;
- entretien du territoire, maintien des paysages : on peut concevoir des usines d'aspect agréable, propres, bien intégrées dans le paysage ;
- production de lien social, maintien d'un capital culturel : rien n'interdit par exemple aux comités d'entreprise de nouer des relations avec d'autres acteurs locaux pour impulser des actions autour de l'histoire locale, de l'évolution des techniques, de la mémoire ouvrière...

On pourrait ainsi établir que les critères retenus pour caractériser la multifonctionnalité de l'agriculture ne sont pas spécifiques à ce seul secteur. Mais quelles seraient les implications d'une reconnaissance officielle de la multifonctionnalité élargie à toutes les activités ?

Parmi les conséquences possibles, j'en retiendrai deux : les implications en termes de métier et en termes de rémunération.

La « multifonctionnalité clandestine » évoquée par Philippe Sahuc est volontaire, bénévole. La rémunération des services rendus transformerait profondément le contenu du métier et la relation avec l'utilisateur. Le « gentil facteur » si serviable deviendrait un prestataire auquel on a *le droit* de recourir et qui est dans *l'obligation* d'accepter. Dans ces conditions, quels seraient les critères d'excellence professionnelle ? Le bon facteur sera-t-il celui qui assure sa tournée en temps et en heure ou celui qui livre le plus grand nombre de médicaments aux personnes âgées ?

Plus généralement, sous quelle forme devrait être assurée la rémunération des services rendus ou la compensation du manque à gagner ? Si nous reprenons l'exemple du facteur, la facturation du service peut être adressée directement à l'utilisateur (les médicaments sont livrés accompagnés de la note). Le coût peut être reporté sur l'ensemble des usagers en augmentant par exemple le prix des timbres. Des mutualisations plus restreintes sont également envisageables à l'échelle du territoire par voie de contractualisation entre La Poste et des collectivités locales, dans des zones dépourvues de services et de commerces.

Notons que la reconnaissance de l'utilité des services et de la nécessité de leur rémunération ne peut qu'induire l'émergence d'une offre marchande concurrente. Elle s'esquisse déjà avec le portage de repas,

les petites livraisons, les transports semi-collectifs à la carte, proposés dans un premier temps par des structures associatives puis de plus en plus par de nouveaux prestataires, entreprises ou particuliers. D'où la question plus globale d'une reconfiguration à terme de la distribution sociale du travail résultant de tous ces changements.

Ainsi, l'exemple vivifiant du jeune facteur rural nous montre comment, au-delà de l'agriculture, la multifonctionnalité nous invite à une réflexion sur le sens des activités humaines, sur les conditions de leur exercice et de leur rémunération et sur la pertinence de nos cadres d'analyse.

## Références bibliographiques

Candau J., 2004. Intervention faite au séminaire « territoire, identités, mobilités » du DEA Essor. Toulouse-Auzeville, mars 2004.

Fleury A., Donadieu P., 1997. De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine. *Le Courrier de l'environnement*, 31.

Goffman E., 1974. Rencontres de la Pacific Sociological Association. In RATP, 1991.

Laurent C., 1999. *Activité agricole, Multifonctionnalité, Pluriactivité*. Rapport rédigé pour le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cadre du comité d'experts sur les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), Paris, 27 p.

Pannetier G., 1992. Le bilan de la polyvalence administrative postale (1980-1989). *Netcom*, 6 (1) : 126-194.

Poulle F., Gorgeu Y., 1997. *Essai sur l'urbanité rurale*. Ed. La Découverte & Syros, 127 p.

Sahuc Ph., 1994, *Services et solidarités sociales en milieu rural isolé : le cas d'un métier de service public, facteur*. Thèse de sociologie, INA-PG, 250 p.

Sahuc Ph., 1995. Du bureau de poste à un poste d'observation des mutations rurales. *Economie rurale*, 229 : 22-28.

Sahuc Ph., 1996. *Itinéraires d'un facteur rural*. Editions de l'Inédite, Paris, 136 p.

# « De la pioche à l'aiguille » : confection domestique et *multifonctionnalité* de l'agriculture

*"From pickaxe to needle": domestic manufacturing  
and agricultural multifunctionality*

**Maria José CARNEIRO**

CPDA/Université Rural de Rio de Janeiro  
Av. Presidente Vargas 417, 9. andar.  
20.071-003 – Rio de Janeiro, Brasil  
mjcarneiro@terra.com.br

## **Résumé**

Dans un petit village montagneux de l'Etat de Rio de Janeiro, au Brésil, l'agriculture perd de son importance en tant que moyen de survie et de travail. Les activités non agricoles prennent une place chaque fois plus grande dans les revenus familiaux et, dans certains cas, elles constituent la principale source de revenu comme c'est le cas de la confection à domicile de pièces de lingerie féminine. En étendant le regard du chercheur au-delà des seuls indicateurs économiques de l'agriculture, la notion de multifonctionnalité nous permet de reconnaître à travers l'étude des rapports sociaux générés dans l'activité de confection à domicile en milieu rural, l'importance de l'agriculture comme support des logiques de structuration sociale.

## **Abstract**

*In a small mountain village in the state of Rio de Janeiro, Brazil, agriculture has gradually lost its importance for the local population's livelihood and work. Non-agricultural activities have become increasingly important for the families' revenue. In some cases these activities have become their main source of income, as with domestic manufacturing of women's underwear by rural families. Using the concept of multi-functionality of agriculture, this paper focuses on the social relations produced by domestic manufacturing activities, revealing agriculture's importance as a medium for the logic of social structuring.*

En circulant par les étroites rues non goudronnées de la petite localité de Laranjeiras<sup>31</sup>, on peut entendre le bruit des machines à coudre. Le va-et-vient continu de personnes qui entrent et qui sortent chargées de sacs en plastique ou de tas de coupons de divers types de tissus inidentifiables par des non-initiés, attire l'attention de ceux qui ont l'habitude d'associer le paysage rural à l'activité agricole. On se trouve dans un village entouré de petites parcelles de cultures qui recouvrent les flancs montagneux de la région. Au pied des montagnes, une vallée traversée par une rivière sinueuse. Il n'y a pas de marché de produits agricoles et le mouvement des camionnettes chargées de récoltes locales reste très discret. Ce qui attire l'attention ce sont les camions qui circulent périodiquement par le village en annonçant les prix et la nature des produits qu'ils proposent à la vente. Ce sont, pour la plupart, les mêmes produits que ceux qui étaient cultivés par presque tous les agriculteurs de Laranjeiras.

Petit à petit, un nouveau décor se superpose à l'image qu'on se fait du paysage rural. Certains diront que la campagne est en train de « s'urbaniser » : la manufacture remplace l'agriculture, comme source de revenus et d'activités d'un certain nombre de familles. Mais les travaux de confection ne mobilisent pas seulement les habitants de ce petit village comme moyen de subsistance. Un vaste réseau de liens sociaux et économiques imbriqués renforce les solidarités existantes, crée des rivalités et redéfinit les frontières en redécoupant un tissu social soumis à des réarrangements incessants. A chaque nouvelle installation d'un atelier, il faut rassembler un ensemble de personnes, parents et voisins, pour la constitution de nouveaux liens qui iront élargir les réseaux sociaux au-delà des limites de la localité.

## **I Confection domestique dans le contexte de la nouvelle ruralité**

Ayant pour base l'organisation familiale, la production agricole a été, jusqu'à une époque récente, le principal ou même le seul moyen d'existence de la population rurale en cette région. Mais il y a quelques années, l'agriculture commença à perdre de son importance en tant que moyen de subsistance et de travail. Les activités non-agricoles prennent une place chaque jour plus grande dans les revenus familiaux et, dans certains cas, elles sont devenu la source de revenu principale. La confection domestique de pièces de lingerie féminine, les activités liées au bâtiment et à la prestation de services pour le tourisme ou les résidences secondaires sont les principales alternatives qui s'offrent à la population de la région.

Des recherches récentes révèlent une chute de la population active dans le secteur agricole au Brésil durant les années 90, compensée par une forte croissance du nombre des personnes occupées par des activités

---

<sup>31</sup> Laranjeiras est un nom fictif, afin de conserver l'anonymat des personnes interviewées, selon leur demande.

non-agricoles. Et l'on observe également une faible croissance de la population rurale ces dernières années (Graziano da Silva, 1999). Le revenu agricole ne suffit pas à faire vivre la famille de l'agriculteur et les espaces pour de « nouvelles activités rurales » se multiplient.

La plupart des unités familiales interviewées combinent l'agriculture et un type d'activités non-agricole, mais le revenu mensuel des familles qui se consacrent uniquement à l'agriculture est inférieur (il va de un à deux salaires minimums) à celui des unités pluriactives (supérieur à deux salaires minimums). La pluriactivité est désormais au coeur des stratégies des producteurs pour augmenter le revenu et rendre possible, dans certains cas, non seulement l'entretien de la famille, mais aussi le fonctionnement de l'unité productive.

Cependant, la faiblesse de la production agricole, l'importance du recours à la pluriactivité et la perception négative des exploitants agricoles de leur avenir dans cette activité (et de celui de leurs enfants) rendent surprenant le fait que la plupart des personnes interviewées considèrent l'agriculture comme leur principale activité économique et revendiquent avec force leur identité « paysanne ». En réalité, comme nous l'a indiqué la responsable du dispensaire local, les gens ont recours à cette identité pour se garantir une retraite agricole. Les autres activités sont exercées de façon non déclarée et, donc, n'offrent pas de dispositifs légaux de couverture sociale aux travailleurs. La fonction d'insertion sociale de l'agriculture familiale apparaît ici évidente.

En étendant ainsi le regard au-delà des seuls indicateurs économiques de l'agriculture, la notion de multifonctionnalité nous permet de reconnaître dans les localités étudiées l'importance de l'agriculture pour le maintien de l'identité sociale, même dans des situations où cette activité ne se traduit pas par un revenu significatif. En plus de son importance reconnue dans le maintien de main-d'œuvre à la campagne, l'agriculture familiale représente une référence sociale fondamentale qui assure des repères au producteur et à sa famille. S'identifier à la catégorie sociale d'agriculteur et, surtout, être socialement accepté comme tel par ses confrères est une condition pour être reconnu en tant que membre d'un groupe social et, dans cette position, se reconnaître soi-même, ses proches et le monde environnant. Cependant, cette identité n'est pas toujours liée au plein exercice de l'agriculture. Au contraire, elle peut être socialement légitimée même dans des situations où l'activité agricole est réduite à un petit bout de jardin ou quand elle n'est pas exercée du tout, comme c'est le cas de ceux qui se déclarent agriculteurs en se fondant sur le fait d'être propriétaire de terrain et sur l'origine agricole de la famille. Ces éléments offrent une base sociale à la reconnaissance de cette identité, tant pour ceux qui la sollicitent que pour ceux qui la légitiment.

Au-delà de sa fonction identitaire, l'agriculture occupe une place importante en tant que fonction économique et sociale. Mais, malgré son importance pour la subsistance de la famille, cette activité visant la consommation familiale n'est pas considérée comme prioritaire, ni

reconnue en tant que « production agricole »<sup>32</sup>. Ces petites cultures de jardin n'ont pas de prix à proprement parler, pour le producteur en raison de leur faible dimension comme de leur absence de valeur marchande puisqu'elles sont destinées à l'autoconsommation. Pour ces raisons, le temps investi dans cette culture n'est pas considéré comme un « travail », mais comme une activité intégrée à la sphère domestique et normalement réalisée pendant « les temps libres ».

Le partage égalitaire des héritages qui se pratique dans la région a eu pour résultat la fragmentation des propriétés terriennes (aujourd'hui la plupart des terres ont moins de 5 hectares), ce qui n'encourage pas le développement d'une agriculture plus rentable. Mais, d'un autre côté, l'accès à une parcelle de terrain peut non seulement permettre de planter pour avoir de quoi manger, mais c'est aussi une condition préalable pour que s'établissent des rapports d'entraide avec les parents et les voisins, personnages essentiels pour pallier d'éventuelles carences et assurer l'alimentation : « Ici, personne ne meurt de faim » ou encore : « Ici, tout le monde aide tout le monde », disent avec fierté les habitants de la localité étudiée.

C'est donc dans ce contexte que sont nés les innombrables ateliers domestiques de confection de pièces de lingerie de corps pour femmes dans les localités rurales de la municipalité de Nova Friburgo.

## **II Le tissage de la tradition**

La confection de lingerie féminine est une spécialité de l'industrie textile de la municipalité de Nova Friburgo dans l'Etat de Rio de Janeiro. Même si les racines de son installation dans cette municipalité remontent au début du XX<sup>e</sup> siècle avec la création d'entreprises de tissage d'origine allemande, aujourd'hui cette activité a pris une nouvelle tournure. Si, dans le passé et il y a encore très peu de temps, le travail se réalisait suivant le modèle des grandes entreprises, actuellement, il se caractérise par une organisation de petits ateliers où le travailleur est en même temps le propriétaire des biens de production, d'après une forme d'organisation de travail semblable à celle de la famille paysanne.

La plupart de ces ateliers ne sont pas déclarés et se constituent au sein de la famille, ce qui rend plus difficile le travail des statisticiens. Le Sindvest (Syndicat de l'industrie du vêtement de Nova Friburgo) estime que la municipalité compte près de huit cents établissements légalisés dans cette branche et mille établissements informels répandus dans toute la municipalité, surtout dans les zones rurales.

---

<sup>32</sup> Interrogées sur leurs productions, les personnes de l'enquête ne citent pas spontanément cette production domestique.

### **III Confection : logique familiale et logique de l'entreprise**

L'activité de confection que nous appelons « à domicile » ou « domestique » est considérée comme une « affaire de famille » et, en tant que telle, elle obéit à une logique des rapports familiaux où il n'y a pas de séparation claire entre les activités et les rôles propres à la reproduction sociale et biologique et ceux définis par la logique du travail. Ainsi, les rapports de travail se confondent avec les liens de parenté sur lesquels ils reposent. En général, on commence les travaux de couture dans une des pièces de la maison (une chambre ou une salle de séjour). Puis, quand l'entreprise commence à se développer, on crée un espace accolé à la maison réservé pour cette activité. L'espace est agrandi et son confort amélioré au fur et à mesure qu'augmente l'importance de l'activité pour les revenus familiaux. Plus grande est la distinction entre les deux espaces, plus grand sera le degré de professionnalisation et, plus grande encore, l'insertion masculine dans ce type d'activité.

Dans la grande majorité des cas, c'est presque exclusivement une main-d'œuvre familiale qui est utilisée suivant une logique semblable à celle de l'organisation paysanne. Par principe, tous les membres de la famille sont des travailleurs potentiels, mais ils sont mobilisés selon une hiérarchie de priorités définie par le genre, les femmes étant plus demandées que les hommes. Le revenu n'est pas réparti individuellement. Cependant, le résultat des efforts personnels peut conduire à la réalisation d'un projet individuel du moment que celui-ci est reconnu comme contribuant à la stratégie familiale ; cette reconnaissance, en général, dépend de la femme responsable de l'atelier. Ainsi, la rentabilité et la responsabilité de la production restent, le plus souvent sous contrôle féminin.

La diversité d'arrangements et de stratégies familiales est très grande pour faire face aux difficultés de la reproduction sociale des familles à faibles revenus. La quasi-totalité des ateliers de confection étudiés a recours aux parents proches et aux voisins et se conforme aux règles économiques qui régissent le fonctionnement d'un atelier domestique. D'une certaine manière, cela contribue à la consolidation des liens sociaux particuliers dans le milieu de travail grâce à la confusion des règles de deux sphères distinctes : celle du travail et celle du lien de parenté (et d'amitié). Il en résulte une situation ambiguë où l'on met en action l'une ou l'autre règle dans un contexte de négociation constamment renouvelée. Les catégories « aide », « faveur » et « solidarité » expriment des règles sociales où se mélangent les rapports de travail et celles de parenté, de voisinage ou d'amitié.

L'identité collective construite par l'appartenance à une même localité s'impose aux différences de position entre propriétaire d'atelier de confection et employé(e) par un mécanisme de conversion des règles d'une sphère sociale à une autre, en faisant prévaloir les rapports d'égalité propres au domaine domestique dans le contexte de rapports asymétriques. Ajoutons à cela le fait que la grande majorité des propriétaires d'ateliers de confection participe personnellement et directement au

processus de confection. A Laranjeiras, nous n'avons rencontré que deux ateliers dans lesquels le ou la propriétaire assumait une position de commandement sans participation directe au processus de production<sup>33</sup>.

Le travail des ateliers de confection domestique, exercé en grande majorité par des femmes, nous ramène immédiatement au débat sur la nature du travail féminin. La superposition de plusieurs activités conduites en même temps et la capacité de passer rapidement d'une activité à une autre sont permises par la polyvalence acquise dans le travail domestique et par l'aptitude développée par les femmes à faire preuve de disponibilité permanente envers les personnes du cercle familial. Ces caractéristiques favorisent la réalisation du travail rémunéré à domicile, sans que la femme se sente diminuée dans l'exercice de ses rôles fondamentaux de mère et d'épouse. La première conséquence de cette situation est l'absence de distinction entre le temps dédié au travail productif et le temps de travail domestique, ce qui entraîne l'absence de rémunération individualisée. En d'autres termes, cette situation est responsable de la transformation du travail personnel de la femme exercé dans l'espace domestique en une « affaire de famille » dont le revenu revient à l'ensemble de la famille.

#### **IV Le réseau social dans la confection à domicile**

Le réseau social qui se constitue dans le processus de confection réunit quatre types d'acteurs sociaux : les couturières (employées et travailleuses à la tâche) ; les propriétaires d'atelier de confection (ou les *confeccionistas*) ; les fournisseurs de matières premières et les intermédiaires ou les vendeurs en gros appelés sur place « acheteurs ». Parmi les couturières embauchées, on distingue le personnel fixe et les employées temporaires embauchées à la tâche, les *faccionistas*, comme on les appelle sur place. Le travail à la tâche permet d'augmenter la production et le rendement sans augmenter le coût de production tout en permettant le fonctionnement d'un atelier avec très peu ou pas du tout d'investissement financier.

Le contrat moral de travail régissant le système de *faccion* présente deux avantages pour les couturières embauchées : il leur permet d'exercer une activité rémunérée sans quitter le domicile et leur donne la possibilité d'un salaire supplémentaire pour compléter le revenu familial ou bien pour investir dans l'achat des premières machines et devenir autonomes.

#### **V L'acheteur et les revendeuses : les limites du statut informel**

Le rôle de l'intermédiaire – « l'acheteur » – est essentiel au bon fonctionnement des ateliers ruraux de confection domestique : un même personnage est responsable de l'achat de la production de plusieurs ateliers de

---

<sup>33</sup> Dans l'ensemble, les vingt-sept ateliers de confection étudiés emploient 82 personnes, parmi lesquelles 50 ont un lien de parenté avec les propriétaires.

confection et de sa commercialisation dans plusieurs états du Brésil. Puisqu'il s'agit d'une activité en marge de la légalité, l'identité de ces acheteurs est maintenue secrète par les *confeccionistas*.<sup>34</sup> Le succès d'une entreprise de confection dépend grandement de l'acheteur, aussi bien pour payer ses dettes dans les délais prévus que pour la régularité des commandes. En général, les propriétaires des petits ateliers sont fidèles à un seul acheteur, mais il y a une concurrence entre eux pour les meilleurs acheteurs.

Le caractère illégal des petits ateliers domestiques est une lame à double tranchant. Si, d'un côté, l'illégalité est vue comme une condition pour qu'ils puissent exister et se maintenir – le non-respect des obligations fiscales et du droit du travail réduisant le coût de production – d'un autre côté, elle constitue un fort élément de fragilisation. L'absence d'un registre officiel laisse les propriétaires de ces ateliers de confection vulnérables face au risque fiscal et face à la carence de l'acheteur en cas de non-paiement de la marchandise. Le caractère familial de ces entreprises constitue une sorte « d'assurance » contre ces risques, car c'est le patrimoine familial qui sera utilisé pour couvrir les pertes d'une mauvaise affaire. En plus, la main-d'œuvre familiale n'est pas rémunérée individuellement et, quand il s'agit de parents d'autres unités domestiques, on met en œuvre les règles de solidarité pour se faire pardonner une dette matérielle et la transformer en dette morale.

### **Conclusion : l'agriculture comme support des logiques de structuration sociale**

La première image que les habitants de Laranjeiras essaient de présenter aux visiteurs est celle d'une communauté harmonieuse et solidaire. Cependant, on en vient peu à peu à remarquer les rivalités et la concurrence. La compétition pour l'obtention d'un contrat avec le meilleur acheteur fait de la confection domestique une entreprise individuelle.

L'absence totale d'institutions et d'autres espaces de collaboration civique renforce le rôle des liens de parenté et d'amitié pour la solution des crises comme pour l'offre de travail. Donc, c'est dans le cercle de la famille et des amis que se feront les échanges et les rapports de solidarité qui permettent l'existence des ateliers de confection domestiques et la constitution d'innombrables petits réseaux de « confiance mutuelle » en compétition qui intègrent le vaste système de production et de distribution de lingerie féminine de Nova Friburgo.

Dans ce réseau, coexistent des sphères de rapports sociaux régis par des règles distinctes. Au sein de l'unité familiale, prédominent les liens de réciprocité généralisée où l'aspect moral des rapports sociaux aurait

---

<sup>34</sup> Nous n'avons pas beaucoup d'informations au sujet de l'acheteur-intermédiaire à cause du secret qui entoure ces transactions. Nous avons tenté d'établir un contact avec quelques-uns mais sans succès.

tendance à l'emporter sur le contrat de travail entre les propriétaires des ateliers et leurs employées. Cet échange s'établit sur la base de la réciprocité et exclut la possibilité de réclamer la rémunération de la force de travail. Dans ce circuit, le travail est compris comme un devoir ou une obligation morale qui sera rendue avec des biens autres que la monnaie. Dans ce type d'échange, il est difficile de calculer le temps de travail et la rémunération. L'équivalence s'établit sur l'acte d'échange lui-même et non pas sur ce qui est échangé. De la même façon, il n'y a pas de délai de paiement du service reçu et la rétribution est perçue comme un acte spontané qui compose la chaîne des rapports d'échange « volontaire et obligatoire » (Mauss, 1974) qui se renouvellent à l'infini.

Mais dans ce domaine des rapports sociaux qu'on nomme d'amitié, les échanges servent aussi à délimiter les frontières du groupe et à élargir le réseau d'échanges. La non-exigence de paiement d'un bien ou d'un service donné ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de rétribution. Au contraire, ce contrat est régi par trois obligations : celle de restituer, ce qui, à son tour, en suppose deux autres – donner (une faveur en l'occurrence) et recevoir (Mauss, ib.). Ceux qui sont impliqués dans ce type de contrat ne doivent jamais refuser une demande quelconque d'aide et ne peuvent pas à l'avenir refuser la réciprocité. Comme un acte de gentillesse, d'amitié et de solidarité, ces échanges sont renouvelés dans un circuit qui finit par se fermer sur lui-même et la restitution se confond avec la faveur.

Bien que tous les membres de cette localité connaissent ces règles, elles ne lient pas l'ensemble des personnes concernées dans un seul réseau tel qu'une association de *confeccionistas*, par exemple. Au contraire, les petits réseaux sont insérés dans d'autres plus grands, qui dépassent les limites de la localité, mais qui sont régis par d'autres règles tout en ayant le même substrat : des rapports duels maintenus par la confiance (et la dépendance) et par des contrats informels.

La difficulté de coopération, en dehors des réseaux de parenté et d'amitié, est frappante et signalée par les propriétaires d'ateliers de confection qui y voient une des principales caractéristiques de ce système : « Ici, ils sont tous comme des serpents qui s'entredévorent ». L'image d'une communauté guidée par des règles de réciprocité entre voisins est ainsi mise à bas. On entre alors dans le champ de la compétition et du manque de confiance mutuelle, ce qui empêche la formation d'espaces d'action collective.

Afin d'éviter la rupture du contrat entre les parties et des dommages pour l'une des deux parties, on a recours à différents mécanismes d'un côté ou de l'autre. Du côté subordonné, celui du *confeccionista*, on essaye d'appliquer les règles mêmes du circuit de l'amitié pour gagner la confiance du « patron » (l'acheteur) : ne pas refuser une commande, respecter les délais de livraison et élargir la coopération à d'autres services (en réalisant des dessins de modèles et des services informatiques, ceci venant du personnel plus qualifié) comme si c'était une façon d'aider ; cela confirme le principe selon lequel la coopération même génère la confiance (Putnam, 1996). Mais de l'autre côté, celui de l'intermédiaire envers les

*confeccionistas*, la coopération n'existe pas. Au contraire, le lien de dépendance est assuré par la menace ou par la rupture effective du contrat au bénéfice d'un autre propriétaire d'atelier, la compétition accroît la méfiance entre les clients et inhibe toute initiative de coopération entre égaux.

Dans cet univers de rapports entre acheteur et confectionneur, il n'existe pas de confiance illimitée, bien au contraire. L'incertitude est toujours présente et la confiance, toujours menacée. Le manque d'expérience et d'institutions (comme, des mécanismes de crédit, des organisations professionnelles...) pousse les individus à rechercher au sein des relations personnelles une sécurité visant à pallier les risques qui caractérisent cette affaire. Ainsi, s'établit entre le ou la propriétaire d'atelier de confection et l'acheteur-intermédiaire un rapport de dépendance très proche du clientélisme que Pitt Rivers (1971) a défini comme une « amitié déséquilibrée » qui finit par miner les possibilités d'organisation du groupe et d'établissement de liens de solidarité non seulement entre clients et patrons, mais surtout, entre les clients eux-mêmes.

En réalité, les liens de dépendance des *confeccionistas* envers l'intermédiaire finissent par transformer les premières en employées indirectes qui, cependant, intègrent aussi les fonctions de patron en ce qui concerne la propriété des biens de production et le risque sur les ventes. En tant qu'entrepreneur-employé, la *confeccionista* assume une position doublement dépendante et structurellement menacée. L'absence de registre d'entreprise, le non respect de la législation du travail et l'engagement d'une main-d'œuvre clandestine recrutée dans le cercle des familiers et des proches finit par générer un cercle de dépendance qui transforme à son tour le créateur d'atelier en esclave, en esclave de soi-même.

Ce rapport de dépendance envers l'intermédiaire est associé à l'image « d'esclavage », ce qui, par opposition, a pour effet de présenter l'agriculture comme un espace de liberté. « Je pouvais travailler (en agriculture) quand je voulais, je pouvais m'arrêter et regarder le ciel et la nature. Aujourd'hui, je passe les journées entre quatre murs et je ne vois que la machine à coudre. Je suis une travailleuse autonome, mais je ne suis pas maître de moi-même ». C'est ce qu'affirme une propriétaire d'atelier de confection qui soutient la décision de son fils (16 ans) : il a choisi le travail agricole en compagnie de son père. Un choix très rare parmi les jeunes de la localité. Bien qu'il reconnaisse lui-même que, dans l'agriculture, il n'aura pas une rémunération satisfaisante, elle comprend que « la liberté n'a pas de prix ».

Pour conclure sur le thème de la multifonctionnalité, la réalité sociale que nous avons étudiée rend compte de l'importance que peut revêtir l'agriculture dans des situations où la valeur économique de cette activité est secondaire ou même insignifiante. Dans l'univers présenté ici, l'agriculture demeure une référence identitaire et, en même temps, un support des logiques de structuration sociale pour l'organisation du travail au sein de la famille et dans l'espace domestique. Un certain savoir-faire – celui de la paysannerie – détient les codes sociaux d'un type spécifique de rapport à autrui, au monde et à la nature.

## Discutant

### Jacqueline CANDAU

*Cemagref,  
UR Agriculture et Dynamique de l'espace rural,  
50 avenue de Verdun  
33612 Cestas  
jacqueline.candau@bordeaux.cemagref.fr*

M.-J. Carneiro nous invite à déambuler dans les rues de ce bourg rural de l'Etat de Rio de Janeiro et à écouter le bruit rythmé des machines à coudre. Elle pose ainsi le paradoxe de cette communauté au caractère agricole, visible, qui développe cependant une activité de confection, non déclarée, dans des ateliers sommaires, le plus souvent invisibles car aménagés dans une pièce de la maison, avec une simple machine à coudre pour les plus modestes.

Elle poursuit son investigation minutieuse pour nous montrer l'articulation à la fois complexe et problématique de ces deux activités.

La multifonctionnalité de l'agriculture s'y présente sous une forme particulière : la pluralité des activités des familles. Il ne s'agit pas, comme en Europe, de la polyvalence des agriculteurs qui développent des techniques respectueuses de l'environnement, ou des impacts de l'activité agricole sur la vitalité sociale des campagnes. Ici, c'est un atelier économiquement et techniquement indépendant qui est mis en place.

Comme en Europe toutefois, l'agriculture est le support qui rend possible d'autres projets. La profession agricole, déclarée par le chef de famille (masculin), lui assure une retraite. Elle lui permet en outre de bénéficier d'une identité locale valorisée, bien qu'elle ne lui procure qu'un revenu médiocre, voire inexistant. Les familles sont, et restent agricoles même si leur vie économique repose sur la confection qu'assument principalement les femmes.

Cette situation amène à s'interroger sur le singulier de la catégorie « agriculteur » utilisé par l'auteur pour parler de l'identité professionnelle. Certes, les services sociaux enregistrent la profession « agriculteur » pour les individus qui y prétendent ; mais les membres de la communauté ne manipulent-ils pas localement des catégories plus diverses, distinguant par exemple en leur sein le propriétaire d'un lopin de terre, du producteur agricole ? Ne sont-ils pas de surcroît en train de les ajuster pour introduire notamment l'agriculteur dont la femme a un atelier de confection ? Bref une exploration des catégories de pensée utilisées et manipulées par les habitants donnerait à voir l'articulation à l'œuvre entre l'agriculture et les activités connexes des familles sur le plan des catégorisations collectives.

Ces ateliers fonctionnent en activant les relations de parenté ou les relations amicales, tout comme s'organise le travail agricole, semble suggérer l'auteur. L'échange de travail n'est pas régulé par une compensation financière, sauf exception. Il est régi par l'obligation de rendre et de

recevoir, et fait de la sorte perdurer les solidarités. L'absence de cadre formel renforce ces liens sociaux.

Il serait intéressant, à ce stade, de prolonger l'investigation par une analyse centrée sur les réseaux mobilisés afin de voir, au-delà de la permanence, ce que le développement de l'activité de confection induit comme changements. N'y a-t-il pas une concurrence (en temps, en hommes) entre la confection et la production agricole au sein de ces réseaux ? Comment se joue l'autorité nouvelle que gagnent les femmes avec leur activité de couture ? Et à l'échelle du village, les relations entre les différents réseaux de parenté ne se trouvent-elles pas modifiées par la concurrence qu'introduit l'organisation de la vente des produits de lingerie ? On pourrait alors, peut-être, découvrir une hiérarchie sociale dans les réseaux et à l'échelle de la communauté permettant de comprendre l'absence d'action collective que déplore M.J. Carneiro.

Au-delà des relations de parenté et au-delà de la localité, à l'échelle de l'économie de marché, cet exemple invite enfin à nous interroger sur la reconnaissance actuelle de la multifonctionnalité qui émerge à un moment et dans des lieux où l'activité agricole décline, faisant chuter le revenu des familles. C'est un palliatif à la baisse des prix en Europe et à la fermeture des marchés pour bon nombre de producteurs et de régions dans le monde. Dans ce village, ce sont les produits de confection qui sont l'objet d'échanges marchands, l'agriculture étant réduite à l'autoconsommation.

Le déclin économique de l'activité agricole ne balaie cependant pas la légitimité sociale de ce secteur, que ce soit par les catégories des institutions nationales ou par les identités professionnelles revendiquées localement. M.-J. Carneiro nous montre en effet que ces nouvelles activités s'appuient résolument sur la structuration sociale modelée par l'activité agricole avec son analyse précise, dont nous espérons des prolongements prochains, en particulier sur les catégorisations à l'œuvre dans les réseaux sociaux afin de voir comment cette communauté construit collectivement l'articulation entre l'agriculture et la confection sur le plan cognitif.

## Références bibliographiques

Graziano da Silva J., 1999. *O Novo Rural*. Cadernos de Pesquisa do Instituto de Economia. Campinas, Unicamp.

Mauss M., 1974. Ensaio sobre a dádiva. *Sociologia e Antropologia*. São Paulo, EDUSP.

Pitt-Rivers J.A., 1971. *The People of the Sierra*. Chicago University of Chicago Press.

Putnam R.D., 1996. *Comunidade e Democracia : a experiência da Itália moderna*. Rio de Janeiro: FGV.



# **La multifonctionnalité de l'agriculture sous condition Le cas de l'entretien du paysage**

*The conditional multifunctionality of agriculture  
The example of landscape management*

**Jacqueline CANDAU et Philippe DEUFFIC**

*Cemagref, UR Agriculture et Dynamique de l'espace rural,*

*50 avenue de Verdun*

*33612 Cestas*

*jacqueline.candau@bordeaux.cemagref.fr*

*philippe.deuffic@bordeaux.cemagref.fr*

## **Résumé**

Une part croissante des subventions agricoles prévues pour la production est transférée sur des programmes agri-environnementaux tel que l'entretien du paysage. Cet article expose quelles difficultés et quelles sources de tensions ces mesures d'entretien du paysage provoquent au quotidien chez des agriculteurs ayant contracté un CTE à orientation paysagère. Nous verrons que cela questionne profondément le sens que les agriculteurs donnent à leur métier.

## **Abstract**

*An increasingly large proportion of the public subsidies for food production are being transferred towards the production of goods and environmental services such as landscape management. In this paper we show which difficulties and sources of tension are induced by the maintenance of the landscape in the daily practices of farmers whose professional identity is profoundly challenged by these changes*

## **Introduction**

Les années 70 voient les premières interrogations émanant des mouvements écologistes, et dans une certaine mesure, du monde agricole, sur les conséquences paysagères de l'intensification des pratiques agricoles (remembrement des zones bocagères) et de la déprise (enfrichement ou boisement des terres agricoles).

Au début des années 90, différentes politiques publiques prônent une prise en compte plus soutenue des paysages. La loi d'orientation agricole de 1999 se donne ainsi pour objectif, dès son premier article, « la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, et l'entretien des paysages ». Cette fonction environnementale est mise sur le même plan que les fonctions économique et sociale. L'agriculteur est interpellé en tant que producteur de biens alimentaires, mais aussi comme le garant des paysages ruraux français (Laurent, 1994), mission qui, pour le moins, bouscule les normes antérieures de l'activité agricole et inflige une blessure narcissique aux agriculteurs qui avaient tout sacrifié à la production (Rémy, 2000).

Notre étude<sup>35</sup> vise donc à cerner les significations et les difficultés que les agriculteurs éprouvent au quotidien à intégrer le paysage comme une nouvelle dimension de leur métier. Nous nous sommes intéressés à un groupe d'agriculteurs du sud de la Dordogne qui, en signant un CTE, officialise son engagement vers une agriculture multifonctionnelle. Cette enquête<sup>36</sup> vise à voir en quoi la mise en place de mesures à vocation paysagère les interroge sur le sens de leur métier, sur la place et le rôle de l'activité agricole dans l'espace rural, et sur leurs relations avec les autres acteurs du monde rural.

## **I Cadre conceptuel, méthode et terrain d'étude**

Pour étudier cette question du paysage, nous avons adopté une démarche de sociologie de la connaissance en privilégiant la perspective phénoménologique proposée par Schütz (1987) et Berger et Luckmann (1986). D'autre part, nous considérons le paysage comme l'expression d'un lien particulier que l'individu entretient avec l'espace, une image résultant d'une construction mentale socialement cadrée ce que Berque (1995) appelle une médiation. Les agriculteurs sont interrogés sur les objets qui font sens pour eux et qui animent leur réalité quotidienne. L'objectif est de comprendre leur univers signifiant, de saisir leurs catégories de pensée et de leur donner la parole depuis leur univers familial et professionnel « ordinaire ». Dans un second temps, nous regardons si la notion de paysage est pertinente pour eux et quels sens ils lui attribuent. Nous faisons également l'hypothèse que l'agriculteur élabore le sens de son activité avec des pairs ou des interlocuteurs choisis dans différents lieux d'intégration sociale. Selon ces lieux, l'adhésion et le sens donné aux actions à caractère paysager différencieraient d'un groupe d'agriculteurs à un autre.

---

<sup>35</sup> Ce travail participe au projet « L'agriculture à l'épreuve du paysage : vers un nouveau lien civil ? » coordonné par J. Candau pour le Conseil Régional d'Aquitaine. Un premier volet traitait de la place accordée au paysage dans la mise en place des CTE sur le département de la Dordogne par les acteurs institutionnels (Candau, Chabert, 2003).

<sup>36</sup> Deuffic, 2003

Quatorze entretiens ont été exploités selon deux axes thématiques. Nous caractérisons d'abord l'insertion sociale et professionnelle de l'agriculteur. Puis nous extrayons de leur discours ce qui relève de la notion de paysage (entretien de l'espace, MAE à caractère paysager, qualité du cadre de vie, tourisme...). Les entretiens ont été réalisés dans 3 cantons du Pays des Bastides au sud de la Dordogne (Beaumont-du-Périgord, Monpazier, Villefranche-du-Périgord) où un projet de CTE collectif à vocation paysagère a été validé en mai 2002. L'initiative en revient à un responsable agricole, conseiller général, sénateur et ancien président de la Chambre d'agriculture. Il vise « *l'amélioration de l'aspect visuel du territoire et donc sa mise en valeur auprès des touristes (maintien des espaces ouverts)* ».

## **II Une place différente pour le paysage selon les projets d'exploitation**

Les agriculteurs interrogés n'avancent pas directement la notion de paysage mais plutôt le thème de l'entretien de l'espace. Répartis en quatre groupes, les uns considèrent les mesures d'entretien de l'espace comme une source de revenu, d'autres comme un sous produit de l'activité agricole, d'autres encore comme un co-produit voire un produit agricole à part entière.

### **II.1 Un soutien au revenu**

Les trois agriculteurs de ce premier groupe participent peu aux réseaux d'entraide locaux et aux associations communales et aux structures d'achat de matériel en commun. Dans les structures professionnelles agricoles, ils entretiennent des relations de clients à prestataire de services. Leurs productions sont peu sujettes aux financements publics (canards gras) et relativement indépendantes des conditions agronomiques et climatiques. Ils se voient comme des spécialistes de ces productions et mettent un point d'honneur dans la performance économique et technique de leurs divers ateliers. Ils puisent donc leur légitimité dans les échanges marchands. Leur grande crainte vient de la dépendance financière de leur activité vis-à-vis des primes.

Pour eux, le paysage est un moyen comme un autre de capter les subventions nécessaires au maintien du revenu agricole<sup>37</sup>. Ils contractualisent des MAE qui ne remettent pas en cause leur mode de production et seulement parce qu'ils y sont obligés. Ils ne sont pas particulièrement motivés par l'entretien des espaces délaissés sur le plan paysager et n'entretiennent que les zones les plus productives. Leur

---

<sup>37</sup> « *je me suis renseigné à Beaumont parce que tout le monde parlait d'aides, tout le monde se fait aider et puis, moi, j'ai rien demandé. J'ai été voir (...) et puis ça a marché... donc tant que j'y étais, j'ai fait le local, j'ai acheté la machine et je profite du CTE (n°17)* »

action est guidée par deux principes : prendre les mesures environnementales les moins contraignantes et capter le plus possible de primes.

## II.2 Une part inhérente de leur activité

Les cinq membres de ce second groupe sont plus impliqués dans les réseaux professionnels locaux, d'échange de matériel et d'entraide entre agriculteurs voisins. Ils ont aussi des responsabilités à l'échelle de la commune. Sur le plan professionnel, ils participent aux réseaux techniques des organismes agricoles sans y prendre toutefois de poste de responsabilité. Ils se présentent comme des petits producteurs qui travaillent sur des exploitations morcelées et spécialisées (tabac, fraise, asperge, fruitiers). Celles-ci ne sont pas développées au-delà des capacités qu'offrent la main-d'œuvre familiale et l'entraide avec les voisins.

S'ils n'évoquent jamais directement la notion de paysage, ils parlent en revanche volontiers de l'entretien de l'espace qui leur semble aller de soi pour deux raisons. D'une part, l'entretien relève d'une certaine éthique du métier : il leur paraît essentiel de maîtriser la « *Nature* » et l'embroussaillage, de veiller à ce que l'exploitation soit « *propre* » et d'entretenir le patrimoine bâti et non bâti légué par les parents. D'autre part, l'entretien est une nécessité technico-économique : dans cette région où la forêt est omniprésente, contenir les lisières et les ronces est une opération nécessaire pour maintenir les surfaces en cultures et le rendement de la parcelle<sup>38</sup>. Cependant, ils n'entretiennent pas les berges ni les lisières des îlots peu productifs ou trop éloignés du siège de l'exploitation.

Ces agriculteurs ont l'impression qu'ils préservent le paysage et ils comprennent mal la justification d'un projet collectif axé sur le paysage<sup>39</sup>. De plus, le CTE collectif propose de les rémunérer pour l'entretien de l'espace ce qui va à l'encontre de leur éthique professionnelle qui exclue en principe toute contre partie financière pour ce type d'action<sup>40</sup>.

## II.3 Un service agricole rémunéré

Les cinq agriculteurs de ce troisième groupe ont des systèmes d'exploitation proches du groupe précédent. En revanche, leur profil social est différent. Ils sont souvent responsables professionnels locaux et membres du conseil d'administration de banques, de coopératives, de syndicats ou d'organismes techniques. A ce titre ils peuvent être sollicités par des élus pour réfléchir à des projets locaux comme le CTE collectif. Très présents sur la scène communale, ils semblent plus indépendants des réseaux d'entraide.

---

<sup>38</sup> « Quand on dit « il faut tailler les abords des champs pour éviter que ça se ferme » ; on le fait déjà parce qu'on a des parcelles tellement petites (n°13) ».

<sup>39</sup> « Le paysage est déjà relativement préservé quoi ! (...). Faire un CTE paysage, ça changera pas grand chose (n°1) ».

<sup>40</sup> « c'est un truc qu'on doit faire (...) c'est pas un truc que l'on fait pour gagner de l'argent » (n°2).

Par rapport à la question du paysage, ces agriculteurs admettent que, sous l'effet de la modernisation de l'agriculture, ils n'ont pas toujours entretenu l'espace au mieux et qu'ils ont changé significativement les structures paysagères traditionnelles. Aujourd'hui, ils adhèrent à certains critères esthétiques qui concernent l'environnement immédiat de leur exploitation (rangement du matériel, embellissement des abords de ferme...<sup>41</sup>) et ils ont le sentiment d'entretenir correctement les espaces productifs. Le CTE leur permet d'entretenir l'espace mieux qu'avant et de le faire, à la différence du groupe précédent, sur des portions plus vastes voire sur l'intégralité de leur exploitation. On assiste à une professionnalisation et une intensification des pratiques d'entretien : les berges, les bords de chemins, les haies et les lisières sont coupées plus haut, plus souvent et avec de meilleurs outils ce qui les obligent parfois à faire appel à des entreprises spécialisées.

Contrairement au groupe précédent, ils estiment que l'entretien de l'espace est un service à part entière et ils assument complètement le fait de percevoir des aides publiques : « *Avant vous étiez rémunérés pour ce que vous vendiez, maintenant on vous rémunère pour faire un service (n°4)* ». Ils considèrent qu'ils sont les seuls à pouvoir mettre en place ces mesures d'entretien<sup>42</sup>. Pour eux, leur métier a changé : jusque-là, la production les occupait entièrement au détriment d'un entretien bien suivi<sup>43</sup>. Aujourd'hui la société est prête à rémunérer cet entretien<sup>44</sup>. Pour autant, cette action tient plus de la reconnaissance d'un service rendu que d'une production agricole *stricto sensu*.

En corollaire de cette conception, ils se placent dans une relation d'échange avec les visiteurs. La valorisation de ces pratiques d'entretien ne tient donc pas exclusivement de la reconnaissance entre agriculteurs d'une maîtrise de la nature ; elle tient aussi du regard positif porté par les vacanciers sur un espace propre et ordonné. Cette vision donne l'idée d'un contrat social positif entre agriculteurs et visiteurs<sup>45</sup>. Ce type d'action bénéficie à la fois aux agriculteurs qui vivent de l'agritourisme et aux touristes qui profitent des sentiers entretenus. Dès lors, la norme qui définit ce qu'il est bien de faire n'est plus seulement interne à la profession. Le paysage est retenu comme le socle d'un « bien commun » à produire par l'agriculture. C'est la légitimité du CTE collectif telle qu'elle est défendue par les élus locaux.

---

<sup>41</sup> « *Les agriculteurs ont pris conscience que, même s'ils étaient agriculteurs, [c'est mieux de ne] pas avoir le tas de fumier devant la porte (...). On nettoie sa cour de ferme pour qu'elle soit propre, qu'elle soit... qu'elle ait du look ! (n°13)* ».

<sup>42</sup> « *Si nous, on ne le fait pas, ça n'est pas les Parisiens qui vont venir le faire, sans critiquer les Parisiens. Oui, c'est à nous de le faire (n°15)* »

<sup>43</sup> « *tout le monde n'a pas suffisamment de temps pour faire ces travaux-là... ; si c'est rémunéré, bon...(n°15)* ».

<sup>44</sup> « *Disons, c'est la carotte pour entretenir. Voilà. On est payé pour le faire, alors on va le faire. Et puis bon, en plus, c'est un petit peu plus joli...(n°15)* ».

<sup>45</sup> « *On en voit des vacanciers qui se promènent qui disent que c'est bien entretenu, que c'est joli, même des gens de Monpazier qui vont se promener parce qu'on a de plus en plus de gens sur les petites routes, sur les pistes forestières.* » (n°6)

## **II.4 Le paysage, produit principal de l'agriculture**

Il est difficile de parler d'un quatrième groupe car celui-ci contient une seule personne. Peu intégrée aux réseaux professionnels agricoles, cette agricultrice ne participe guère aux relations d'échange et d'entraide avec les voisins. Elle a construit son CTE avec des MAE uniquement et refusé toute aide aux investissements économiques.

Cette agricultrice considère que c'est le rôle des acteurs du monde rural d'accueillir, avec certaines règles bien sûr, toute personne étrangère à ce milieu. L'activité agricole doit être orientée de façon volontariste et déterminée vers l'entretien de l'espace, la production venant au second plan<sup>46</sup>. Seule enquêtée qui avance l'idée d'une agriculture dont la mission essentielle serait vouée au paysage, son point de vue est probablement modelé par le fait qu'une part de ses activités sont orientées vers l'agritourisme.

## **III L'entretien du paysage, un autre métier ou seulement un atelier supplémentaire ?**

A l'exception de cette personne du quatrième groupe, l'ensemble des agriculteurs interrogés refuse l'idée de faire de la gestion du paysage le produit principal de leur activité. Mais ils ne renient pas cette facette de leur activité. C'est un aspect de la multifonctionnalité de l'agriculture qu'ils acceptent sous condition. Ils accordent ainsi différentes significations à la place du paysage dans leurs activités. Comme le décline Deffontaines (1998), selon les agriculteurs, « *le paysage, jadis sous-produit, a acquis le statut de co-produit, voire dans certaines situations, de produit principal des activités agricoles* ». L'introduction de la problématique paysagère les interroge donc sur le sens de leur métier et témoigne du travail d'une profession sur elle-même pour se fabriquer (Lémery, 2003).

### **III.1 Agriculteur, producteur et plus encore ?**

Les agriculteurs enquêtés définissent leur métier depuis leur production principale (fraisiculteur, éleveur, tabaculteur) et pas depuis leur activité d'entretien de l'espace. Pour maintenir cet ordre de priorité, ils évoquent certaines figures vis-à-vis desquelles ils tiennent à se distinguer. Trois reviennent plus que d'autres : le cantonnier, le jardinier, l'entrepreneur de paysage.

L'image du « cantonnier » est véhiculée depuis la mise en place des premières MAE « entretien de l'espace » par les organisations professionnelles agricoles et reprise par les agriculteurs eux-mêmes. Cette expres-

---

<sup>46</sup> « *C'est beaucoup mieux d'entretenir le paysage, le cadre de vie et le cadre dans lequel vivront mes gosses, et aussi peut-être continuer des productions spécialisées comme le tabac ou des productions de qualité* » « *Une agriculture plus propre qui préserve les gens qui vivent là et ceux qui viennent d'ailleurs (n°13)* ».

sion vernaculaire est lourde du mépris teinté d'envie que les paysans portaient traditionnellement aux cantonniers (Rémy, 1998). C'est pourquoi les agriculteurs refusent toujours cette image. Ils lui donnent de surcroît une dimension politique ; il s'agit de refuser de devenir « le cantonnier de l'Europe ». Ils dénoncent, par-là, la dimension arbitraire à leurs yeux des orientations de la PAC sur lesquelles ils ont peu de prises, mais qui remettent en cause leur identité professionnelle par le biais concret des MAE.

L'image du « *jardinier* » véhiculée par les agriculteurs des deuxième et troisième groupes, est plus positive que la précédente en termes de savoir-faire et de compétences techniques. Les agriculteurs enquêtés revendiquent d'être les premiers fabricants de paysage agricole et souvent les seuls garants. Toutefois, cette identification au métier de jardinier ne reflète ni la réalité du métier d'agriculteur ni l'ampleur et les difficultés de la tâche à réaliser. Jardiner tout l'espace leur paraît irréaliste et impossible à tenir. Ils préféreraient une gestion différenciée des espaces à « paysager ». Certains agriculteurs contractants souhaitent ne pas entretenir les haies au-delà « *des 200 mètres visibles depuis la route (n°15)* » ; d'autres estiment qu'à vouloir jardiner l'espace agricole, on dénature la campagne. Enfin, cette référence au jardinage soulève la question des normes esthétiques à l'œuvre dans l'espace rural : ne risque-t-on pas de mettre en scène la campagne et ses acteurs pour de « *plaisantes perspectives* » (Williams, 1997) ?

L'image de « *l'entrepreneur de paysage* » n'est pas évoquée en tant que telle, mais elle émerge de la présentation de soi que font certains agriculteurs du troisième groupe. L'exemple le plus probant est celui d'un éleveur laitier qui gère les MAE « *entretien de l'espace* », avec le même souci de rentabilité et de qualité que ses productions agricoles. La réalisation des travaux requiert une organisation méticuleuse du chantier. S'il fait tailler ses haies par une entreprise qui possède un lamier, il a investi dans du matériel spécifique (une épaveuse) afin de réaliser un entretien des berges, des chemins et des bordures de champs plus efficace, de meilleure qualité et plus esthétique à ses yeux que l'entretien classique au girobroyeur. De fait, il propose même ses services sous formes de convention aux communes voisines pour nettoyer leurs chemins ruraux, devenant en quelque sorte un prestataire de services environnementaux.

### **III.2 La question du savoir-faire et des moyens techniques**

Aucun agriculteur ne substitue une de ces figures à son métier de producteur de denrées agricoles car, malgré la redéfinition de leurs activités induites par les MAE, les compétences et le savoir-faire qui y sont liées leur paraissent peu valorisantes et peu valorisées.

Ils perçoivent les MAE comme une forme de déqualification de leur savoir-faire professionnel. Un agriculteur du deuxième groupe regrette ainsi que les pratiques et les savoirs paysans aient été tournés en dérision puis abandonnés. Or ces pratiques avaient un sens et un effet

sur le paysage dont l'absence se fait sentir aujourd'hui<sup>47</sup>. Il est toutefois hors de question pour eux de revenir à un paysage entretenu comme autrefois car le contexte a radicalement changé. Il n'y a plus autant de main d'œuvre familiale ni de temps à consacrer à cette activité pour les parcelles les moins productives. En outre, leur compétence en matière d'entretien de l'espace ne leur paraît pas valorisée. Les modes d'actions et les objets matériels concernés par l'action sont définis en dehors d'eux ; il leur est juste demandé d'appliquer un cahier des charges établi par d'autres acteurs (techniciens, responsables socioprofessionnels, scientifiques...). Pourtant ils doutent de la pertinence et de l'efficacité de certaines mesures. Ils s'interrogent ainsi sur l'effet paysager résultant de la discontinuité et de la dispersion des linéaires et des surfaces entretenus. Quant aux tailles réalisées avec un lamier et citées comme exemplaires, un arboriculteur considère qu'elles vont à l'encontre des règles de l'art<sup>48</sup>. Même s'ils ont tous contracté des MAE, ces pratiques leur semblent peu cohérentes par rapport à une certaine progression dans le métier d'agriculteur et incompatibles avec l'envie d'améliorer leurs performances techniques (Droz et Miéville-Ott, 2001).

Ils craignent aussi de ne plus pouvoir faire face à des investissements techniques supplémentaires et disjoints de la production. Même si les agriculteurs du troisième groupe font de l'entretien un co-produit de l'activité agricole, ils ont parfois des difficultés à réaliser eux-mêmes ces travaux<sup>49</sup>. Cela vaut en particulier pour les MAE « entretien des lisières et des haies » qui nécessitent l'usage d'un matériel spécifique. Or les agriculteurs rencontrés disposent d'une tronçonneuse, d'un girobroyeur voire d'une épareuse mais pas de matériel spécial comme le lamier. Ils délèguent donc ce type de travail à un entrepreneur extérieur et préfèrent consacrer leur temps à la production. Mais l'appel à entreprise ne va pas de soi car celle-ci ne se déplace que pour des chantiers significatifs<sup>50</sup> et, en cas d'interruption, l'agriculteur est souvent obligé de finir lui-même le chantier<sup>51</sup>.

---

<sup>47</sup> « Je pense quand même que, par rapport au tourisme, c'est obligatoire [d'entretenir les sous-bois], c'est dégueulasse les trucs, les ronces qui poussent partout et tout, ça change vraiment – ça, c'est sûr- question paysage (n°3) ».

<sup>48</sup> « Quand vous élaguez un arbre au lamier (...), il ne coupe jamais au ras du tronc. L'intérêt quand on élague, c'est de couper au ras du tronc pour faire une coupe nette, y'a pas de rejet, rien. Quand vous coupez là, ça fait un mètre de bois qui est...qui est mort (...). Mais, c'est très rapide, ça fait – dans un premier temps – du bon boulot mais quand ils me disent que c'est plus écologique et tout, non ! (...) ça me choque..., c'est tout... (n°2) ».

<sup>49</sup> « là où la machine n'a pas pu passer, je serai obligé de le faire parce que ils nous empêchent de le faire à l'épareuse donc... ça c'est de la connerie, enfin... (...). Ils nous empêchent, moi j'ai pris la mesure avec le lamier parce qu'ils donnent plus, ils donnent 5 F je crois (...) au lieu de 3...pff...ça c'est moi qui ai voulu quoi (...) [donc je finirai] à la tronçonneuse sur le godet du tracteur quoi...on travaille plus mais, enfin bon, à partir du moment où on est mieux rémunéré (n°3) ».

<sup>50</sup> « Ici personne en avait de lamier. Le gars, il est venu d'Eymet, y'a 50 kilomètres. Alors, il fallait lui trouver un bon noyau...un bon chantier, quoi (n°4, 46 ans) »

<sup>51</sup> « j'ai pas pu faire tout car il [le lamier] est venu en hiver ; il n'a pas pu passer partout quoi...alors on va être obligé de finir à la main, quoi (n°3, 47 ans) ».

### III.3 Mettre la campagne en ordre pour accueillir le visiteur ?

Ni jardiniers, ni cantonniers, les agriculteurs contractants considèrent l'entretien comme une activité que la démarche contractuelle leur permet d'investir à des degrés divers. Toutefois, avec le projet de CTE collectif « paysage » qui tend à généraliser ces pratiques d'entretien à l'ensemble du Pays des Bastides, les agriculteurs de l'enquête s'interrogent sur la place respective que ce projet accorde à l'agriculture et au tourisme.

Ils redoutent notamment que les enjeux liés au tourisme ne deviennent prépondérants et prioritaires en matière de gestion de l'espace<sup>52</sup>. Ils craignent de se voir imposer des normes d'entretien et de mise en valeur touristique de l'espace différentes des leurs. Avancer le thème du paysage leur paraît donc mettre l'agriculture au service du tourisme alors que ces deux activités de plus en plus interdépendantes devraient coexister dans des rapports de force équilibrés. Selon Droz et Miéville-Ott (2001), cette représentation des qualités de la campagne et l'orientation des pratiques agricoles en vue de répondre aux attentes des citoyens constituent une véritable prison pour l'exploitant contraint d'incarner le mythe paysan. Il ne lui resterait plus comme échappatoire que de se conformer à ce que les autres pensent que son activité doit être.

Cette collusion d'intérêts entre activités touristiques et demande sociale pour une prise en compte de l'environnement donne l'impression aux agriculteurs d'être écartés de la définition des enjeux sur le secteur<sup>53</sup>. Ce sentiment est renforcé par le fait que, lors de l'examen de leur dossier CTE, les instances agricoles leur paraissent très soucieuses de ces questions de paysage au détriment d'aspects liés à d'autres problématiques environnementales et économiques<sup>54</sup>. Les agriculteurs interrogés craignent que, pour des raisons stratégiques, il soit demandé à la profession agricole de se ranger sous une seule bannière celle d'un projet collectif « paysage » censé favoriser le développement local et tourisme en particulier.

Enfin, le choix du projet paysage leur semble entériner l'abandon des problématiques agraires « *au profit d'objets qui, du rural, et à plus forte raison de l'agricole, n'ont plus que l'ancrage : le paysage, la nature, l'environnement* (de la Soudière, 1991) ». Le paysage leur apparaît comme le contraire du sujet qui fâche, un projet par défaut mais peu pertinent. Or certains agriculteurs du deuxième et du troisième groupe

---

<sup>52</sup> « Il y a des sentiers de randonnée qui se sont créés. Il ne faut pas qu'il y ait que les touristes qui puissent y passer, non plus, après. Il faut que les engins agricoles puissent y passer pour exploiter les bois. C'est pour ça qu'il faut un juste milieu ; il faut que tout le monde se respecte (n°15) ».

<sup>53</sup> « on est là pour entretenir plus que pour produire (...) et à la base je n'ai pas choisi l'agriculture pour ça (...) c'est un peu gênant, c'est un peu frustrant même (n°16) ».

<sup>54</sup> « [sa femme] : ils [les instances agricoles] s'orientent plus sur l'environnement. On a l'impression que c'est plus, pour en fait, entretenir le paysage pour les gens de la ville quand ils viennent, qu'ils ne se salissent pas les pieds... [lui] : Oui, mais on ne peut pas non plus devenir jardiniers d'un terrain de golf (n°15) ».

auraient préféré un CTE collectif axé sur la production d'autres biens et services collectifs comme la qualité de l'eau ou le soutien aux petites exploitations. Alors que l'absence de projet paysager précis renforce leur sentiment d'une action par défaut, d'autres priorités leur sembleraient plus urgentes à résoudre. Ils auraient ainsi souhaité que la mise en place des CTE fût une occasion d'aborder des problématiques liées à la viabilité et à la pérennité des exploitations (maintien du revenu, diminution des charges de travail, disponibilité en main-d'œuvre, système d'aide en cas d'accident ou d'arrêt maladie...).

## **Conclusion**

L'entretien de l'espace et du paysage est une pratique qui permet de maintenir les potentialités agronomiques des parcelles et qui correspond, en partie, aux représentations esthétiques des agriculteurs (parcelle propre, exploitation organisée, lieu de vie vivant, exploité et maîtrisé). Présenté comme une des MAE les moins contraignantes, l'entretien du paysage ne va pourtant pas de soi pour les agriculteurs car cette activité les interpelle sur le sens de leur métier. La diversité d'appropriation de cette notion de paysage se recoupe alors, en partie, avec la différenciation selon les lieux d'intégration sociale.

Les agriculteurs posent aussi des limites claires à cette part de leur activité professionnelle qui ne peut devenir, à leurs yeux, leur production principale. La distinction qu'ils font entre l'« entretien de l'espace » (objet de pensée relevant de leur activité et sur lequel il leur paraît légitime d'intervenir) et le « paysage » (catégorie de pensée qu'ils attribuent au touriste) est sur ce point significative. Les agriculteurs du troisième groupe, qui se conforment sans trop de réserves au dispositif des MAE, sont pourtant les plus véhéments quant aux limites à ne pas franchir en matière d'entretien de l'espace. Ils comprennent les choix individuels faits par des voisins de centrer l'activité sur l'entretien du paysage (généralement en cohérence avec un atelier d'accueil) mais cette option ne doit nullement être le socle de leur profession, au sens collectif. Ils ont appris à produire, c'est avant tout cela qui les définit en tant qu'agriculteurs.

Même si le paysage est modelé par le regard du visiteur, ils ne veulent pas que l'utilisateur oriente leur activité de façon centrale et directe. Comme le constate Luginbühl (2001), les agriculteurs construisent souvent leur projet professionnel dans la liberté d'entreprendre et de façonner le paysage comme ils l'entendent, développant à l'occasion une esthétique propre de leur travail. Cette norme – jusque-là interne à la profession – tend à devoir intégrer des valeurs et des référents externes. Le risque, pour eux, est que leurs propres normes ne trouvent plus de place dans cette inflexion sur la qualification paysagère de l'espace agricole. On retrouve chez ces agriculteurs l'état de tension décrit par Dupré (2001) entre raison esthétique et raison professionnelle dès lors que la première

veut contenir en elle sa propre fin. Les valeurs en jeu étant aussi morales (le « propre », le « beau »), ils se sentent jugés : le fait de poser la question de l'entretien de l'espace porte en soi un soupçon de reproche qu'ils ne comprennent pas. La généralisation de cette thématique à l'ensemble du Pays des Bastides et l'affichage central d'objectifs paysagers dans le cadre d'un projet de CTE collectif les laissent donc circonspects. Ils redoutent de devoir faire face à des demandes paysagères déconnectées de leur propre conception de la nature, de se voir s'imposer « *le paysage comme paysage, c'est-à-dire comme décor, paysage sans paysans, culture sans cultivateurs, structure sans travail structurant, finalité sans fin, oeuvre d'art* » (Bourdieu, 1977).

Outre l'imposition de normes esthétiques venues de l'extérieur, les agriculteurs déplorent que d'autres problématiques plus centrales voire vitales pour eux rencontrent peu d'écho dans le débat social qu'il s'agisse de la pérennité des exploitations, de la stabilité du revenu agricole ou, tout simplement, du sens de leur métier et de leur place dans la société.

#### **Discutant :**

### ***La multifonctionnalité de l'agriculture : un chantier de recherches pour la sociologie***

**Bruno LÉMERY**

*ENESAD / INRA-SAD*

*26 Bd Dr Petitjean*

*BP 87999*

*21079 Dijon Cedex*

*Bruno.Lemery@enesad.inra.fr*

Pour lancer le débat, je ferai d'abord un commentaire et je formulerai ensuite quelques interrogations, autant destinées à alimenter notre réflexion collective que directement adressées à l'auteur de l'exposé que nous venons d'entendre.

Ce que je trouve très intéressant dans cette communication, c'est qu'elle propose une entrée précise pour aborder la question de la multifonctionnalité. Cette notion recouvre en effet des dimensions multiples qu'il conviendrait, à mon sens, de mieux distinguer pour avancer dans la discussion. Schématiquement, je dirais que, d'un côté, la multifonctionnalité, c'est un mot d'ordre, une certaine façon d'indiquer, dans une situation où certaines conceptions établies de l'agriculture et de son développement apparaissent de plus en plus difficilement soutenables, ce qu'il faudrait faire d'autre ou, tout au moins, ce vers quoi il faudrait aller. De ce point de vue, étudier la multifonctionnalité, c'est s'intéresser à quelque chose qui est de l'ordre d'une idéologie et d'un mouvement social, en analysant son émergence, ses protagonistes, ses ramifications, sa capacité d'intéressement et son potentiel de transformation. D'un autre

côté, la multifonctionnalité renvoie à des effets de système, elle correspond – pour reprendre une expression précédemment utilisée par Marie-Françoise Mouriaux – à une « reconfiguration de la distribution sociale du travail ». Suivant cette perspective, la multifonctionnalité, c'est l'expression d'une crise dans le formatage des activités de production caractéristique des sociétés industrielles et la manifestation de processus de réagencement de ces activités découlant de cette crise. Etudier la multifonctionnalité, c'est donc caractériser ces processus, en dégagant la nature exacte des phénomènes aboutissant à remettre en cause les contours établis du secteur agricole et en cherchant à repérer quels nouveaux découpages sont, dans ces conditions, susceptibles de s'imposer et pour quelles raisons structurelles. Et entre ces deux approches, il y a un troisième ordre de questions à prendre en compte. Ce qui est en jeu, là, c'est la façon dont les nouvelles orientations qui se dessinent pour le développement de l'agriculture sont susceptibles d'être investies par celles et ceux qui y exercent, compte tenu des rapports variés qu'ils entretiennent à ce qui ne peut plus durer dans ce secteur tel que jusqu'ici défini. Et étudier la multifonctionnalité, à ce niveau, c'est analyser comment une telle notion est susceptible de prendre corps, de s'inscrire dans certaines identités sociales, dans de nouvelles définitions de rôle, dans de nouvelles pratiques de production, dans de nouvelles modalités d'organisation de la production et dans de nouvelles formes de relations entre « agriculture et société ».

Se situant explicitement sur ce troisième plan, la recherche présentée par J. Candau et P. Deuffic m'apparaît alors très éclairante en ce qu'elle permet bien d'appréhender ce que recouvre une traduction de la multifonctionnalité « en actes ». Ce qu'ils nous donnent à voir, en effet, c'est ce que cette traduction implique de décomposition et de recomposition du collectif particulier ou, plus exactement, de l'agencement de collectifs, qui correspond à ce que l'on désigne comme la Profession agricole. Et la manière dont ils nous montrent comment l'intégration de nouvelles fonctions à l'exercice du métier d'agriculteur – en l'occurrence ici, une fonction paysagère – suppose de parvenir à assumer, tout à la fois, une prise de distance à l'égard du modèle d'excellence autour duquel s'est construit ce métier et une capacité à faire la preuve du maintien quand même d'une appartenance à une profession véritable, me semble particulièrement stimulante. A partir de là, quelles sont les questions que soulève ce genre d'analyse ? Pour ma part, j'en relèverai trois, auxquelles j'ajouterai, en guise de conclusion, une remarque, tenant moins à la communication de P. Deuffic et J. Candau en elle-même qu'à une réflexion suscitée par les divers échanges sur le thème de l'identité auxquels ce séminaire a jusqu'ici donné lieu.

Premier point : pour rendre compte de la manière dont les agriculteurs sont susceptibles d'intégrer une fonction paysagère à leurs activités, l'approche mobilisée dans cette communication est essentiellement celle d'une sociologie de la connaissance ; cette approche est bien pertinente, dans la mesure où une telle intégration met effectivement en jeu des conceptions des choses, certaines façons ici de se représenter le paysage, ou la nature ; mais de quel type de conceptions, et de quel type de

connaissances, s'agit-il exactement ? Si l'on suit l'analyse de J. Candau et P. Deuffic, ce qui conditionne les modalités de l'intégration par les agriculteurs d'une fonction paysagère, ce sont, tout autant que des connaissances sur le paysage ou les rapports entre agriculture et paysage, des prises de parti sur ce que doit être le métier, des jugements effectués en référence à certaines normes d'excellence professionnelle. Et on peut penser que ce phénomène est d'autant plus marqué que, dans la situation d'incertitude qui est aujourd'hui celle de ce secteur – une situation dans laquelle on ne dispose que d'un savoir négatif, au sens où si l'on commence à voir ce qui ne peut plus durer, on ne sait pas encore cependant ce qu'il faudrait faire à partir de là, les engagements « identitaires » jouent fortement dans les processus de décision des agriculteurs. Dans ces conditions, jusqu'où une sociologie de la connaissance permet-elle de rendre compte de leur rapport à la multifonctionnalité ? Une approche plus politique ou, plus exactement, une articulation entre une sociologie de la connaissance et une sociologie des mouvements sociaux, ne serait-elle pas ici à envisager ?

Deuxième point : dans l'analyse qui nous est proposée, les différences de conceptions entre agriculteurs sur la multifonctionnalité sont référées à des différences relatives à leurs « lieux d'intégration sociale », c'est-à-dire, en fait, à la diversité de leurs réseaux de relations professionnelles (les informations fournies sur leurs relations hors agriculture restant assez succinctes) ; là encore, c'est une hypothèse qui me semble productive, dans la mesure où elle fournit une base à l'appréhension du caractère socialement construit de ces conceptions ; mais au-delà de la mise en évidence du lien pouvant exister entre un certain rapport à la multifonctionnalité et un certain type de réseau (réseau de voisinage et d'entraide vs réseau d'interconnaissance tenant à une forte insertion dans le monde des Organisations professionnelles agricole, par exemple), quelles sont exactement les modalités de cette construction sociale du rapport à la multifonctionnalité des agriculteurs ? Que peut-on dire, en particulier, des relations existant entre les différents points de vue mis en évidence dans la recherche présentée ? Ceux qui en sont porteurs débattent-ils entre eux et quelle est la nature de ces débats ? Si le sens donné par les agriculteurs à la fabrication du paysage correspond à certains jugements sur l'action qui convient, ces jugements s'effectuent en fonction de la place qu'occupent ceux qui les formulent dans une certaine structure établie (défendue ou contestée) de la profession agricole. La question du paysage ne doit-elle pas être alors appréhendée au regard aussi de la manière dont elle est mobilisée et utilisée, comme argument à charge ou à décharge, dans des jeux de réévaluation (de dévalorisation et de revalorisation) des différentes positions entre lesquelles se distribue aujourd'hui l'exercice de l'agriculture ? Quels sont ces jeux et peut-on analyser le rapport des agriculteurs à la multifonctionnalité sans croiser, cette fois, une sociologie de la connaissance et une sociologie du champ professionnel agricole ?

Troisième point : dans cette communication, il est mis en évidence une certaine distribution des conceptions qu'ont les agriculteurs de ce qu'est et de ce que doit être leur contribution à une fonction paysagère et une

certaine distribution aussi de leurs manières de s'engager dans des mesures destinées à promouvoir une telle fonction ; cette approche typologique, parfois critiquée compte tenu des effectifs généralement assez limités enquêtés dans le cadre de recherches compréhensives, m'apparaît cependant bien légitime, dans la mesure où elle permet d'accéder à la structure, aux ressorts et à la dynamique des débats qui conditionnent ce que les agriculteurs vont finalement faire des nouvelles exigences qui leur sont adressées ; mais alors, un effort de mise en perspective des diverses typologies de ce genre auxquelles ont pu donner lieu les multiples études de cas menées par la Recherche sur la mise en œuvre de mesures agri-environnementales ne serait-il pas à engager ? Un travail systématique de confrontation ne serait-il pas nécessaire pour préciser les nouvelles lignes de partage que les attentes s'exprimant aujourd'hui dans ce domaine induisent dans la profession agricole ? Celles que révèlent et génèrent les actions menées en matière de paysage sont-elles les mêmes, par exemple, que celles qui se manifestent autour des actions menées en matière de biodiversité ou de préservation de la qualité des eaux ? C'est là un type de question qui serait à creuser, selon moi, pour avancer dans la compréhension des mouvements de décomposition et de recomposition actuellement à l'œuvre dans cette profession, mouvements dont la multifonctionnalité est à la fois un analyseur et un opérateur.

Une observation, pour finir : dans un certain nombre d'interventions faites depuis le début de ce séminaire, j'ai cru percevoir une sorte d'opposition établie entre deux logiques, la logique « marchande », d'une part, et une logique « identitaire », d'autre part, la thématique de la multifonctionnalité étant alors mise en avant en tant que moyen de résistance à un processus généralisé de marchandisation réducteur sinon destructeur (cf. l'association fréquemment établie entre la multifonctionnalité et un modèle culturel particulier, propre à l'agriculture française ou européenne, vu comme rempart contre la globalisation et son cortège de dérégulations) ; ce que nous montre bien, pourtant, l'étude de Philippe Deuffic et Jacqueline Candau, c'est que la réalité entre difficilement dans une telle dichotomie ; l'identité des agriculteurs « tourne » aussi au marché, même si c'est de manière extrêmement ambivalente. On peut alors voir, et dénoncer, dans cet état de choses le résultat d'une vaste manipulation idéologique et opposer à cette illusion un contre-modèle que, par un étrange retournement, l'on s'efforcera de promouvoir et de diffuser suivant des modalités qui évoquent parfois fortement la grande modernisation des années 50 – 60, en mobilisant tout un arsenal de scientificité pour justifier que l'agriculture devrait être maintenant multifonctionnelle. On peut aussi se demander si l'invention, souhaitable, d'une autre agriculture, ne repose pas davantage sur l'issue que les agriculteurs et, plus largement, tous ceux qui participent à l'orientation et à la régulation de l'agriculture, parviendront à trouver aux problèmes que leur posent les ambiguïtés et les tensions auxquelles ils sont actuellement confrontés dans l'exercice de leur métier, le rôle de la recherche, dans ces conditions, étant essentiellement de travailler à l'explicitation de ces ambiguïtés et tensions pour faciliter, en l'éclairant, le débat public qu'appelle le traitement de ces problèmes.

## Références bibliographiques

- Berger P., Luckmann T., 1986. *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksiek. Paris, 288 p.
- Berque A., 1995. *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse*. Paris, éditions Hazan, 190 p.
- Bourdieu P., 1977. Une classe d'objet. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, p. 2-5.
- Candau J., Chabert M., 2003. La multifonctionnalité, un sens en discussion. La place accordée au paysage dans le projet agricole de la Dordogne, in Caron P. et Pivot J-M. (coord.). *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, vol.3, Éditions Cemagref-Inra-Cirad, p. 71-87.
- Deffontaines J.P., 1998. *Les sentiers d'un géoagronome*. Éditions Arguments, Paris, 360 p.
- De la Soudière M., 1991, Paysages et altérité. En quête de « cultures paysagères » : réflexion méthodologique. *Études rurales*, 121-124 : 141-150.
- Deuffic P., 2003. *Le paysage au goût des autres. Appropriation de la notion de paysage par les agriculteurs contractants au projet de CTE collectif du Pays des Bastides (Dordogne)*. Cemagref, Cestas, 30 p.
- Droz Y., Miéville-Ott V., 2001. *On achève bien les paysans*. Georg éditeur, Genève, 202 p.
- Dupré L., 2001. Relancer une activité agricole traditionnelle en (re)qualifiant son paysage? Quand une châtaigneraie ardéchoise devient « paysage de reconquête ». In: *Dynamique rurale. Environnement et stratégies spatiales*, (Berger A éd.). CNRS, Université Paul Valéry, 13 et 14 septembre 2001, Montpellier, p. 451-458.
- Laurent C., 1994. L'agriculture paysagiste : du discours aux réalités. *Natures Sciences Sociétés*, 2 (3) : 231-242.
- Lémery B., 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail*, vol. 45, p. 9-25.
- Luginbühl Y., 2001. La demande sociale de paysage. In *Conseil National du Paysage, rapport de la séance inaugurale du 28 mai 2001*, Ministère de l'écologie et du développement durable, Paris, p. 11-30.
- Rémy J., 1998. Quelle(s) culture(s) de l'environnement ? *Ruralia*, 2 : 85-103.
- Rémy J., 2000. Multifonctionnalité agricole et pluralité sociale : Les contrats territoriaux d'exploitation. *Aménagement et Nature*, 136 : 25-36.
- Schutz, A., 1987. *Le chercheur et le quotidien*. Méridiens Klincksiek, Paris, 286 p.
- Williams R., 1977. Plaisantes perspectives. Invention du paysage et abolition du paysan. *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 17-18 : 29-36.



# Multifonctionnalité de l'agriculture : demandes locales et attitudes des agriculteurs

*Multifunctionality of agriculture: local demands  
and farmers' attitudes*

**Anne GUILLAUMIN, Dominique BOUSQUET, Arnault VILLARET**

*Institut de l'Elevage  
149 rue de Bercy  
75 595 Paris cedex 12  
anne.guillaumin@inst-elevage.asso.fr*

## **Résumé**

Le projet de recherche a consisté à enquêter, sur cinq petites régions aux caractéristiques contrastées, auprès d'acteurs locaux puis d'agriculteurs. Ces enquêtes ont permis de préciser une série de demandes adressées au monde agricole, que l'on peut classer sous les axes de la durabilité : économique, social et environnemental. Ces demandes sont très différentes suivant les territoires. Les agriculteurs enquêtés peuvent être classés dans cinq groupes d'attitudes par rapport aux demandes sociales et environnementales, attitudes qui vont d'un refus de ces demandes à une volonté d'y répondre activement. En outre, ces enquêtes ont permis de faire apparaître un mal-être chez les agriculteurs, que l'on peut qualifier de crise d'identité professionnelle.

## **Abstract**

*This research project consisted in investigating five small regions with different characteristics. We met first the local actors and then the farmers. These inquiries allowed us to define a series of demands for the agricultural world, which we can classify under the main categories of sustainability: economic, social and environmental. These demands vary widely, depending on the territories. The farmers can be classified in five groups of attitudes with regard to social and environmental demands, ranging from a refusal of these demands to a will to actively meet them. These inquiries also enabled us to perceive in the farmers' talk a feeling of discomfort that we can qualify as a professional identity crisis.*

## **I La multifonctionnalité comme réponse à des demandes locales**

La multifonctionnalité de l'agriculture traduit la reconnaissance de l'agriculture non seulement comme un secteur économique fournisseur de matières premières mais aussi comme une activité permettant d'assurer l'équilibre des territoires et de l'emploi et la gestion de l'espace et des ressources naturelles (Laurent, 2002).

Dans le programme de recherche inter instituts techniques sur la multifonctionnalité de l'agriculture<sup>55</sup>, nous cherchons à préciser :

- le contenu et la traduction concrète de ce concept sur le terrain ;
- la façon dont il est perçu par les acteurs locaux et les agriculteurs ;
- les actions à engager par le développement pour accompagner les agriculteurs vers plus de multifonctionnalité.

Nous avons choisi d'aborder la multifonctionnalité dans une approche territoriale, en considérant qu'elle se définit en réponse à des objectifs assignés localement à l'agriculture (Blanchemanche *et al.*, 2000).

### **I.1 Des petites régions aux enjeux variés**

Dans cinq zones aux problématiques variées (figure 1), nous avons rencontré des acteurs locaux (élus locaux, animateurs de développement local ou touristique, responsables professionnels agricoles, associations) pour connaître les demandes qu'ils adressaient à l'agriculture locale, puis des agriculteurs pour confronter leurs points de vue avec celui des acteurs locaux.

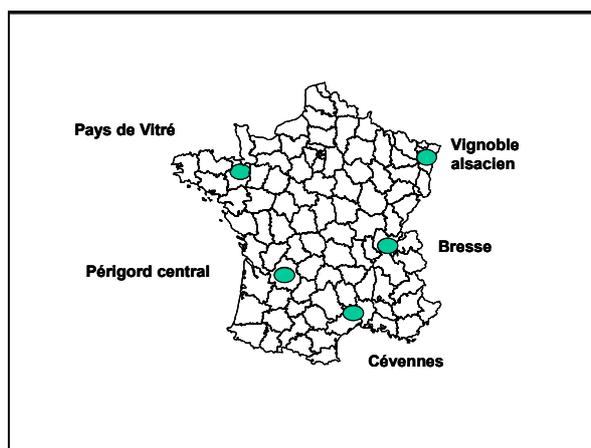
Pour déterminer les enjeux et les demandes au monde agricole dans ces petits territoires (de deux à sept cantons), près de cent vingt acteurs locaux ont été rencontrés, dont plus de soixante-dix hors du milieu agricole. Ces enquêtes qui étaient menées sous formes d'entretiens demi-directifs approfondis ont été complétées par des analyses bibliographiques.

Dans trois territoires, les enjeux dominants pour l'agriculture et les fonctions qu'elle remplit sont identifiés de façon claire et avec une relative unanimité.

Dans le pays de Vitré, à l'Est du département de l'Ille-et-Vilaine, les filières animales sont dominantes avec des bovins, des porcs et des volailles. Dans cette zone, il existe un consensus fort autour de la nécessité de reconquérir la qualité de l'eau et dans une moindre mesure autour de la volonté de maintenir une agriculture dynamique, source d'emplois directs et indirects. Si l'impact positif du secteur agricole sur l'économie locale est souligné (le poids du secteur primaire et de l'agroalimentaire y est très important), un rééquilibrage de son développement au profit de l'environnement, tout en préservant un tissu dense d'exploitations agricoles, apparaît comme le principal enjeu.

---

<sup>55</sup> Le Comité technique du projet de recherche comprend, outre les auteurs de l'article Christophe Perrot, Edmond Tchakérian, Institut de l'Élevage, Onésime Teffene, ITP, Sylvain Gallot, ITAVI, Bernard Hennion, CTIFL, Jean-Luc Demars, ITV-France.



**Figure 1.** Localisation des études de cas.

Dans les Cévennes, l'agriculture est représentée par les filières ovines et caprines (AOC Pélardon), mais aussi la production d'oignons doux AOC et de châtaignes. Dans cette zone, le maintien de l'ouverture du milieu apparaît comme l'une des principales fonctions attribuées à l'agriculture, que ce soit dans un objectif paysager, de sécurité (défense contre les incendies), environnemental ou économique (tourisme). De façon aussi importante, nos interlocuteurs soulignent la nécessité de la présence d'une population permanente d'exploitations agricoles comme un moyen de préserver un minimum d'habitants, de vie sociale et de culture locale dans cette zone de très faible densité de population (11 h/km<sup>2</sup>).

Dans la communauté de communes de Ribeauvillé et de la vallée de la Weiss dans le Haut-Rhin, les productions sont le vin, les bovins lait ou viande en montagne et le maïs dans la plaine. Le partage de l'espace dans un piémont de très forte densité d'habitation (plus de 200 h/km<sup>2</sup>) apparaît pour tous les acteurs comme l'enjeu principal de la zone. L'agriculture est particulièrement concernée car elle doit permettre de maintenir des espaces cultivés entre les espaces bâtis (villages, zones industrielles et artisanales). Les aspects économiques liés à la production viticole, qu'ils soient directs ou indirects (par le biais du tourisme sur la route des Vins d'Alsace) ont été relativement peu cités. Le maintien de la biodiversité apparaît pour certains acteurs comme un enjeu très important en particulier la préservation des vergers à la périphérie des villages et les pelouses calcaires.

Dans les autres zones (Bresse de l'Ain et Périgord central), les enjeux pour une agriculture participant au développement global d'un territoire sont beaucoup plus diffus, chaque type d'acteur développant un thème qui lui est particulier sans qu'une convergence aussi nette se dégage.

Dans la Bresse, la préservation des structures bocagères représente le seul point de convergence, sans pour autant qu'il ait été présenté comme prioritaire. L'amélioration des relations et de la cohabitation entre agriculteurs, néo-ruraux et citadins est également une préoccupation qui est mise en avant, au moins dans le canton de Montrevel en Bresse qui se trouve en zone périurbaine (200 habitants par km<sup>2</sup> contre 15 dans les zones les plus rurales) et ce d'autant plus que l'habitat est traditionnellement dispersé.

L'agriculture n'est pas apparue dans nos entretiens comme un enjeu central pour le développement de la zone... alors même que l'identité bressane repose essentiellement sur la notoriété de la volaille de Bresse. Cette production représente un poids économique très faible avec moins de 5 % de la production avicole mais des retombées économiques importantes en termes d'image pour les acteurs du tourisme et de l'agroalimentaire. Elle est actuellement en déclin (vieillesse des producteurs, faible organisation de la filière, poids du cahier des charges de l'AOC, la seule existante en volaille).

Dans le Périgord central, en Dordogne, une demande unanime s'exprime sur le thème de la « qualité »... mais sur des axes très divers selon l'interlocuteur : celui de l'accueil touristique, des produits, des pratiques de production, du milieu naturel... Le grand nombre (plus de 15) et la diversité des productions et des filières présentes (de la fraise au canard gras, en passant par la production laitière et des productions traditionnelles telles que les noix et les châtaignes), ainsi que, peut-être, la proximité du Périgord Noir ayant su allier ces différents aspects, ne sont sans doute pas étrangers à cette situation.

Ces enquêtes ont montré que l'environnement agricole local et ses caractéristiques sont souvent mal connus par les personnes rencontrées lorsqu'elles ne font pas partie du milieu professionnel. Leurs demandes se révèlent soit très ponctuelles et fortement dépendantes de leur secteur d'activité, soit très générales, semblant influencées avant tout par l'actualité locale (ou nationale) immédiate.

On voit aussi que si des demandes individuelles claires peuvent apparaître dans le discours des différents acteurs rencontrés, rares sont les lieux où des attentes locales peuvent être mises en commun, négociées et affichées comme une demande sociale construite. Des initiatives de collectifs publics peuvent cependant contribuer à développer des débats collectifs sur l'avenir du territoire et le rôle que peut y jouer l'agriculture, comme dans la communauté de communes de Montrevel en Bresse autour de l'Agenda 21 de développement durable.

Certaines contributions très nettes de l'agriculture aux zones d'études (tel l'impact paysager du vignoble en Alsace) sont peu exprimées spontanément comme fonctions importantes de l'agriculture. Il semble que de telles fonctions ne sont reconnues que lorsqu'elles sont fragilisées ou se dégradent (cas du bocage en Bresse ou de l'ouverture du paysage en Cévennes). La même constatation avait été faite lors d'une étude en Ille-et-Vilaine (Beuret, 1997).

## II Des demandes à l'agriculture de diverses natures parfois contradictoires

Les demandes des acteurs locaux à l'agriculture peuvent être présentées de façon synthétique sous la forme d'un tableau reprenant les axes de la durabilité : économique, social et environnemental (les demandes les plus fortes apparaissent en gras).

**Tableau 1.** Principales demandes adressées à l'agriculture selon les zones.

Axes / zones	Pays de Vitré	Périgord central	Vignoble alsacien	Cévennes	Bresse
Economique	<b>Maintien d'une agriculture dynamique (emploi)</b>	<b>Développer les produits de qualité</b> Développer la vente directe, le tourisme, la filière bois		Développer les produits de qualité	Maintien de la filière volaille de Bresse (pour l'image de la région)
Social	Maintien d'une agriculture « à taille humaine »  Accueil des populations citadines (notamment randonnée)	Développer les échanges producteurs / consommateurs Faciliter le multi-usage de l'espace	Maintenir des surfaces agricoles entre les villages (coupures vertes)	Présence d'une population permanente Faciliter le multi-usage de l'espace	Maintien d'une agriculture « à taille humaine » Faciliter la cohabitation avec non-agriculteurs
Environnement	<b>Reconquête de la qualité de l'eau</b> Maintien du bocage	Préserver le paysage (alternance de parcelles boisées et cultivées)	<b>Maintenir une faune et une flore spécifique</b> (vergers, pelouses calcaires) Préserver le paysage de vigne	<b>Maintien d'un paysage ouvert</b>	<b>Entretien un paysage de bocage</b>

Les demandes exprimées sont très différentes d'une zone à l'autre, ce qui confirme notre hypothèse d'une définition de la multifonctionnalité à adapter aux territoires. Elles peuvent parfois être relativement contradictoires comme, en Bretagne, la volonté concomitante de maintenir des filières (et du volume de production) et de reconquérir la qualité de l'eau. Ces demandes peuvent émaner d'acteurs différents ou révéler une contradiction dans le discours ou les actions d'un même acteur. Par exemple, en Alsace, les élus souhaitent à la fois garder des coupures vertes entre les villages et réaliser des programmes de lotissements ou de zones artisanales. A noter que des demandes d'ordre « général » comme la sécurité sanitaire, ou le respect du bien-être animal, ne sont pas apparues explicitement chez les acteurs locaux rencontrés.

### III Fonctions sociales et environnementales : les agriculteurs entre rejet et adhésion

Après cette première étape d'identification des demandes, plus de soixante-dix agriculteurs ont été rencontrés dans les cinq zones, pour confronter leur vision du rôle de l'agriculture aux demandes des acteurs locaux. Dans chaque zone, l'échantillonnage a été raisonné sur la base d'une typologie des exploitations vis-à-vis de la multifonctionnalité élaborée lors de la phase précédente.

Les enquêtes ont été menées sous la forme d'entretiens semi-directifs visant à mettre en évidence les attitudes des agriculteurs enquêtés sur ce thème. Les principaux axes du guide d'entretien étaient la présentation de l'exploitation, des projets des exploitants et la perception des attentes locales vis-à-vis de l'agriculture. A noter que le terme de multifonctionnalité n'était pas utilisé.

Comme pour la phase précédente d'entretiens auprès des acteurs locaux, l'échantillonnage recherchait la diversité, tant en termes de systèmes de production que d'attitude des agriculteurs vis-à-vis de la multifonctionnalité. Cependant les agriculteurs rencontrés sont tous dans la sphère de l'agriculture « professionnelle » même si dans certaines zones les petites exploitations et les agriculteurs pluriactifs ont un rôle certain en matière d'entretien du territoire.

Nous pouvons distinguer cinq groupes d'agriculteurs, suivant leur attitude face aux différentes fonctions de l'agriculture (tableau 2).

**Tableau 2.** Les six types d'agriculteurs par rapport à la multifonctionnalité.

Priorité	Fonction de production	Fonctions environnementales et sociales	Réactions par rapport aux demandes sociales
A Produire plus	La seule	Refusées (sauf relations de voisinage)	Défensives
B Optimiser ses résultats	La principale	Sous-produit	Attentives ou attentistes
C Gérer le patrimoine familial	La principale	Co-produit	Intégrées au système
D Vivre au pays	Importante	Revendiquées comme produit	Actives, voire pro-actives
E Le produit	La seule	Par l'intermédiaire du produit	Peu concernées

### **III.1 Les agriculteurs qui ne reconnaissent qu'une fonction de production à leur exploitation (groupe A)**

Ces agriculteurs souhaitent avoir la possibilité de produire davantage et s'inscrivent souvent dans une problématique centrée sur une recherche de compétitivité internationale. Ils perçoivent les demandes de la société comme des contraintes, sans volonté ou réelle possibilité (pour certains agriculteurs en intégration, en production avicole ou porcine par exemple) de faire évoluer leur système d'exploitation pour les prendre en compte. Dans certains cas, l'augmentation des volumes de production reste un objectif prégnant.

Extrait du discours d'un agriculteur du groupe A.

*« Vous ne pouvez pas demander à des agriculteurs d'être performants et vous balancer en pâture sur le marché mondial, et dire que votre ferme, elle doit être jolie, il y a un sentier pédestre qui va passer pas loin, et que les gens qui sont au 35 h qui passent 3 j/semaine à se balader, il faut qu'ils voient des arbres. Tout ça j'en ai rien à foutre parce que c'est pas ça qui me fait vivre. Aujourd'hui je veux encore être producteur, peut-être que je me plante mais mon but, c'est de produire, c'est pour ça que j'ai choisi ce métier, c'est pas pour être jardinier du coin ». [Éleveur de vaches allaitantes et de porcs, Bresse]*

Ces agriculteurs cherchent peu à s'intégrer dans de nouvelles démarches ou projets non liés à la production proprement dite. Ils sont fréquemment en position défensive. Leurs critiques des primes PAC et des subventions, dans le cadre des mesures agri-environnementales par exemple, sont souvent vives. Cependant, la plupart de ces agriculteurs mettent en œuvre des pratiques qui leur permettent de garder de bonnes relations de voisinage : par exemple les éleveurs de porcs préviennent avant les épandages de lisier et l'ensemble des agriculteurs nettoient les routes s'ils les ont salies.

### **III.2 Les agriculteurs qui se conçoivent d'abord comme des producteurs, mais intègrent certaines demandes, notamment environnementales, dans la conduite de leurs exploitations (groupe B)**

La démarche de ces agriculteurs se traduit alors par une évolution dans certaines pratiques et avant tout dans une optique d'optimisation de la gestion technico-économique de leurs systèmes d'exploitation. Dans cette optique, la diminution des doses d'intrants, par exemple, vise avant tout à réduire les coûts de production. Certains de ces agriculteurs peuvent reconnaître leurs autres fonctions mais comme sous-produit de leur fonction de production. Ils ne refusent pas les aides agri-environnementales, mais les considèrent comme une obligation économique (en contre partie des nouvelles exigences qui sont adressées).

### **III.3 Les agriculteurs qui considèrent les fonctions sociales et environnementales, qu'ils pensent remplir relativement bien, comme des co-produits de la fonction de production (groupe C)**

Ces exploitants ont pour principal objectif de maintenir le système de production familial en privilégiant les stratégies d'adaptation progressive au changement. Ils ont des systèmes de production assez proches de ceux qui sont attendus par la société. Ils correspondent à une image plus « traditionnelle » de l'agriculture, souvent mise en avant dans les présentations touristiques des régions.

Ils reconnaissent répondre assez bien aux demandes sociales, mais considèrent que ces fonctions sont liées à l'activité de production et ne souhaitent pas être rémunérés pour cela. Ils peuvent éventuellement participer à des actions agri-environnementales pour des raisons économiques si les cahiers des charges n'entraînent pas trop de modifications de pratiques.

Extrait du discours d'un agriculteur du groupe B.

*« C'est par le maintien des animaux qu'on entretient l'espace. Parce que si demain on me dit : on te donne tant d'argent pour broyer tant de km de haies, je me sens dégradé dans ma fonction d'agriculteur. C'est tout, j'entretiens les buissons, parce qu'il faut que les vaches pâturent dans les prés, et c'est quelque chose qui va de pair. Mais si demain on me paye pour tailler les buissons...c'est pour ça que je n'ai pas fait de CTE, c'est clair, mais j'estime que c'est pas valorisant ». [Eleveur de vaches allaitantes, porcs et volailles AOC, Bresse]*

### **III.4 Les agriculteurs qui revendiquent des fonctions de prestations de service ou environnementales en synergie avec leurs activités de production agricole (groupe D)**

Pour ces agriculteurs, dont la priorité est de vivre au pays, d'être accepté dans un territoire, les fonctions sociales et environnementales sont conçues comme des produits à part entière de l'exploitation. Très ouverts à une participation active à la vie locale, ils affichent une volonté de conduire leur exploitation en lien direct avec le contexte social et environnemental du territoire dans lequel elle s'inscrit.

Extrait du discours d'un agriculteur du groupe D

*« Moi quand je replante des haies, j'ai encore des collègues qui arrachent des buissons, qui arrachent tout. (...) C'est le côté paysage, c'est le côté aussi fonctionnel pour les volailles, ça fait de l'ombre, elles aiment ça. Et puis effectivement, ça a aussi un côté esthétique. (...) Donc je crois qu'il faut être logique, la nature nous donne tout, il faut essayer de la comprendre, de la respecter, tout ça ». éleveurs [Eleveurs de vaches allaitantes et volailles AOC, avec ferme auberge, Bresse].*

### **III.5 Des agriculteurs qui mettent toute leur fierté dans la production d'un produit de qualité et se soucient moins de leur impact sur l'environnement (groupe E)**

Ces agriculteurs sont souvent également transformateurs et parfois vendeurs. Ils sont très concernés par la qualité de leur produit et sont moins enclins à s'intéresser aux demandes sociales en lien avec le territoire ou l'environnement. Quand ils font de la vente directe, ils remarquent que les consommateurs ne sont pas ou peu intéressés par le mode de production. Il semble que de la seule relation de face à face avec l'agriculteur, « celui qui a fait le produit », rassure le client et est un gage de garantie à ses yeux. L'exemple typique d'agriculteur du groupe E est le viticulteur alsacien qui fait de la vente directe mais l'on peut retrouver ce type dans beaucoup de productions, par exemple les producteurs de foie gras.

## **IV Une crise d'identité professionnelle suite à l'évolution de la place de la libre entreprise, de la rémunération par le marché, de la propriété privée et du travail dans le métier d'agriculteur**

Une fraction importante des agriculteurs semble être indécise face aux changements récents du contexte agricole et des demandes diverses de la société. S'ils ressentent bien que leur système d'exploitation doit évoluer face aux mutations actuelles, ils vivent difficilement cette situation. Leurs réflexions ne leur ont pas encore permis de trouver jusqu'à maintenant un projet concret pour l'évolution de leur exploitation.

Cette situation, qui nous semble s'apparenter à une crise d'identité professionnelle (Dubar, 2001) semble trouver ses origines dans la remise en cause grandissante des valeurs centrales du métier d'agriculteur, tel qu'ils le concevaient.

- *La libre entreprise* : le contingentement des productions dans le cadre des réformes de la PAC apparaît comme une contrainte forte à la libre orientation des activités menées dans l'exploitation. A cette situation s'ajoutent progressivement les nombreux cahiers des charges à respecter, que ce soit dans le cadre agri-environnemental ou dans les filières de commercialisation. Les pratiques de culture et d'élevage apparaissent de plus en plus « dictées » par des agents extérieurs à l'exploitation (secteurs amont et aval) ou même au milieu agricole (la « société »), desquels l'agriculteur se sent de plus en plus dépendant.
- *La rémunération par le marché* : le passage d'un soutien aux produits par le marché à un soutien direct par les primes, apparaissant comme un soutien à la personne et au revenu, est vécu comme une « fonctionnarisation » du métier (Droz, Miéville-Ot, 2001) « On ne vit plus de nos produits mais d'aides publiques ». Cette situation, est ressentie à la fois comme de l'assistanat et comme l'instauration d'un rapport de subordination par les contrôles — conditionnant les soutiens — qu'elle implique.

Ainsi ressort un sentiment d'ingérence de tiers dans le mode de conduite de l'exploitation déjà souligné précédemment.

- La propriété privée : l'espace rural est à la fois un bien d'appropriation privée pour l'agriculteur et un bien commun pour les habitants et les touristes dans ses dimensions paysagères, patrimoniales, récréatifs... Les droits et les devoirs liés à l'usage par l'agriculteur de cet espace ont été longtemps indéterminés ou, pour le moins, déterminés tacitement. Avec les évolutions récentes, ce libre usage est de plus en plus soumis à des accords réglementaires et contractuels, et non plus conventionnels (Beuret, 1997). Des conflits émergent, liés à des usages pourtant traditionnels (chasse, récolte des champignons dans le Périgord) ou en développement (randonnée, VTT). Ce partage grandissant de l'espace rural est, lui aussi, vécu comme une perte de pouvoir et de maîtrise de l'agriculteur sur le support même de son activité.

- Le travail : le courage au travail et un fort investissement personnel dans son métier a été, et est toujours pour beaucoup d'agriculteurs, une source de reconnaissance professionnelle et de valorisation personnelle. Mais, le développement du travail à l'extérieur avec des horaires plus fixes de l'épouse, l'aspiration des jeunes à bénéficier d'un statut moins contraignant remettent fortement en cause cette valeur centrale du métier. La présence de plus en plus visible en milieu rural de citadins bénéficiant de la réduction du temps de travail dans d'autres secteurs d'activité ne fait qu'accentuer ce sentiment. Et ce d'autant plus que le lieu de travail des uns se convertit en espace à partager pour les loisirs des autres...

Outre les aspects purement techniques et méthodologiques, la reconnaissance et la valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture se heurtent donc à une nécessaire renégociation de l'identité professionnelle des agriculteurs.

## **V Confronter les attitudes aux pratiques**

La suite du projet de recherche consiste à confronter les attitudes des agriculteurs à leurs pratiques et à comparer thème après thème la demande sociale et l'impact de l'exploitation. Pour ce faire, nous conduiront dix enquêtes en exploitation par zone pour analyser l'évolution récente des pratiques des agriculteurs et leur impact économique, environnemental et social sur le territoire. Les agriculteurs de l'enquête seront choisis pour tenir compte de la diversité des attitudes et des systèmes de production. La méthode retenue reprend les différentes demandes à l'agriculture de la zone et associe pour chacune un certain nombre d'indicateurs. Elle est à la fois qualitative (motivations et freins au changement de pratique, difficultés techniques, organisationnelles, économiques rencontrées) et plus quantitative (indicateurs technico-économique, de moyens, par exemple, nombre de jours pour entretien des haies ou d'estimation d'impact, par exemple bilan des minéraux sur l'exploitation).

La dernière étape sera la synthèse des différents travaux pour aboutir à la proposition d'actions d'accompagnement des agriculteurs en tenant compte de leurs attitudes et des difficultés (techniques, économiques, organisationnelles...) qu'ils ont rencontrées.

## **Discutant**

### **Dominique LEGROS**

*FAO, SDAR*

*Via delle terme di Caracalla*

*00100 Rome, Italie*

*dominique.legros@fao.org*

L'existence même d'un travail inter-institut sur la multifonctionnalité de l'agriculture, avec une démarche s'appuyant sur une approche territorialisée, transversale, abordant des dimensions sociologiques au travers de l'analyse des attitudes des agriculteurs mérite en soi d'être distinguée. Ce type de travail ainsi que des groupes de réflexion inter institut qui se font jour témoignent d'une évolution des pratiques professionnelles, adaptée à des problématiques nécessitant une approche systémique et à l'importance croissante de la dimension territoriale.

Les enseignements qui en sont tirés pourraient intéresser un collectif un peu plus large au sein des instituts impliqués dans cette étude et mériteraient d'être diffusés dans le cadre du dispositif recherche formation développement, des apprentissages communs pouvant sans doute apprendre à travailler mieux et différemment.

S'agissant de résultats intermédiaires, l'analyse de certains aspects mériterait d'être approfondie. Ainsi certains éléments de la typologie des agriculteurs, plus novateurs, tels que leur positionnement face aux aides, au prix des produits, aux modes de soutien et d'incitation pourraient être précisés, les données figurant dans les questionnaires. La contribution d'un sociologue pourrait également être envisagée. Un recoupement avec des informations précisant le profil des agriculteurs, par exemple leur âge, les perspectives de reprise de l'exploitation, leur formation, leur origine agricole ou urbaine, voire leur appartenance syndicale permettrait sans doute également de préciser ces résultats. Par ailleurs, une analyse croisée avec des travaux de même nature, comme ceux présentés par l'INRA dans le cadre de ce séminaire, enrichirait les résultats.

Le manque de lieux de débat et de construction de la demande sociale, souligné dans le rapport, apparaît effectivement comme un point essentiel. Un autre enjeu est la gestion de la complexité, de la diversité. Diversité spatiale et temporelle, mais aussi diversité des acteurs, agricoles et non agricoles, qui exige de nouveaux outils, de nouvelles méthodes d'approche

et de nouvelles compétences, par exemple sur la gestion de conflit, la construction de consensus, l'élaboration de scénarios, autre façon d'approcher le futur mais aussi la réalité d'aujourd'hui. Il apparaît nécessaire de revisiter notre propre profession, nos méthodes de travail et de développer un travail d'équipe pluridisciplinaire.

Pour le département du développement durable de la FAO, les freins à une évolution vers une agriculture et un développement rural durables se posent non seulement en termes de références techniques mais aussi de politiques ou de fonctionnement des institutions. Qu'il s'agisse de pays développés ou en voie de développement, le dialogue interministériel et la conception de politiques intégrées restent insuffisants. Les questions de décentralisation, de passage d'une échelle territoriale à une autre, d'articulation des politiques, de participation de la société civile à l'élaboration des politiques et au débat local, ainsi que de fonctionnement des institutions, par exemple de l'appareil de développement, sont au cœur des débats. Ces éléments politiques et institutionnels devraient être pris en compte dans la partie du rapport qui traitera des recommandations.

Enfin, ces travaux, mais plus généralement les publications de la recherche française, mériteraient d'être plus largement connus et accessibles, ce qui exige une traduction en anglais pour que l'expérience acquise en France ou dans les pays francophones soit prise en considération dans les organismes internationaux, tout particulièrement sur des sujets tels que le développement durable, la multifonctionnalité de l'agriculture et les approches territoriales.

## Références bibliographiques

Beuret J.E., 1997. *L'agriculture dans l'espace rural, quelles demandes pour quelles fonctions ?* Economie rurale, 242 : 45-52.

Blanchemanche S., Laurent C., Mouriaux M.-F., Peskine E., 2000. *Multifonctionnalité de l'agriculture et statuts d'activité*, Economie rurale, 260 : 41-51.

Dubar C., 2001. *La crise des identités, l'interprétation d'une mutation*. Le lien social Ed. PUF, 239 p.

Droz Y., Miéville-Ott V., 2001. *On achève bien les paysans. Reconstruire une identité paysanne dans un monde incertain*. Georg éd., 202 p.

Laurent C., 2002. Le débat scientifique sur la multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques. Actes du colloque SFER. *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Educagri éd., p. 253-270.

# Le CTE : un bilan en demi-teintes révélateur des tensions de l'agriculture française ?

*The CTE: does limited success reveal tensions in French agriculture?*

**François LÉGER<sup>\*</sup>, Dominique VOLLET<sup>\*\*</sup>, Ghislaine URBANO<sup>\*\*\*</sup>**

*\*INA-PG, UMR SADAPT ; 16 rue Claude Bernard, 75231 paris cedex 05  
leger@inapg.fr*

*\*\*Cemagref, Unité Dynamiques et fonctions des espaces ruraux, 24 avenue des Landais, BP50085, 63172 Aubière Cedex, dominique.vollet@cemagref.fr*

*\*\*\*MAAPAR, DAF, Bureau de l'évaluation, 78 rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP,  
ghislaine.urbano@agriculture.gouv.fr*

## Résumé

De 2000 à 2002, le programme CTE a constitué le principal mode d'application française du règlement de développement rural européen. Il était présenté comme l'instrument d'une territorialisation de l'action publique, au service d'un développement durable passant par la promotion de la multifonctionnalité de l'agriculture. L'évaluation réalisée à mi-parcours montre toutefois que ses conditions de mise en œuvre n'ont pas permis de réaliser pleinement ces ambitions. Le CTE a permis la généralisation du principe de contractualisation des aides et conduit à faire reconnaître l'environnement comme critère légitime de définition des pratiques agricoles. Néanmoins, les cadres de définition de ces contrats sont, très souvent, demeurés réduits à la seule sphère agricole et leur public à la frange relativement limitée des agriculteurs inscrits dans le jeu habituel des institutions départementales du développement agricole. Cette contribution décrit certaines des limites de ce programme autant que les avancées qu'il a permises. Les unes comme les autres constituent des éléments importants pour penser la politique agricole nationale et européenne en termes de territorialisation et de « ruralisation » de l'action publique.

## Abstract

*From 2000 to 2002, the CTE programme was the main instrument for the enforcement of European rural development regulation in France. It was presented as a tool for "territorialization" of public action and promotion of the multifunctionality of agriculture, both conditions for sustainable development. The mid-term evaluation of this programme has shown that its conditions of implementation did not allow its aims to be met with complete success. It has led to the generalization of the principle of public subsidy contracting, and to legitimate environment as a criterion for the*

*definition of agricultural practices. Nevertheless, the definition of contracts has generally remained limited to the agricultural sphere, and their public to those engaged in the usual game of the institutions of agricultural development. This paper describes some of these limits and the progress achieved, all of which are important for conceiving of European and national policy in terms of rural development.*

## **Introduction**

Le Contrat territorial d'exploitation (CTE) constituait le principal instrument au service du projet de la Loi d'orientation agricole de 1999, concrétisant une « nouvelle approche de la gestion de l'intervention publique » dans une politique qui « prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable »<sup>56</sup>.

Suspendu en août 2002, après le changement de majorité parlementaire, puis arrêté en octobre 2003, il a été assez largement repris dans le programme de contrats d'agriculture durable (CAD), en cours aujourd'hui. Il paraît toutefois intéressant de revenir sur ce qui a été le premier dispositif à grande échelle reposant sur une logique contractuelle englobant toutes les dimensions de l'activité agricole (Berriet-Sollicet *et al.*, 2003). L'évaluation conduite au niveau national révèle en effet les tensions générées par le changement fondamental de paradigme politique que représente le passage d'une agriculture exclusivement « marchande et nourricière » à une agriculture « multifonctionnelle », devant répondre aux attentes diverses et parfois contradictoires de la société en matière de durabilité économique, environnementale et sociale du développement rural (Hervieu, 1999).

Nous appuyant sur le rapport de l'instance nationale d'évaluation du CTE, nous reviendrons tout d'abord sur les finalités de ce programme. Nous présenterons ensuite les principales données permettant d'avancer un diagnostic sur ses effets. Après avoir rappelé les principaux freins et les obstacles à la mise en œuvre de ce programme pouvant expliquer ce diagnostic, nous reviendrons de façon plus détaillée sur ce qui s'est passé, ce qui s'est joué, autour du CTE, pour les agriculteurs et leurs organisations. Pour conclure, nous nous intéresserons à certaines situations où la mise en œuvre du CTE paraît avoir répondu aux ambitions initiales de ce programme, qui permettent d'ouvrir des pistes intéressantes pour les débats actuels et futurs sur le développement agricole et rural.

## **I Les finalités du CTE**

Le programme CTE avait deux finalités principales. La première correspondait à la volonté d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles vis-à-vis des différentes demandes de la société en matière de produits

---

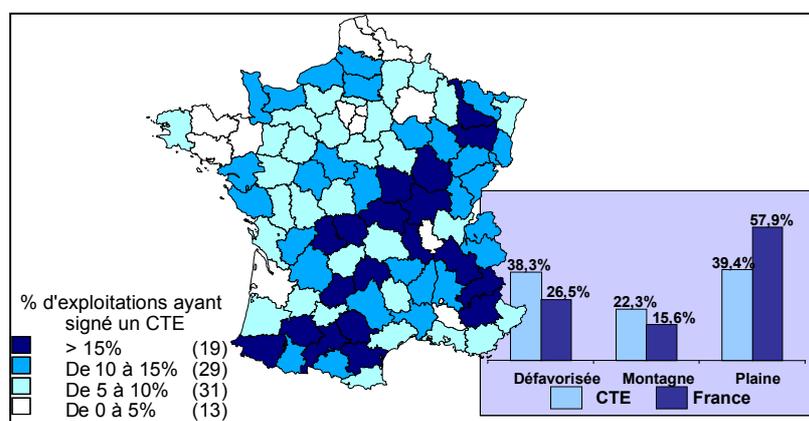
<sup>56</sup> Article premier de la LOA de juillet 1999.

agricoles (qualité, sécurité, traçabilité...), d'environnement (gestion durable des ressources naturelles et des patrimoines ruraux), de développement des espaces ruraux. La formule « *promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture pour un développement durable des territoires ruraux* » résumait cette diversité de champs. La seconde visait à contribuer à la cohésion économique et sociale, en assurant une distribution plus équitable des soutiens publics entre les différents types d'exploitations, de systèmes productifs, des territoires ruraux. L'impact sur l'emploi constituait le point de rencontre de ces deux finalités qui pouvaient apparaître *a priori* contradictoires (Simantov, 1995).

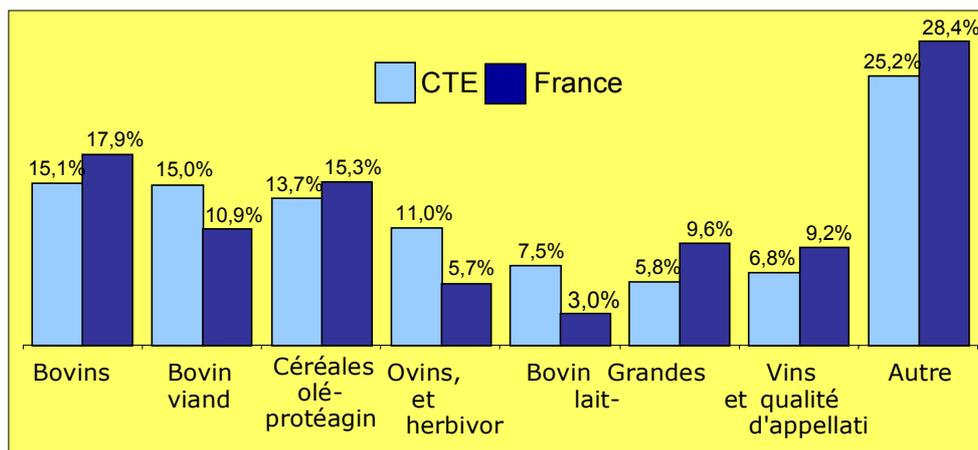
Le programme CTE ambitionnait aussi de transformer les formes de l'intervention publique en direction du secteur agricole, afin d'en renforcer la cohérence et la lisibilité. En optant pour une forme contractuelle, volontaire, limitée dans le temps, il s'agissait d'accentuer la responsabilisation des agriculteurs et de garantir l'efficacité des soutiens. En positionnant ce contrat individuel dans un cadre territorial, il s'agissait de favoriser la cohérence de l'action publique au sein des territoires et de disposer d'un instrument d'incitation pour des actions collectives de développement répondant aux finalités générales du programme.

## II Les résultats majeurs du programme CTE

Au 31 mai 2003, 46 810 contrats individuels avaient été signés. Leur répartition sur le territoire (figure 1) montre que ces signatures se sont principalement opérées au sud d'une ligne Nancy-Bayonne, et plutôt dans les zones de montagne et défavorisée. Le nombre de contrats est beaucoup moins important au nord de cette ligne, dans les départements considérés comme les principaux bénéficiaires des mesures de régulation des marchés du premier pilier de la PAC. L'analyse de la répartition des contrats en fonction des orientations productives explique, pour partie, ce phénomène : c'est dans les productions les plus caractéristiques des départements moins dotés que « l'effet CTE » a été le plus marqué (figure 2).

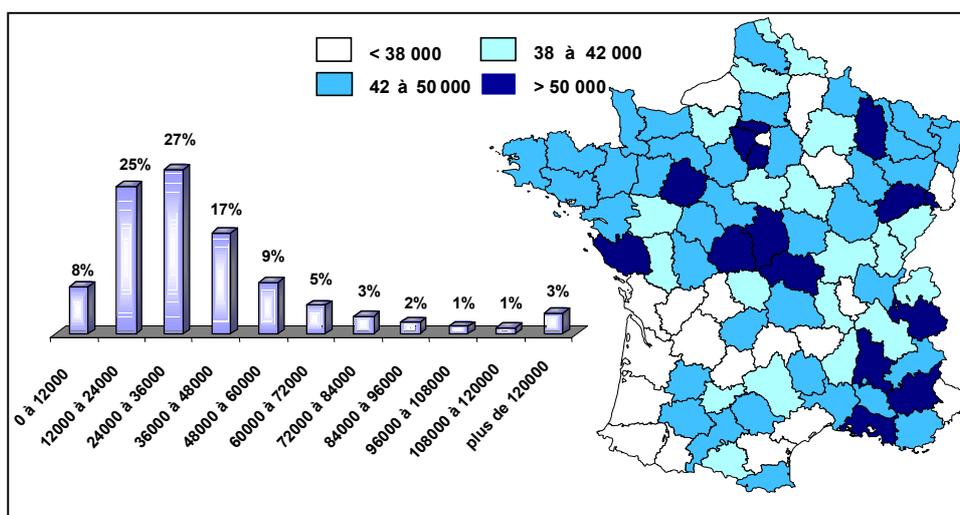


**Figure 1.** Densité de signatures de contrats CTE dans les départements et les régions classées selon leur degré de handicap.



**Figure 2.** Distribution des exploitations ayant signé un CTE selon leur orientation technico-économique (OTEX).

L'étude de la répartition des montants moyens des contrats dessine cependant une géographie différente, quasiment inversée (figure 3). Sur ce critère, ce sont en effet les départements de grandes cultures qui apparaissent les principaux bénéficiaires. Cette observation est à rapprocher du lien fort existant entre volume financier du contrat et taille des exploitations : si on excepte les très petites exploitations de moins de 1 ha, la relation est directement proportionnelle (tableau 1). On voit là le poids des mesures agro-environnementales, contractualisée à la parcelle.



**Figure 3.** Répartition des CTE en fonction de leur montant et montant moyen par département (euros / contrat).

**Tableau 1.** Montant des CTE (euros / contrat) et SAU (ha).

<b>Surface comprise entre</b>	<b>Montant moyen</b>
Moins de un ha	18 657
1 à 4 ha	14 384
4 à 20 ha	21 880
20 à 50 ha	29 814
50 à 100 ha	38 284
100 à 250 ha	52 109
Plus de 250 ha	81 725
<b>Moyenne toutes surfaces</b>	<b>40 000</b>

La finalité d'équité mise en avant pour le CTE apparaît finalement très incomplètement remplie (Vollet et Léger, 2004). Une analyse plus poussée renforce ce constat : le profil type du signataire de CTE est celui d'un exploitant professionnel, et installé sur une structure significativement plus importante que la moyenne des agriculteurs français et ce quelle que soit son orientation productive, plus jeune (autour de 40 ans), plus moderne (ce dont témoigne le nombre important de sociétés, près de 44 %), bien intégré dans les réseaux du conseil agricole.

L'étude des contrats individuels amène également à s'interroger sur leur mode d'élaboration. Le principe, voulu par le législateur, d'un contrat individuel au service d'un projet global d'exploitation conciliant les objectifs propres de l'agriculteur et les objectifs du territoire où s'inscrit son activité semble avoir été exceptionnellement mis en œuvre. Dans leur grande majorité, les contrats apparaissent en effet comme un ensemble de mesures indépendantes (tout particulièrement entre celles du volet « environnemental et territorial » et celles du volet « économique et social »). Sans doute peuvent-elles contribuer à la réalisation des objectifs fixés pour le territoire : après tout, ces mesures ont été proposées à cette fin. On a toutefois le sentiment que la démarche relève plus souvent d'une logique d'optimisation du rapport contraintes / financements que d'une réflexion visant à accompagner les changements nécessaires pour prendre en compte les attentes locales dans le projet d'exploitation.

Le faible nombre de contrats individuels s'intégrant dans un projet collectif de territoire (moins de 15 %) confirme ce diagnostic. L'entrée verticale, sinon par les filières (au sens strict du terme), en tout cas par les catégories de systèmes de production, a pris nettement le pas sur l'approche « horizontale », territoriale et multi-acteurs envisagée par le législateur. Dans le plus grand nombre de situations, le caractère innovant initialement proposé pour la mise en œuvre du programme CTE s'est en quelque sorte dissout dans un dispositif relativement banal de développement sectoriel. Ceci handicape nettement la réalisation des deux finalités, équité et « efficacité multifonctionnelle ».

### III Les origines d'une dérive

L'évaluation du CTE a permis d'identifier un certain nombre de freins ou d'obstacles ayant abouti à cette dérive du programme CTE<sup>57</sup>. Certains tiennent aux attitudes des acteurs impliqués.

- Le scepticisme des agriculteurs et de leurs organisations professionnelles vis-à-vis du programme<sup>58</sup> : la plupart des organismes professionnels redoutaient la remise en cause de l'autonomie décisionnelle des exploitants, mis sous la tutelle de la « demande sociale ». Elles craignaient également que l'application territoriale envisagée aboutisse à une rupture du principe d'égalité d'accès aux aides. Enfin, la volonté de tenir compte de la multifonctionnalité de l'agriculture, impliquait une rupture avec les paradigmes classiques de définition de la performance de l'exploitation agricole, à laquelle les agriculteurs et leurs organisations étaient très incomplètement préparés. Nous reviendrons sur ces questions plus en détail dans la quatrième partie de cet exposé.
- Les inquiétudes des administrations : la complexité des articulations entre niveau territorial, départemental, national et européen, liée à l'intégration du programme CTE au dispositif PDRN/RDR<sup>59</sup> a conduit à rigidifier et à compliquer les procédures. Cette lourdeur administrative, parfois renforcée par la crainte de dérives possibles d'un dispositif dont la mise en œuvre serait l'objet de négociations locales, peut expliquer la tendance parfois observée à privilégier une approche départementale en collaboration avec les partenaires habituels de la profession agricole.
- La mobilisation limitée des acteurs non agricoles : les collectivités n'ont pas, en général, manifesté un très grand intérêt pour le programme CTE. Certaines ont cependant été plus actives, en particulier là où les problèmes du secteur agricole ont un impact évident et fort (cas de la Bretagne et de la qualité de l'eau, du Limousin et la déprise agricole...) ou lorsqu'il existait une tradition établie de réflexion sur la place de l'agriculteur dans le développement local (CTE territoriaux portés par des syndicats de communes ou des parcs naturels régionaux). Pour les associations environnementalistes, le programme CTE pouvait représenter une excellente occasion pour passer d'une fonction trop souvent limitée au constat des problèmes d'environnement et à la gestion conservatoire de la « nature remarquable » à une intervention plus active en faveur d'une prise en compte de l'environnement dans la « nature ordinaire ». Minoritaires dans les instances décisionnelles départementales (CDOA), ces associations ont eu d'autant plus de difficultés à faire passer leur point de vue que leur action se trouvait limitée par la faiblesse de leurs moyens matériels et humains.

---

<sup>57</sup> Nous ne ferons que les évoquer, renvoyant pour plus de détails au rapport de l'instance nationale d'évaluation.

<sup>58</sup> Scepticisme nourri parfois par des réticences plus « politiciennes » face à un gouvernement socialiste et par l'opposition à la modulation des aides directes destinée à financer pour partie le programme CTE.

<sup>59</sup> Plan de développement rural national/règlement de développement rural (européen).

Les organisations de consommateurs ont, elles aussi et pour les mêmes raisons, expérimenté les limites de leurs possibilités d'action dans les CDOA.

Si on ne peut nier le poids des jeux d'acteurs dans la mise en œuvre des CTE, on ne doit pas pour autant négliger les conséquences de son mode de construction politique et administrative, outre les difficultés déjà évoquées d'articulation entre la logique analytique du RDR et celle plus globale du CTE. Le programme CTE a connu une première année d'application houleuse, avec la publication de documents et de circulaires nombreux, copieux et parfois contradictoires. Pour les porteurs de projets locaux, ce démarrage chaotique a été passablement déstabilisant. Ils sont donc souvent entrés dans une logique d'attente, laissant l'initiative aux appareils agricoles, mieux informés, mieux à même d'interpréter les textes.

Le choix politique d'une « logique quantitative » apparaît également comme un des éléments ayant facilité la dérive sectorielle dont nous avons fait état. A son arrivée au ministère de l'agriculture au printemps 1999, Jean Glavany découvre un projet de dispositif CTE encore incertain et contesté. Convaincu de l'intérêt de ce programme, il juge néanmoins que celui-ci ne pourra pleinement entrer dans la norme de la politique agricole française qu'à partir du moment où un grand nombre de contrats auront été signés. Dès le vote de la loi, il n'aura de cesse d'encourager à multiplier les signatures. Pour signer beaucoup de contrats, la solution la plus simple et la plus immédiatement efficace a été de mobiliser les ressources humaines disponibles, c'est-à-dire concrètement celles des appareils professionnels départementaux, de standardiser les procédures d'élaboration, voire d'évacuer la complexité d'une logique de construction de projet (territorial et individuel) au profit d'une simple démarche de guichet avec laquelle le CTE prétendait pourtant rompre.

Le programme CTE s'est finalement mis en place dans l'urgence, sous la pression du ministre qui poussait à une dynamique accélérée de signature, sous la pression des OPA majoritaires qui invitaient à toucher tous les agriculteurs et entendaient conserver le contrôle du dispositif, parfois avec l'appui des administrations. Sa mise en œuvre s'est réalisée dans un contexte d'incertitude et de contradictions entre la logique systémique, à laquelle invitaient les textes, et la logique analytique du RDR. Ceci a compliqué l'exercice de construction des contrats-types et des contrats individuels et a débouché sur la mobilisation privilégiée des appareils de développement départementaux (chambres d'agriculture, ADASEA, parfois centres de gestion et centres d'économie rurale), aux côtés de l'administration.

Compte tenu de ces tensions et, parfois, des conflits internes à la profession agricole, les techniciens agricoles n'ont très généralement eu ni le temps, ni les moyens, ni parfois la volonté, de modifier leurs méthodes de travail habituelles pour accompagner les agriculteurs dans l'élaboration de leurs contrats. Or ces méthodes ne répondaient pas nécessairement à la démarche qu'appelait le CTE, visant à élaborer un projet individuel global et à l'harmoniser avec les enjeux collectifs.

D'autre part, les techniciens ont, de façon naturelle, cherché à toucher les agriculteurs dont ils étaient les plus proches, dont ils connaissaient les structures, le fonctionnement d'exploitation, voire les projets. On retrouve ainsi chez les signataires de CTE les caractéristiques du public habituel du développement agricole : exploitations de dimension relativement plus importante que la moyenne ; part importante des formes sociétaires ; exploitants relativement jeunes et bien intégrés dans les filières. C'est aussi à ce public qu'étaient destinés les dispositifs d'information mis en place : réunions, presse agricole, documents. C'est ce public informé qui était le plus susceptible de mesurer les opportunités qu'offrait le CTE.

Le cadre de ce numéro des cahiers de la multifonctionnalité nous invite toutefois à compléter cette analyse en revenant sur les points de vue et les attitudes des agriculteurs et de leurs appareils face au CTE et à montrer les avancées que celui-ci a pu faciliter.

#### **IV Les agriculteurs et les organisations professionnelles agricoles face au CTE**

Un grand nombre des agriculteurs et de leurs représentants partageaient tout ou partie du diagnostic sur l'état de l'agriculture française qui sous-tendait les choix du gouvernement :

- montée des nouvelles demandes en matière de qualité, de sécurité, d'environnement ; prendre en compte ces demandes paraissait d'autant plus impératif que la démographie plaçait les agriculteurs en situation minoritaire dans la quasi-totalité de l'espace rural ;
- légitimité discutable ou en tout cas de plus en plus difficilement défendable auprès des autres citoyens, de certaines aides agricoles ;
- limites du « modèle productiviste » pour assurer la pérennité d'un grand nombre d'exploitations.

Depuis plusieurs années, les agriculteurs s'interrogeaient sur leur identité, leur légitimité et leur reconnaissance par la société française (Hervieu et Viard, 1996). Pour certains responsables agricoles, le développement de formes contractuelles pour la gestion des aides publiques, en permettant de retrouver une pleine légitimité sociale, apparaissait comme une réponse à cette crise. Les réflexions conduites en ce sens par le CNJA ont d'ailleurs constitué une des sources d'inspiration reconnues du CTE. Pourtant, ce programme a suscité rapidement de fortes inquiétudes.

##### **IV.1 La crainte de la perte d'indépendance**

Avec le CTE, la loi d'orientation invitait les agriculteurs à s'inscrire dans un projet collectif élaboré à l'échelle d'un territoire. Le rôle et l'intérêt de démarches collectives sont reconnus par les agriculteurs. Organisations mutualistes, coopératives ont marqué l'histoire du développement agricole. Toutefois, le type de coopération proposée était d'un genre différent. Il ne s'agissait plus d'une coopération entre agriculteurs, mais de concertations et d'actions collectives incluant des non-agriculteurs.

Cette nouveauté inquiétait, dans un monde rural où le poids des agriculteurs diminue sans cesse. La peur d'une « mise sous tutelle » était très clairement présente. Plus profondément, cette dynamique de développement rural et durable est apparue à nombre d'agriculteurs comme contradictoire avec l'idée de l'exploitant familial agissant comme un agent économique autonome, alors qu'ils demeurent attachés au modèle identitaire de « l'entrepreneur agricole » qui a fondé le développement des années 1960 à 1990 et qui reste jugé comme l'une des clefs du succès de l'agriculture française. Beaucoup d'exploitants pensaient que renoncer, même partiellement, à ce modèle réduirait les agriculteurs à la situation peu enviable de « jardiniers de l'espace » au service des urbains. C'est dans l'acte de production que s'étaient construit leur « dignité » et leur capacité d'intervention dans le débat public. La perspective de voir disparaître ces repères identitaires est sans doute à l'origine d'une certaine forme de « repli professionnel » dans la mise en œuvre du dispositif CTE.

#### **IV.2 La question de l'égalité d'accès aux aides**

Le dispositif CTE a suscité une inquiétude d'un autre ordre : celle de la différenciation de l'accès aux aides en fonction des situations locales, différenciation contradictoire avec le principe d'égalité entre les agriculteurs. La revendication de ce principe est directement liée au modèle identitaire de l'entrepreneur, qui impose de pourchasser toutes les distorsions de concurrence entre agents économiques. De telles distorsions avaient pourtant été souhaitées et acceptées quand il s'agissait de corriger des inégalités naturelles ou historiques, comme dans le cas des politiques compensatoires de handicaps ou de soutien aux zones en retard de développement. Le CTE, en instituant une approche localisée déterminée par des enjeux de zones, relevait d'une autre logique. Comment accepter qu'un agriculteur bénéficie de certaines aides, parce que le siège de son exploitation était situé au sein de l'espace d'application d'un projet, alors que son voisin immédiat mais étranger à cette zone ne pourrait pas bénéficier des mêmes aides quand bien même il mettrait en œuvre des actions comparables ? Cette question de l'égalité a été un des éléments centraux des débats entre le ministre et les représentants des organisations professionnelles agricoles (tout au moins dans leur composante majoritaire)<sup>60</sup>. La volonté de préserver l'égalité dans l'accès aux aides a abouti, dans les négociations avec le ministère, au principe du libre choix des mesures. Elle semble souvent être à l'origine de l'option, prise par de nombreux départements, de privilégier une approche « filières » ou « productions » pour l'application du CTE.

La question de la « rétribution des acquis » n'est, à certains égards, qu'une variante de ce problème. Le CTE était présenté comme un instrument devant favoriser le changement, en particulier le changement vers des

---

<sup>60</sup> Cf. Les débats au CSO avant juillet 1999 et les prises de positions de la FNSEA à cette même époque.

pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (cf. la circulaire de novembre 1999). Dès lors, un agriculteur qui adopterait des pratiques plus respectueuses de l'environnement pourrait bénéficier d'aides, alors que son voisin, qui avait déjà mis en œuvre ces mêmes pratiques, volontairement et sans aides, n'y aurait pas accès, au titre qu'il n'aurait procédé à aucun changement. Il y avait là, pour certains, une autre source d'inégalité<sup>61</sup>. Dans les faits, la rémunération de l'existant dans le champ des actions environnementales semble cependant avoir été assez générale.

### **IV.3 La crainte de l'éclatement de l'unité paysanne**

Le programme CTE, en affirmant une certaine priorité accordée aux territoires comme lieu d'élaboration d'un projet pour l'agriculture, offrait un espace d'expression nouveau pour des groupes d'agriculteurs, organisés ou non, dans ces territoires. Pour certains responsables, cela ouvrait la porte à une expression plus diverse du monde agricole, pouvant aller jusqu'à compromettre « l'unité paysanne » qui avait fondé le rapport de force entre la profession agricole et les pouvoirs publics, nationaux et européens, et mettre en danger les appareils professionnels établis. Dans certains départements, le CTE a en effet cristallisé des conflits entre tendances professionnelles, devenant ainsi un véritable enjeu politique (le cas du département de l'Hérault est à ce titre exemplaire).

### **IV.4 La question des références intellectuelles**

Les organisations professionnelles agricoles ont porté, depuis plus de cinquante ans, un modèle de développement sectoriel, centré sur l'amélioration de l'efficacité productive et de la compétitivité des exploitations agricoles sur les marchés. Quel que soit leur degré d'adhésion aux perspectives ouvertes par la loi d'orientation agricole « *prendre en compte les fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture en vue d'un développement durable* » n'allait pas de soi. L'approche horizontale des territoires devait se substituer à l'approche verticale des filières. L'entrée exclusive par la production devait laisser place à une prise en compte globale de la multifonctionnalité de l'activité agricole. La cogestion centrale profession agricole-Etat devait être abandonnée au profit d'une gestion multipartite à l'échelle de territoires.

De tels changements des représentations et des modèles d'action étaient forcément difficiles. Dans bien des cas, les références intellectuelles et techniques nécessaires à une telle réorientation n'étaient pas disponibles. Tous les évaluateurs régionaux insistent ainsi sur la dimension d'antériorité historique (OLAE, PDD, etc.) présente dans la quasi-totalité des cas où la mise en œuvre du CTE s'est opérée de manière réellement territorialisée.

---

<sup>61</sup> La Confédération paysanne a été particulièrement attentive à ce problème. Peut-être parce qu'elle jugeait que nombre de ses adhérents, qui s'étaient engagés d'eux-mêmes dans la mise en œuvre de systèmes de production alternatifs au modèle intensif dominant et plus respectueux de l'environnement seraient les premiers lésés ?

Ce phénomène avait d'ailleurs été signalé dès la phase de préfiguration (Léger, 1999).

#### **IV.5 le CTE a été déclencheur d'avancées réelles malgré ces inquiétudes et ces réticences**

##### ***IV.5.1 Une ouverture au monde non-agricole***

Qu'il s'agisse des CDOA ou des structures locales qui se sont parfois construites pour élaborer des « CTE territoriaux », le programme CTE a été l'occasion d'une ouverture de la profession agricole vers les autres acteurs du monde rural. D'autres actions concertées existaient bien sûr auparavant (OLAE...), mais avec le CTE et l'ouverture des CDOA, cette forme d'action a pris une toute autre dimension. Cette ouverture a, certes, été très inégale suivant les départements. Elle n'a jamais impliqué d'abandon de prérogatives. Elle est néanmoins indéniable. Bien plus, dans de nombreux cas, elle n'a pas été subie ou imposée, mais résulte d'une véritable volonté professionnelle. Il est bien sûr difficile d'en mesurer les effets. Mais le dialogue nouveau qui s'est installé aura très probablement des conséquences sur les représentations que les agriculteurs ont de leur métier et de leurs fonctions dans la société française. Plusieurs exemples attestent de l'évolution des représentations, en particulier, dans la prise de conscience des synergies possibles entre préservation de l'environnement et production agricole de qualité.

##### ***IV.5.2 Une acceptation quasi générale du principe de contractualisation***

L'acquis majeur du programme CTE est peut-être l'acceptation du principe même de contrat par la profession agricole. Ceci n'était pas forcément acquis d'avance. Le contrat n'est pas un principe fondateur de l'identité politique française, encore moins de celle du monde agricole. Une chose est pour celui-ci d'admettre que le contrat régit les transactions commerciales. Une autre est d'accepter qu'il prenne une part significative dans la politique agricole. Jusque-là en effet, celle-ci relevait de la protection du citoyen producteur par la collectivité, dans le cadre d'un « contrat social » prenant acte de la conformité d'un modèle professionnel aux besoins de la société défini par les professionnels eux-mêmes. Avec l'apparition du contrat dans la politique agricole commune, dans le PDRN et la loi d'orientation agricole, on assiste en quelque sorte à une inversion de la relation entre la nation et les agriculteurs. C'est aujourd'hui l'Etat national et l'Union européenne qui définissent ce qui est attendu des agriculteurs et qui fixent le cadre conditionnant, en contrepartie, les soutiens publics. Le nombre de contrats signés, même si ceux-ci ne s'inscrivent pas toujours dans les « canons » de la loi, marque la transformation profonde et rapide des modèles qui fondaient jusqu'ici l'identité professionnelle des agriculteurs et témoigne de la réactivité de ce secteur.

### **IV.5.3 Des expériences intéressantes à l'échelle de territoires particuliers**

Les témoignages recueillis et les enquêtes de terrain montrent que la mise en œuvre du programme CTE a été quand même, dans un nombre significatif de cas, l'occasion de construire des contrats qui relevaient effectivement d'une démarche de projets, au moins individuels. Ils mettent surtout en lumière les initiatives finalement assez nombreuses qui, à l'échelle de territoires particuliers, ont conduit à une réflexion approfondie sur l'avenir de l'agriculture et les voies de son développement durable. Celles-ci se retrouvent sur l'ensemble du territoire national, avec bien sûr des densités et des états d'avancement variables. La très grande majorité d'entre elles s'appuyaient sur une expérience préalable de réflexion et de projet, initiée à l'occasion d'actions du type plan de développement durable (PDD) ou opération locale agri-environnementale (OLAE).

Toutes ces démarches n'ont pas abouti à des contrats-types de territoire, particulièrement lorsqu'elles donnaient lieu à des conflits plus ou moins ouverts entre acteurs locaux et départementaux. Mais un nombre assez important de projets, qui venaient d'être déposés ou étaient en cours de développement, se sont trouvés bloqués par l'arrêt du programme CTE avant d'être entrés en action. Cette poursuite de réflexions « territorialisées », généralement plus ambitieuses, tendrait à montrer que les effets d'apprentissage commençaient à se faire sentir, permettant le passage d'une application standard qui relevait d'une « logique de guichet » à une véritable « logique de projet », susceptible d'attirer des agriculteurs de mieux en mieux informés et conscient des enjeux et des possibilités ouvertes par le CTE.

### **Conclusion**

Ces remarques invitent à insister sur un facteur essentiel : autant que la volonté des acteurs ou la pertinence de l'idée fondatrice, ce qui explique les écarts constatés entre l'esprit initial et l'application concrète du CTE, c'est aussi le manque de temps nécessaire aux apprentissages, à une construction administrative solide et stable et à l'appropriation par les acteurs d'une procédure peut-être plus innovante que ne l'imaginaient ses promoteurs<sup>62</sup>. Pourtant, on ne peut nier l'effort réel de prise en compte de nouveaux critères – en particulier d'ordre environnemental – dans la construction des contrats. Même si, on l'a souligné, le choix des mesures n'aboutit souvent à ne retenir que les moins contraignantes, ceci marque une inflexion significative, accentuant celle déjà engagée dans les années 90 (mise aux normes...).

La question qui finalement se pose est de savoir si on pouvait s'attendre à autre chose, à une transformation plus marquée des façons de penser le développement agricole. L'évaluation a montré le relatif « enfermement

---

<sup>62</sup> Pour une approche plus approfondie de cette question des apprentissages entre organisations professionnelles et administrations agricoles, on se référera à la thèse de Guilhem Brun, 2003.

sectoriel », à la fois voulu et subi, dans la mise en œuvre du CTE. Nous poserons ici l'hypothèse que cette situation ne permettait guère d'aller plus loin ou, tout au moins, rapidement plus loin dans une logique nettement « multifonctionnelle » et rurale. Et il faut revenir ici sur l'absence très générale du territoire, alors que celui-ci constituait un terme central du programme CTE. Faute de projets territoriaux, traduisant des enjeux pour l'agriculture, exprimés et partagés par des acteurs locaux venant d'horizons variés, les départements, c'est-à-dire les territoires des institutions habituelles de l'agriculture, ont constitué l'échelle de mise en œuvre du CTE. Prendre en compte en compte la multifonctionnalité de l'agriculture dans une perspective de développement rural durable impliquait une rupture radicale avec le paradigme de modernisation sectorielle des cinquante dernières années. Ces institutions ne pouvaient pas totalement assumer cette rupture, peut-être plus par manque de ressources (intellectuelles, sociales...) que par absence de volonté.

Nous touchons ici le défaut principal de la LOA de 1999 : avoir voulu une politique territorialisée innovante sans en offrir et sans en maîtriser, voire même sans en connaître assez les moyens. Néanmoins, bien que la territorialisation effective du CTE ait été limitée, ce programme est apparu comme une démarche porteuse d'avenir<sup>63</sup>. A ce titre, son évaluation présente un intérêt certain par ce qu'elle révèle de difficultés et d'obstacles, mais aussi de potentialités et d'avancées, dans la voie d'une territorialisation de l'action publique et de « ruralisation » de la politique agricole nationale et européenne.

Nous concluons en soulignant que, pour atteindre un tel objectif, il est indispensable de concilier la nécessaire flexibilité des actions visant à répondre à la diversité des enjeux environnementaux, sociaux ou économiques et un minimum de stabilité institutionnelle, seule capable d'assurer la pérennité indispensable à la mise en œuvre de l'action publique. La résolution de cette contradiction exigera sans doute encore bien des apprentissages.

## **Discutant**

### **Jacques Rémy**

*INRA*

*UR MONA/ITEM*

*65 boulevard de Brandebourg*

*94205 Ivry sur Seine cedex*

*remy@ivry.inra.fr*

Je voudrais souligner que cette évaluation est un évènement en soi parce qu'elle atteste que le système de l'évaluation est en train de pénétrer la culture administrative française et les politiques publiques. Plus surprenant encore, le président du comité d'évaluation est quelqu'un d'extérieur au

---

<sup>63</sup> En effet, le CTE présente de fortes potentialités de territorialisation par rapport aux autres déclinaisons nationales du RDR, sauf peut-être par rapport aux « Initiative Lokale » allemandes (cf. la conclusion de l'étude comparative CNASEA, CLAN, 2002).

sérial, ici celui du Ministère de l'agriculture ; il y a également quelque chose d'assez novateur dans la manière de procéder, c'est que vous avez eu recours à des cabinets extérieurs d'audit pour réaliser l'évaluation, région par région. C'est une manière d'agir qui se diffuse mais qui reste encore très récente dans notre pays.

Le bilan que vous tirez est un bilan à mi-parcours, ce n'est pas un bilan définitif des effets des CTE dans le paysage agricole français, car ce dernier ne pourra être tiré qu'à partir de 2007 puisque les derniers CTE signés arriveront à ce moment-là à échéance. Votre bilan, par ailleurs, n'est pas un bilan technique sur les effets eux-mêmes, il porte sur le processus de mise en œuvre. Cependant, les éléments apportés laissent attendre certains types d'effets plus que d'autres et les effets sociaux – à qui profite vraiment le CTE ? – apparaissent, eux, très clairement.

Je ne vais pas du tout contester la pertinence de vos analyses. Il y a sans doute des points de désaccord qui apparaîtront tout à l'heure dans la discussion. Je vais me contenter de lancer quelques questions à ton intention et à celle du séminaire, et en particulier de certains participants particulièrement compétents qui sont parmi nous. Voici donc une première salve de trois questions.

- Le contrat individuel était-ce une si bonne idée que ça ? Si l'objectif était d'abord d'inscrire la multifonctionnalité dans les territoires ne fallait-il pas plutôt inscrire les adhésions individuelles dans le cadre de programmes plus larges ? L'efficacité environnementale en eût été assurée plus sûrement. Et le soupçon qui pèse sur la France de vouloir passer les aides directes – parce qu'à l'étranger on s'interroge sur les dessous de la multifonctionnalité – du premier au second pilier de la PAC aurait été largement levé si on avait mis en place des procédures réellement collectives. En outre, le contrat individuel peut jouer négativement sur les relations au sein d'une communauté territoriale ou professionnelle.
- La modulation était-ce une si bonne idée ? Elle a peut-être permis de contribuer au financement des CTE, mais elle a surtout conduit au blocage par les OPA en donnant des arguments à ceux qui voulaient exprimer leur hostilité profonde. De ce fait, ceux qui étaient simplement réticents se sont retrouvés derrière ceux qui étaient franchement hostiles. Clairement, la FNSEA s'est retrouvée à ces moments-là otage de ses syndicats spécialisés représentant les grands bénéficiaires des aides directes... Et on peut se demander si l'inconvénient n'a pas largement dépassé l'avantage attendu en dépit de l'équité d'une modulation en fonction de la superficie des exploitations.
- Le recours à l'Europe pour le financement était-ce une bonne idée ? D'autres que moi en doutent. Là encore les coûts de coordination, comme disent les économistes, ont été assez élevés. N'aurait-on pas dû financer le CTE dans le cadre national, tout en s'inspirant du cadre du RDR qu'on était d'ailleurs tout juste en train de découvrir, mais sans attendre que le comité STAR daigne dire oui, ça vous pouvez, ça vous ne pouvez pas ? Et on aurait ainsi pu récompenser « l'existant », les efforts déjà consentis par

certain, ce qui aurait peut-être permis à la Confédération paysanne de prendre des positions plus positives.

Il ressort de vos travaux d'évaluation que la logique de projet et la territorialisation de l'action publique semblent n'avoir pas encore trouvé l'instrument de leur véritable mise en œuvre. Ce constat, doublement négatif, suscite quelques interrogations supplémentaires.

Comment faire définir un projet global d'exploitation ? N'est-ce pas trop demander à l'agriculteur conventionnel comme au conseiller d'entreprise, qui sont tous deux formés à répondre à des questions formulées souvent en termes comptables ? Il me semble que les projets véritablement globaux qui ont émergé ce sont ceux des conversions à l'agriculture biologique, ce sont les projets type CEDAPA quand ils ont enfin réussi à passer..., donc des projets d'ensemble mais qui ont été pensé d'assez longue date. D'ailleurs vous relevez l'antériorité des PDD et des MAE dans les régions où la mise en place du dispositif s'est faite un petit peu mieux ; il y a eu un effet d'apprentissage, et c'est heureux.

Vous écrivez : « *les méthodes disponibles n'étaient pas adaptées pour promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture, et aussi les conseillers agricoles et avec eux les agriculteurs n'étaient pas dans leur immense majorité formés à la démarche de projet qu'ils ont interprété comme impliquant un changement radical de pratiques* ». Il y a peut-être là une autocritique à faire de la part d'un certain nombre « d'amis des CTE et de la multifonctionnalité ». Avons-nous contribué, dans notre enthousiasme, à faire naître cette interprétation qui aurait effarouché certains ? Devant le bilan qui nous est proposé, la question serait alors : comment peut-on contribuer - et pourquoi pas nous ici ? - à la prise de conscience des agriculteurs et de l'appareil d'encadrement du potentiel multifonctionnel des exploitations, et donc de l'intérêt des projets d'exploitation globaux ?

S'agissant du territoire, que tu définis comme le « grand absent du CTE », la question est de même nature : comment le faire entrer dans la logique de fonctionnement des exploitations après 30 ans de déterritorialisation, enfin d'une certaine déterritorialisation au profit de la logique de filière ? Toutefois, je pense que certaines choses ont progressé. Par exemple, j'ai vu à l'œuvre des conseillers agricoles qui avaient suivi des formations accélérées et qui commençaient à se débrouiller avec cette notion de territoire et à en débattre avec les agriculteurs. Mais il est malheureusement vrai que le processus (la hâte manifestée dans sa mise en œuvre y a puissamment contribué) n'a pas favorisé comme il l'aurait dû cette dimension-là.

Pour ne pas finir sur une touche pessimiste et comme j'aime les débats animés, je vais vous provoquer avec un slogan publicitaire, légèrement détourné pour les besoins de la cause : « La Gauche l'avait rêvé, la Droite l'a fait ». Avec le CAD, ne recentre-t-on pas le nouveau dispositif sur le territoire ? La circulaire du 30 octobre 2003 évoque « les problématiques environnementales prioritaires qui sont au cœur de ce

projet de CAD » Pour peu qu'il y ait un jour de l'argent pour le financer, le dispositif CAD sera probablement mieux inscrit dans le territoire que le CTE ; reste à savoir s'il sera plus multifonctionnel pour autant.

## Références bibliographiques

Berriet-Sollic M., Depres C., Vollet D., 2003. La multifonctionnalité de l'agriculture entre efficacité et équité : le cas des CTE en Auvergne. *Économie rurale*, n° spécial multifonctionnalité, p. 191-211.

Brun G., 2003. *Apprentissage et multifonctionnalité de l'agriculture : la genèse du CTE traduit le recherche d'un nouveau paradigme*. IEP de Paris, thèse de doctorat en sciences politiques, 357 p.

Hervieu B., Viard J., 1996. *Au bonheur des campagnes*. Ed. de l'Aube.

Hervieu B., 1999. Le CTE, pour quelle agriculture ? *Pour*, 164 : 27-34.

Instance nationale d'évaluation du contrat territorial d'exploitation, 2003. *Le programme CTE – Rapport d'évaluation*. MAAPAR, 177 p.

Léger F., 1999. *Analyse des préfigurations CTE. Contribution du groupe de travail du comité d'experts CTE*. In colloque du ministère de l'agriculture et de la pêche de Rambouillet le 29 juin 1999, 19 p.

Simantov A., 1995. L'intervention de l'Etat. Équité et cohésion sociale. *Économie rurale*, 226 : 47-49.

Vollet D., Léger F., 2004. *Efficiency and equity : Two aims at variance in regional policy-making. Illustration based on a national on going evaluation into e French application of the rural development reglement*. Colloque "Europe at the margins : EU regional policy, peripherality and rurality". Angers, France, 15 & 16 avril 2004, 24 p.

# Le dispositif INRA, CEMAGREF, CIRAD

L'INRA, le CEMAGREF et le CIRAD ont décidé de s'associer pour mettre en place un dispositif de recherche et d'expertise sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux.<sup>1</sup> Les travaux de ce dispositif pluriannuel ont fait l'objet d'une première restitution dans le cadre du séminaire « Premiers regards sur la multifonctionnalité au travers de la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation », qui s'est déroulé les 12 et 13 décembre 2000 à Clermont-Ferrand (cf. le numéro spécial 2001 d'*Ingénieries EAT* « Multifonctionnalité de l'agriculture et CTE »). Les objectifs de ce dispositif de recherche et d'expertise sont principalement de deux ordres :

➤ **Approfondir les concepts et les instruments en jeu**

Outre la production de biens alimentaires, l'agriculture est sollicitée par la société pour répondre à des attentes nouvelles (ou, à tout le moins, s'exprimant de façon différente) en matière de qualité, de sécurité, de préservation de l'environnement, de développement des territoires. Celles-ci tendent, d'ailleurs, à prendre davantage d'importance pour diverses raisons principalement liées à un accroissement des coûts budgétaires publics, à une augmentation des nuisances environnementales dans un contexte international de remise en cause des capacités exportatrices et de la nécessité d'une gestion à long terme des espaces ruraux. Préciser la notion de multifonctionnalité apparaît comme un enjeu important en raison de l'émergence de nouvelles modalités de l'intervention publique et de concepts proches (durabilité notamment). La définition de la multifonctionnalité ne faisant pas l'unanimité, elle suscite des débats intenses aussi bien au sein de la communauté scientifique que parmi les décideurs publics (notamment dans le cadre des négociations internationales). Dès lors, une clarification des notions en débat et des instruments en jeu dans la reconnaissance et la promotion de la multifonctionnalité semble indispensable.

➤ **Analyser et accompagner les dynamiques en cours**

Le dispositif, qui représente une opération incitative, transversale, pluriannuelle et pluridisciplinaire, souhaite répondre à deux enjeux importants :

- constituer une communauté scientifique capable de forger les concepts et les outils d'analyse adaptés à la multifonctionnalité,
- développer des analyses et des débats à un niveau national et international.

Les recherches menées visent également à favoriser les dynamiques actuellement émergentes dans une perspective d'aide à la décision, à la négociation et à l'action collective ou individuelle. De plus, la double exigence de recherche et d'expertise peut s'enrichir en développant une interdisciplinarité forte associant des approches techniques et d'autres relevant des sciences humaines (économie, sociologie, droit, sciences de gestion, géographie, sciences politiques). Le dialogue entre chercheurs et praticiens devrait permettre à terme de faire émerger de nouveaux outils capables de réaliser une synthèse entre des exigences parfois contradictoires véhiculées par le concept de multifonctionnalité.

**Les Cahiers de la multifonctionnalité**

Afin de nourrir les travaux actuellement menés, il a été jugé opportun de réunir les réflexions en cours au sein des « Cahiers de la multifonctionnalité ». Ceux-ci constituent des documents de travail ou « working papers » utiles à la poursuite des recherches sur la multifonctionnalité. Ainsi a-t-il été souhaité que divers types de contributions puissent prendre place dans les « Cahiers de la multifonctionnalité » : résultats de recherche, débats et controverses, points de vue, perspectives de recherche, regards sur des travaux en cours, etc. En fait, les objectifs des « working papers » se situent à quatre niveaux : informer sur l'état des recherches en cours ; contribuer à établir des échanges entre chercheurs et praticiens d'une part, et d'autre part à l'intérieur de la communauté scientifique en cours de constitution ; développer un dialogue interdisciplinaire ; susciter des controverses propices à une meilleure conceptualisation de la multifonctionnalité.

1. Site web : [www.inra.fr/Internet/Directions/SED/multifonction/](http://www.inra.fr/Internet/Directions/SED/multifonction/)

INRA, CEMAGREF and CIRAD have joined forces research agricultural and rural areas multifunctionality<sup>1</sup>. This pluriannual research project was discussed during the conference entitled «Premiers regards sur la multifonctionnalité au travers de la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation», which took place 12 and 13 December 2000 at Clermont-Ferrand (cf. special 2001 number of *Ingénieries EAT* «Multifonctionnalité de l'agriculture et CTE»). There are two principal aims of this research project:

► **A greater understanding of the concepts and instruments at issue**

Apart from the production of food, the public has other, newer, expectations of agriculture in relation to questions of quality, security, preservation of the environment, and territorial development. These issues are growing in importance mainly because of price increases and increasing environmental damage, in an international context where export capacities are being questioned. The notion of multifunctionality seems to be an answer to the appearance of new types of public intervention and related concepts (notably durability). Multifunctionality being difficult to define, it is the cause of intense debates both in the scientific community and among public decision makers (especially in international negotiations). A clarification of the notions to be debated and the instruments at issue in multifunctionality would seem to be indispensable.

► **Analyse and accompany the dynamics in progress**

The project, representing a transversal, pluriannual and pluridisciplinary operation, is researching two important issues :

- how to constitute a scientific community capable of forging analytical concepts and tools adapted to multifunctionality,
- the development of analyses and debates at a national and international level.

Research is also directed towards decision making, negotiation and collective or individual action.

Moreover, the double aspect of research and expertise will be enriched by the development of interdisciplinary approaches, both technical and non-scientific (economics, sociology, law, management, geography, political science). The dialogue between researchers and practitioners should lead to a synthesis between the sometimes contradictory requirements of the concept of multifunctionality.

**The multifunctionality working papers**

To provide feed-back, it was decided to gather work in progress in the «Multifunctionality Working Papers». These working papers are useful for the research on multifunctionality. It was hoped that different types of contributions could find a place in the «Multifunctional Working Papers» : debates and controversies, points of view, research perspectives, work in progress, results, etc. In fact, the working papers have four aims : to report on the state of research in progress; to contribute towards creating exchanges between researchers and practitioners on the one hand, and inside the scientific community being constituted, on the other; to develop an interdisciplinary dialogue; and, to raise controversial issues for a better conceptualisation of multifunctionality.

1. Web site : [www.inra.fr/Internet/Directions/SED/multifonction/](http://www.inra.fr/Internet/Directions/SED/multifonction/)